

**Rapport de l'Enquête de Perception des nomades
sur les violences sexuelles basées sur le genre** dans
les communes de Kidal et AGUEL –HOC
REGION DE KIDAL MALI



Préparé par :
L'ONG Aide au Développement Durable (ADD)

Jun 2024

Table de matières

Table de matières.....	2
Sigles et abréviations	5
Liste des tableaux.....	6
I. Introduction	8
II. Revue documentaire.....	10
2.1. Définition des concepts et typologie des VBG au Mali	10
2.1.1. Agressions physiques.....	10
2.1.2. Agressions sexuelles, y compris les MGF/E.....	10
2.1.3. Déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services	10
2.1.4. Mariage forcé (y compris mariage d'enfant).....	10
2.1.5. Viol	10
2.1.6. Violences psychologiques/émotionnelles	11
2.2. Politiques et programmes nationaux en matière de la promotion du genre et de la santé sexuelle et reproductive	11
2.2.1. Politique Nationale Genre du Mali (PNG) :	11
2.2.2. Programme national de lutte contre la pratique de l'excision (PNLE), Politique et Plan d'Action National 2008-2012 du PNLE pour l'abandon de la pratique de l'excision au Mali. 11	
2.2.3. Plan d'action national (PAN) de la résolution 1325 :.....	11
2.2.4. Stratégie nationale de communication holistique sur les violences basées sur le genre : 12	
2.2.5. Programme de développement pour l'autonomisation de la femme, de la famille et l'épanouissement des enfants 2020-2024 (PRODAFFE, 2020-2024) :	12
2.2.6. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREED), 2019-2023 :	12
2.2.7. Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali :.....	12
2.2.8. GBV, Classification Tools, V4FR (Outil de classement de la violence basée sur le genre) : 13	
2.3. Carte Juridique et Institutionnel de la lutte contre les violences basées sur le genre 13	
III. Approche méthodologique.....	14
3.1. Méthode quantitative	14
3.1.1. Méthodologie de collecte des données quantitatives	14
3.1.2. Présentation de l'échantillon quantitatif de l'étude	15
3.2. Méthode qualitative.....	15

3.2.1.	Méthodologie de collecte des données qualitatives	15
3.2.2.	Présentation de l'échantillon quantitatif de l'étude	15
3.3.	Limites et difficultés rencontrées	16
IV.	CONNAISSANCES DES ENQUETES SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET SES FORMES.....	16
4.1.	Degré des connaissances des nomades sur le viol.....	16
4.2.	Degré des connaissances des nomades sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E	19
4.3.	Degré des connaissances des nomades sur les violences physiques.....	21
4.4.	Degré des connaissances des nomades sur psychologiques/émotionnelles	23
4.5.	Degré des connaissances des nomades sur Connaissances sur le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services	26
4.6.	Degré des connaissances des nomades sur le mariage forcé	27
4.7.	Degré des connaissances des nomades sur le mariage d'enfants.....	29
1.1.	Degré des connaissances des nomades sur le mariage forcé y compris le mariage d'enfant.....	31
II.	ATTITUDES DES ENQUETES SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	34
2.1.	Attitudes des nomades face au viol	34
2.2.	Attitudes des hommes et des femmes face aux agressions sexuelles, y compris les MGF/E.....	35
2.3.	Attitudes des hommes et des femmes face aux violences physiques.....	37
2.4.	Attitudes des hommes et des femmes face aux violences psychologiques/émotionnelles	39
2.5.	Attitudes des hommes et des femmes aux dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services	41
2.6.	Attitudes face au mariage forcé/ d'enfant.....	43
III.	PRATIQUES EN MATIERE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	45
3.1.	Survenance du viol.....	45
3.2.	Survenance des agressions sexuelles, y compris les MGF/E.....	49
3.3.	Survenance des violences physiques.....	53
3.4.	Survenance des violences psychologiques/émotionnelles.....	57
3.5.	Survenance du déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services	61
3.6.	Survenance de mariage forcé/d'enfants.....	63
IV.	VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET PRISE DE DECISIONS	64

4.1. Qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple	66
4.2. Attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple.....	67
4.3. Niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple.....	69
V. Conclusion et recommandation	72
VI. Bibliographie.....	74

Sigles et abréviations

CEDEF :	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CNDIFE :	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CNESS	Comité National d'Éthique pour la Santé et les Sciences de Vie
CNAPN	Comité National d'Action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes
CPS/SSDSPF :	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Femme
CSCom :	Centre de Santé Communautaire
DNPEF :	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
DNPF	Direction Nationale de la Promotion de la Femme
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ECAPVBG :	Etude des Connaissances, Attitudes et Pratiques sur les Violences Basées sur le Genre
EDSM :	Enquête Démographique et Sanitaire du Mali
GBVIMS :	Gender Based Violence Information Management System(Système de gestion des informations liées aux Violences Basées sur le Genre)
HP+	Health Policy plus
UNHCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTAT :	Institut National de la Statistique
IRC :	International Rescue Committee
LEFAS :	Laboratoire d'Etude et de Formation en Analyse Statistique
MGF/E :	Mutilation Génitale Féminine/ Excision
MPFEF :	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes :	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
PAN :	Plan d'action nationale
PASAF :	Projet d'Appui à la Lutte contre les Pratiques Préjudiciables à la Santé de la Femme et de l'Enfant
PNLE :	Programme National de Lutte contre la pratique de l'excision
PNG :	Politique Nationale Genre
PNVBG :	Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre
PRODAFFE :	Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et l'épanouissement des Enfants
RGPH :	Recensement General de la Population et de l'Habitat
SE :	Section d'Énumération
SP/PNG	Secrétariat Permanent de la Politique Nationale Genre
VBG :	Violences Basées sur le Genre
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'individus par sexe et par tranche d'âge.	15
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon des entretiens individuels par cible selon la commune	15
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon des focus group par cible selon la commune.....	15
Tableau 5 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le viol selon quelques caractéristiques individuelles.....	16
Tableau 6 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur niveau de connaissance sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E selon quelques caractéristiques individuelles.....	19
Tableau 7 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur les violences physiques selon quelques caractéristiques individuelles.....	22
Tableau 8 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur niveau de connaissance sur les violences psychologiques/émotionnelles selon quelques caractéristiques individuelles.....	24
Tableau 9 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services selon quelques caractéristiques individuelles	26
Tableau 10 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage forcé selon quelques caractéristiques	28
Tableau 11 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles.....	30
Tableau 12 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage forcé/d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles.....	32
Tableau 13 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face au viol par région	34
Tableau 14 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux agressions sexuelles, y compris les MGF/E et selon quelques caractéristiques individuelles.....	36
Tableau 15 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux violences physiques et selon quelques caractéristiques individuelles.....	38
Tableau 16 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux violences psychologiques/émotionnelles et selon quelques caractéristiques individuelles.....	40
Tableau 17 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services et selon quelques caractéristiques individuelles	42
Tableau 18 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face au mariage forcé/ d'enfant et selon quelques caractéristiques individuelles.....	44
Tableau 19 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivantes de cas de viol au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles	46

Tableau 20 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivantes de cas de viol au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles.....	47
Tableau 21 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles	50
Tableau 22 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles	52
Tableau 23 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences physiques au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles.....	54
Tableau 24 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences physiques au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles	56
Tableau 25 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences psychologiques/émotionnelles au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles	58
Tableau 26 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences psychologiques/émotionnelles au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles	60
Tableau 27 : Répartition en pourcentage des enquêtés en union survivant de déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services selon quelques caractéristiques individuelles	62
Tableau 28 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de mariage forcé/d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles.....	64
Tableau 29 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon la qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple et selon quelques caractéristiques individuelles.....	66
Tableau 30 : Répartition en pourcentage de l'attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple selon quelques caractéristiques individuelles.....	68
Tableau 31 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple selon quelques caractéristiques individuelles.....	70

I. Introduction

Cette enquête a été réalisée dans les communes de Kidal et Aguel-hoc du 28 Mai 2024 au 19 juin 2024, elle a touché 11 villages, 43 fractions nomades, 05 quartiers réparties entre les deux communes dans la région de Kidal au Mali, elle vise à donner un aperçu des populations nomades sur les violences basées sur le genre en milieu rural et nomade.

Un des phénomènes les plus souvent banalisés dans le contexte malien sont les violences basées sur le genre. Elles constituent une des formes des violations graves des droits humains conformément aux droits nationaux et internationaux. Elles se manifestent de manière différente et sous différentes formes d'une région à une autre en fonction du contexte social, historique, économique, politique et culturel.

Les sociétés nomades et particulièrement celle des Touaregs est caractérisée par une forte assignation de certains rôles selon le sexe et une organisation sociale, basé sur les traditions malgré l'avènement de la modernisation. Le poids de la coutume et la religion demeurent les principales références pour la gestion des rapports entre les femmes et les hommes. Elles sont également utilisées pour justifier certains comportements et pratiques traditionnelles comme le rôle de la femme dans la société.

Pour rappel, le Mali est signataire et a ratifié ou adopté plusieurs textes et traités en faveur de la promotion des droits des femmes et des jeunes filles pour leur épanouissement et leur intégration sociale.

La constitution de juillet 2023 contient des dispositions et des articles en faveur des droits des femmes et la personne humaine en générale. A cet effet, la constitution reconnaît que la « personne humaine est sacrée et inviolable et que tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique. Elle condamne également les violences sous toutes ses formes.

En plus de la constitution de juillet 2023, il existe plusieurs arsenaux juridiques et institutionnels pour lutter contre les VBG. Ces institutions ont connu des évolutions spéculaires lors des deux dernières décennies. Le pays est passé du Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision (PNLE) en 2002 et sa transformation en Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) en 2019. Un ministère dénommé « Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) » existe dans le cadre de la promotion du droit des femmes et des jeunes filles.

Actuellement des données sont disponibles sur le phénomène des violences basées sur le genre dans toutes les régions du Mali à travers le Gender Based Violence Information Management System (Système de gestion des informations liées aux Violences Basées sur le Genre) [GBVIMS]. Bien que ces informations fournies soient détaillées par région, cercle, commune, sexe et âge, elles ne permettent pas de documenter les connaissances, les attitudes et les pratiques des nomades en matière de violences basées sur le genre.

C'est ainsi que la présente étude a été conduite pour documenter les connaissances, les attitudes et les pratiques des nomades dans la région de Kidal sur les violences basées sur le

genre commandité par l'ONG aide au développement durable ADD sur financement des fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire en partenariat avec ONU-Femmes au Mali.

Le présent document comprend les parties suivantes : la revue documentaire, la méthodologie, les connaissances, attitudes et pratiques face aux violences basées sur le genre.

II. Revue documentaire

2.1. Définition des concepts et typologie des VBG au Mali

2.1.1. Agressions physiques

Les agressions physiques se définissent par des éléments suivants : les coups, les gifles, la strangulation, les coupures, les bousculades, les brûlures, les tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, les attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures etc.

2.1.2. Agressions sexuelles, y compris les MGF/E

Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses. Les MGF/E sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles devraient donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

2.1.3. Déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services

C'est lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Même si toutes les manifestations ne sont pas encore documentées au Mali, on retrouve cependant des cas de veuves dont la famille du défunt époux a confisqué les biens, laissant dans le dénuement complet la veuve et ses enfants.

2.1.4. Mariage forcé (y compris mariage d'enfant)

Mariage d'une personne contre sa volonté. Le mariage d'enfants désigne un mariage officiel ou une union non officialisée avant l'âge de 18 ans. Bien que certains pays autorisent le mariage avant l'âge de 18 ans, les principes internationaux des droits de l'homme les considèrent tout de même comme des mariages d'enfants, au motif qu'une personne âgée de moins de 18 ans ne peut donner son consentement éclairé. Le mariage précoce constitue donc une forme de mariage forcé, puisqu'une personne mineure n'a pas la capacité juridique de consentir à cette union.

2.1.5. Viol

Pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus.

Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) encore appelées « violences sexistes » ou « violences sexo-spécifiques » sont un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des

souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée.

2.1.6. Violences psychologiques/émotionnelles

C'est l'infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Comme par exemple des menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non-souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

2.2. Politiques et programmes nationaux en matière de la promotion du genre et de la santé sexuelle et reproductive

Le gouvernement malien et ses partenaires techniques et financiers ont développé et adopté des Politiques et programmes en matière de la promotion du genre qu'il est important de rappeler. Il s'agit entre autres :

2.2.1. Politique Nationale Genre du Mali (PNG) :

Une Politique Nationale Genre a été élaborée en 2011 au Mali afin de promouvoir les droits des femmes et des personnes victimes de violences basées sur le genre. L'adoption de cette politique nationale marque un engagement et une volonté du gouvernement malien au respect d'un État de droit.

Le contenu de la politique nationale genre est peu connu par les acteurs clés et particulièrement les femmes. L'attention est beaucoup plus focalisée sur la LOI N°2015-052/ du 18 décembre 2015.

2.2.2. Programme national de lutte contre la pratique de l'excision (PNLE), Politique et Plan d'Action National 2008-2012 du PNLE pour l'abandon de la pratique de l'excision au Mali.

Ce programme a précédé la politique nationale genre. Il a été développé par le gouvernement malien pour lutter contre la pratique de l'excision. Ce programme est passé par plusieurs étapes notamment un Comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (CNAEPN), puis en Comité national d'action pour l'abandon des pratiques néfastes (CNAPN). C'est par la suite que le PNLE a été créé pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique et des stratégies de lutte contre l'excision.

2.2.3. Plan d'action national (PAN) de la résolution 1325 :

Suite à la résolution 1325 des Nations unies, le Mali s'est doté d'un plan d'action national aligné l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger qui a pris fin pour faire place à une charte pour la paix au Mali en cours d'élaboration. Ce plan initial prend en compte l'extrémisme violent, la radicalisation et la problématique des personnes déplacées.

Ce plan d'action national a pour but de renforcer la vision du conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la paix et la sécurité, la promotion de l'égalité du genre et la participation des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit.

Le point faible de ce plan d'action réside dans le fait qu'il n'est pas contraignant pour faciliter ou exiger la participation des femmes et des jeunes aux instances de gouvernances locale et nationale.

2.2.4. Stratégie nationale de communication holistique sur les violences basées sur le genre :

La Stratégie Nationale de communication holistique a été élaborée en 2018 pour mettre fin aux VBG et son plan d'actions 2019-2030 constituent une référence en termes de définition des formes de violences basées sur le genre retenu par le Mali en fonction des réalités du contexte. Elle est une réponse portée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille face aux VBG au Mali.

La stratégie nationale fait référence à six types de violences basées sur le genre (Viols, agressions sexuelles y compris les MGF/E, violences physiques, mariage forcé (y compris mariage d'enfant), le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services, violences psychologiques

2.2.5. Programme de développement pour l'autonomisation de la femme, de la famille et l'épanouissement des enfants 2020-2024 (PRODAFFE, 2020-2024) :

Le PRODAFFE 2020-2024 fait référence à plusieurs mesures prises par le Gouvernement sur le plan institutionnel : (i) un Conseil National de la Famille a été créé par décret n°06-282/P-RM pour donner à la famille un cadre d'échange sur les fonctions de la famille, leur évolution et l'influence des facteurs endogènes et exogènes avec lesquels elle interfère ; (ii) une politique nationale de promotion de la famille et son plan d'action 2016-2020 ont été adoptés et (iii) la célébration de la journée Internationale de la Famille a été institutionnalisée.

2.2.6. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREED), 2019-2023 :

Le CREED aborde les questions de VBG à son objectif spécifique 5 .4.2 qui vise à assurer à l'enfant, à la femme et à la famille la pleine jouissance de leurs droits.

2.2.7. Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali :

La Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali est adoptée dans la réduction du taux de mariage d'enfant, la pratique de l'excision, le respect des normes en matière d'emploi et du travail des enfants par les entreprises et autres employeurs de la main-d'œuvre infantile. Aussi, elle vise à faire la promotion de la participation des entreprises au financement des actions de protection de l'enfant, la prise de mesures spéciales de protection en faveur des enfants vulnérables incluant les enfants en situation de mobilité.

2.2.8. GBV, Classification Tools, V4FR (Outil de classement de la violence basée sur le genre) :

Cet outil est utilisé avec le Système de gestion inter organisations des informations sur les violences basées sur le genre (GBVIMS) pour que les intervenants en matière de VBG soient en mesure de recueillir, de classer et d'analyser les informations sur la violence basée sur le genre (VBG) de manière à pouvoir produire des statistiques comparables. Selon, les concepteurs de cet outil, il est difficile de compiler et d'analyser les données recueillies par différents acteurs et dans différentes zones d'intervention.

Les critères ci-dessous ont été établis pour mettre au point les six (06) types de VBG de cet outil de classification :

1. Formes universellement reconnues des VBG ;
2. S'excluent l'une de l'autre (ne se recoupent pas) ;
3. Axées sur l'acte de violence spécifique (séparées du motif de l'acte ou du contexte dans lequel celui-ci a été commis).

L'application de ces critères a permis de mettre au point les six principaux types de VBG pour permettre la collecte de données et l'analyse des statistiques sur les VBG. Ces six types ne devraient être employés qu'en rapport avec les VBG, même si certains peuvent s'appliquer à d'autres formes de violences qui ne sont pas basées sur le genre.

La force de cet outil est son importance pour l'identification, le classement des types de VBG, ainsi que pour la collecte et l'analyse des données désagrégées pour un système de remontée des données. Aussi, l'outil est mis en place par plusieurs acteurs pour définir ensemble les types de VBG au niveau national.

2.3. Carde Juridique et Institutionnel de la lutte contre les violences basées sur le genre

Le Mali a ratifié plusieurs traités et conventions, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), depuis septembre 1985. Cette convention préconise une synergie entre la culture et les droits. La CEDEF reconnaît leurs poids respectifs tout en soulignant que celui du droit est prépondérant. Ainsi, la culture recèle des aspects positifs et fondamentaux pour une société, mais elle ne peut servir de justification aux violences faites aux femmes et aux discriminations à leur égard, P 14.

En plus des engagements, des traités internationaux, sous régionaux en matière de promotion des droits de l'homme, il importe de souligner que le Mali dispose d'un arsenal juridique disponible, qui se prête à la répression de certaines formes de violences faites aux femmes. On relève notamment :

- **Constitution du Mali de juillet, 2023 :**

La Constitution du Mali de juillet dans son préambule et de ses articles 1 à 4 garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et condamne toutes formes de violences.

- **Différentes lois de promotion du genre au Mali**

Au plan de la législation interne, le pays se dote de différents codes visant à régir la vie sociale, économique et politique. Dans ce cadre, plusieurs lois prennent en compte la situation des hommes et des femmes, notamment dans le domaine de la famille. Il est important de citer certaines d'entre elles :

- **LOI N°2015-052/ du 18 décembre 2015** instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.
- **Loi n°02-044 du 24 juin 2002** sur la santé de la reproduction adoptée par l'Assemblée Nationale du Mali, dont l'excision est une des composantes.
- **Loi N°2011 – 087 du 30 Décembre 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE.**

III. Approche méthodologique

L'étude a utilisé une approche participative en impliquant l'ensemble des différents agents du projet et des responsables d'aide au développement durable (ADD) à la conception, la collecte des données et la validation du rapport à travers des rencontres et des échanges autour de différentes étapes.

3.1. Méthode quantitative

3.1.1. Méthodologie de collecte des données quantitatives

La méthode quantitative a porté sur un échantillon aléatoire à plusieurs degrés dans les deux cercles. L'enquête a ciblé les couples dans les ménages. Autrement dit, dans chaque ménage, le mari et sa femme étaient enquêtés.

Pour déterminer le nombre de ménages à enquêter, un recours a été fait à la formule de Schwartz, ci-dessous pour calculer la taille de l'échantillon en tenant compte de l'effet grappe :

$$N = K * \frac{Z^2 * (1 - P) * P}{D^2 * (1 - T)}$$

- N est le nombre d'individus à enquêter ;
- K est l'effet de grappe ou de sondage qui tient compte du caractère complexe du sondage (du fait d'une répartition/désagrégation de la structure de l'échantillon selon les régions, cercles, communes, villages ciblés par le projet) ; la valeur moyenne de K sera fixée à 1 ;
- Z correspond à la valeur du quantile d'ordre 0,975 de la loi centrée réduite, exprimant un niveau de confiance donnée : la valeur type (Z-score) du niveau de confiance de 95% est Z = 1.96 ;
- P est la prévalence estimée de la population féminine concerné par le phénomène. Il s'agissait des femmes de 15 à 49 ans. Cette proportion a été fixé à 25,7% correspondant à la proportion des femmes en âge de procréer dans la région de Kidal selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2022 ;

- D correspond au degré de précision ou à la marge d'erreur des résultats - pour cette enquête D sera fixé à 5% ;
- T est le taux de non-réponse totale anticipé - pour cette enquête, T sera fixé à 5%.

Après l'application numérique nous avons obtenu un échantillon de 309 individus à enquêter.

3.1.2. Présentation de l'échantillon quantitatif de l'étude

Après l'application de la méthodologie sur le terrain, les cibles suivantes ont été touchées. Le tableau 1 ci-dessous permet de voir l'échantillon atteint par cercle en fonction des cibles. Il apparaît dans ce tableau que 325 individus ont été touchés dont 175 hommes et 150 femmes.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon d'individus par sexe et par tranche d'âge.

Cercle	Sexe du répondant		Age du répondant		
	Homme	Femme	Moins de 35 ans	35 et plus	Ensemble
Tessalit	123	102	65	160	225
Kidal	52	48	47	53	100
Total	175	150	112	213	325

3.2. Méthode qualitative

3.2.1. Méthodologie de collecte des données qualitatives

La méthode qualitative a porté sur les entretiens individuels auprès des informateurs clés composés des leaders communautaires, des jeunes, des femmes et des leaders religieux. A ces entretiens s'ajoutent les focus group auprès des garçons, des filles, des femmes et des hommes.

3.2.2. Présentation de l'échantillon quantitatif de l'étude

A l'issue de la collecte des données, les cibles atteintes sont présentées dans le tableau 2 et le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon des entretiens individuels par cible selon la commune

Cible	Adjel-Hoc	Kidal	Ensemble
Leaders des femmes,	5	4	9
Leaders des jeunes	5	4	9
Chefs religieux	2	2	4
Chef de fraction /Quartier	6	2	8
Ensemble	18	12	30

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon des focus group par cible selon la commune

Cible	Adjel-Hoc	Kidal	Ensemble
Groupe des femmes	5	3	8

Groupe des jeunes filles	5	3	8
Groupe des jeunes garçons	4	3	7
Groupe des hommes	4	3	7
Ensemble	18	12	30

3.3. Limites et difficultés rencontrées

La présente étude n'a touché qu'une partie de la population dans la région de Kidal conformément au plan d'échantillonnage. De ce fait, les résultats sont basés sur les points de vue et/ou les pratiques des personnes réellement enquêtées.

Il est important de signaler que l'enquête s'est déroulée sans incidence majeure. Toutefois, les conditions sécuritaires ont prolongé la durée de la mission sur le terrain.

IV. CONNAISSANCES DES ENQUETES SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET SES FORMES

4.1. Degré des connaissances des nomades sur le viol

La lecture du tableau 5 relatif au degré de connaissances des nomades sur le viol fait ressortir que la majorité des hommes (48,3%) aussi bien que celle des femmes (53,2%) des enquêtés ont une connaissance moyenne sur le viol. Cependant, la proportion des femmes n'ayant aucune connaissance sur le viol est supérieur à celle des hommes, soit 4,8% contre 2,0%. Par contre, le pourcentage des femmes ayant une bonne connaissance sur le viol est inférieur à celui des hommes (8,2% contre 5,6%).

En ce qui concerne l'analyse selon l'âge, les jeunes de moins de 35 ans et les adultes d'au moins 35 ans ont tous une faible à moyenne connaissance sur le viol. Cependant, si la proportion des jeunes de moins de 35 ans n'ayant aucune connaissance sur le viol est nettement supérieur à celle des adultes enquêtés ayant au moins 35 ans (5,3% contre 2,3%), ce pourcentage est sensiblement égal pour les deux tranches d'âge s'agissant des enquêtés ayant une bonne connaissance sur le viol (6,4% contre 7,3%).

S'agissant du niveau d'instruction, aucun des enquêtés des niveaux supérieur, secondaire et de medersa n'ont une bonne connaissance sur la question soit 0,0% d'entre eux. En revanche, 22,6% des enquêtés du niveau 1er cycle fondamental ont une bonne connaissance du sujet. Il ressort aussi que le nombre des enquêtés du 2e cycle fondamental, secondaire et du supérieur n'ayant aucune connaissance est beaucoup plus élevé soit respectivement 12,5%, 10% et 14,3%.

Dans l'ensemble, 50,6% des enquêtés ont une connaissance moyenne et 39,1% une faible connaissance sur le viol. Il ressort aussi de ce tableau que seulement 7,0% ont une bonne connaissance sur le viol.

Tableau 5 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le viol selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur le viol				#
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	
Sexe	Homme	2,0%	41,5%	48,3%	8,2%	147
	Femme	4,8%	36,3%	53,2%	5,6%	124
Âge	Jeune de moins de 35 ans	5,3%	43,6%	44,7%	6,4%	94
	Adulte d'au moins 35	2,3%	36,7%	53,7%	7,3%	177
Niveau d'instruction	Aucun	2,4%	44,9%	52,0%	0,8%	127
	Alphabétisé	0,0%	33,3%	50,0%	16,7%	12
	Coranique	2,1%	34,0%	44,7%	19,1%	47
	Medersa	0,0%	19,0%	81,0%	0,0%	21
	1er cycle Fondamental	3,2%	35,5%	38,7%	22,6%	31
	2e cycle Fondamental	12,5%	37,5%	50,0%	0,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	10,0%	40,0%	50,0%	0,0%	10
	Supérieur	14,3%	57,1%	28,6%	0,0%	7
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	34,4%	55,9%	9,7%	195
	Kidal	11,8%	51,3%	36,8%	0,0%	76
Ensemble		3,3%	39,1%	50,6%	7,0%	271

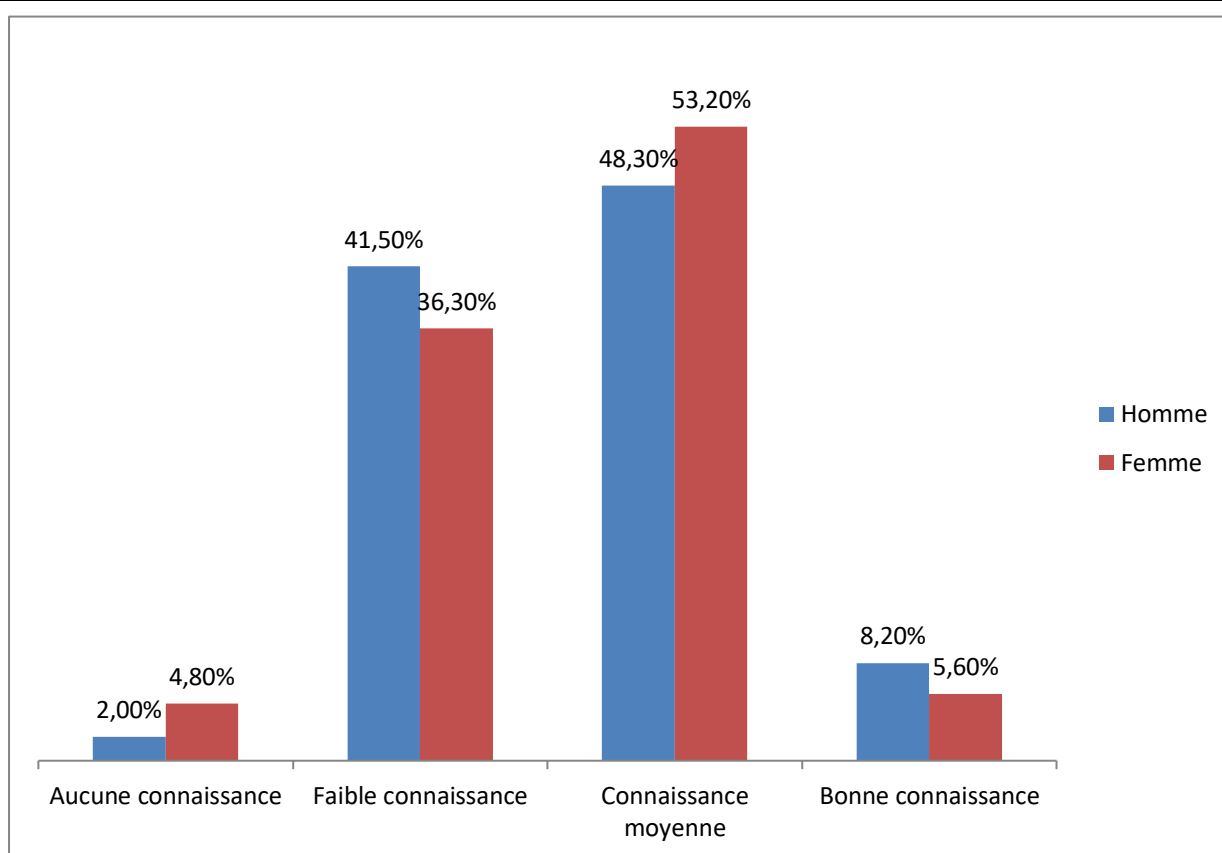


Figure I.1 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le viol par sexe

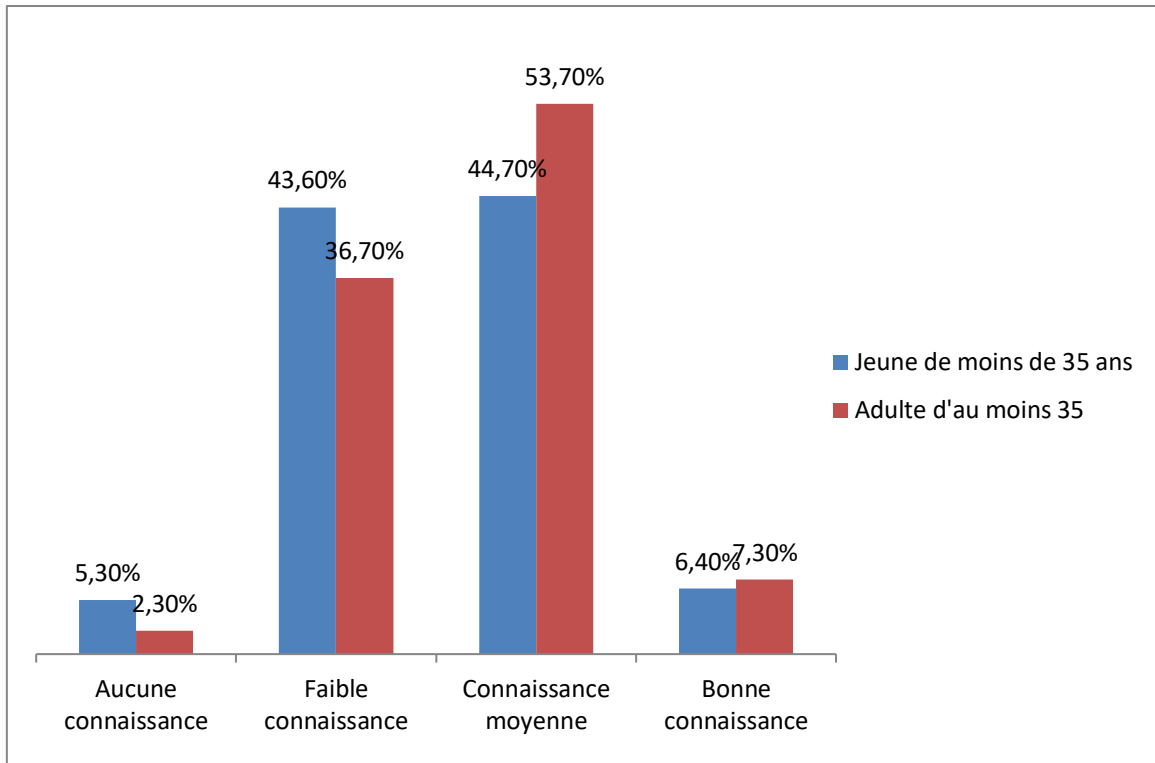


Figure 1.2 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le viol par âge

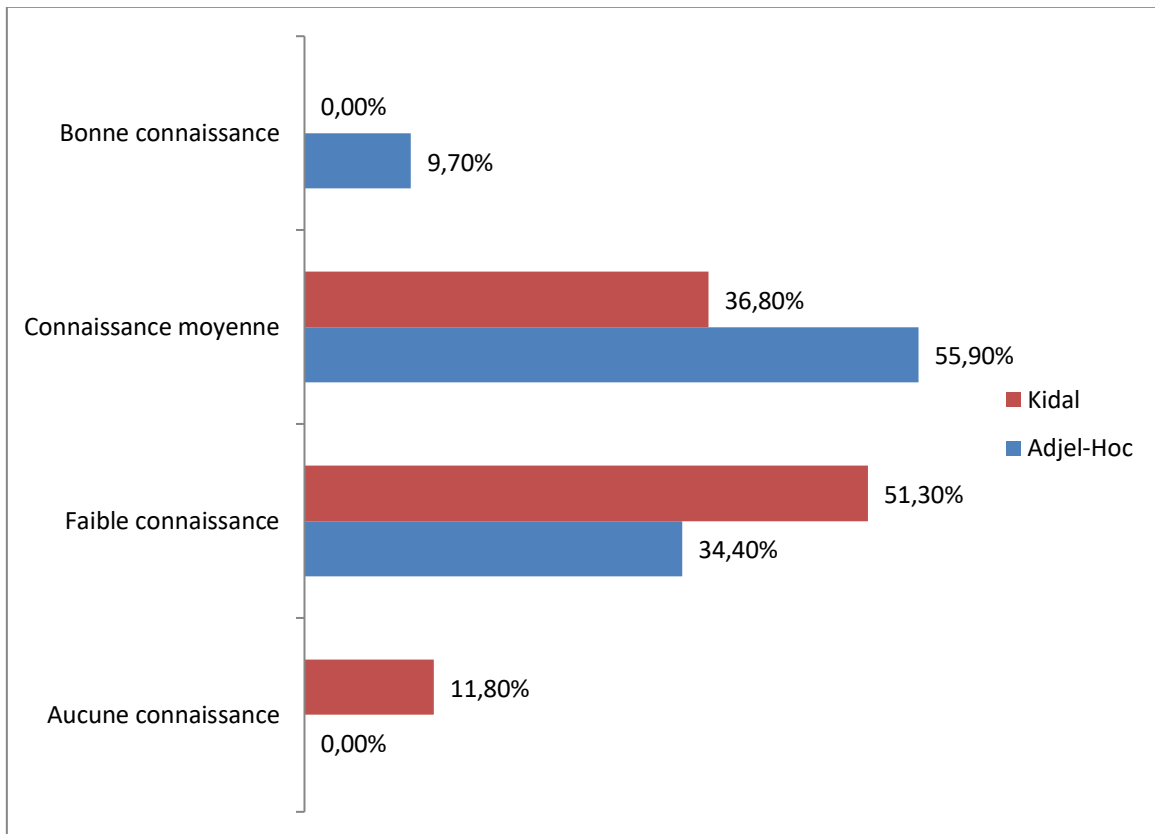


Figure 1.3 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le viol par commune

4.2. Degré des connaissances des nomades sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E

Chez les hommes, 64,9% des enquêtés ont une connaissance moyenne sur les agressions sexuelles y compris MGF/E. Cette tendance est maintenue aussi chez les femmes (60,6%). Cependant, le pourcentage des enquêtés ayant une bonne connaissance à ce niveau reste faible, en deçà 10% chez les deux sexes (9,0% et 7,4%).

Il n'y a aucun enquêté n'ayant aucune connaissance sur les agressions sexuelles concernant les tranches d'âge de l'étude. Cependant le taux des enquêtés ayant une bonne connaissance de la question reste faible : 7,7% chez les jeunes de moins de 35 ans et 8,6% chez les adultes d'au moins 35 ans.

Selon le niveau d'instruction, aucun des enquêtés du niveau 2e cycle fondamental, du secondaire et du supérieur n'a une bonne connaissance à ce niveau.

L'analyse zonale révèle que si le pourcentage des enquêtés n'ayant aucune connaissance est de 0,7% et ceux ayant une bonne connaissance est de 11,1% à Adjel-Hoc. Cette proportion est nulle (0%) à Kidal.

Dans l'ensemble, 62,9% des enquêtés ont une connaissance moyenne contre 28,3% une faible connaissance sur les agressions sexuelles y compris les MGF/E. Il ressort que seulement 8,3% ont une bonne connaissance sur ce sujet.

Tableau 6 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur niveau de connaissance sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur les agressions sexuelles				
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	#
Sexe	Homme	0,0%	26,1%	64,9%	9,0%	111
	Femme	1,1%	30,9%	60,6%	7,4%	94
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	30,8%	61,5%	7,7%	65
	Adulte d'au moins 35	0,7%	27,1%	63,6%	8,6%	140
Niveau d'instruction	Aucun	1,1%	30,8%	63,7%	4,4%	91
	Alphabétisé	0,0%	27,3%	63,6%	9,1%	11
	Coranique	0,0%	25,7%	57,1%	17,1%	35
	Medersa	0,0%	10,5%	78,9%	10,5%	19
	1er cycle Fondamental	0,0%	20,8%	62,5%	16,7%	24
	2e cycle Fondamental	0,0%	58,3%	41,7%	0,0%	12
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	6
Commune	Supérieur	0,0%	28,6%	71,4%	0,0%	7
	Adjel-Hoc	0,7%	20,9%	67,3%	11,1%	153
	Kidal	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	52
Ensemble		0,5%	28,3%	62,9%	8,3%	205

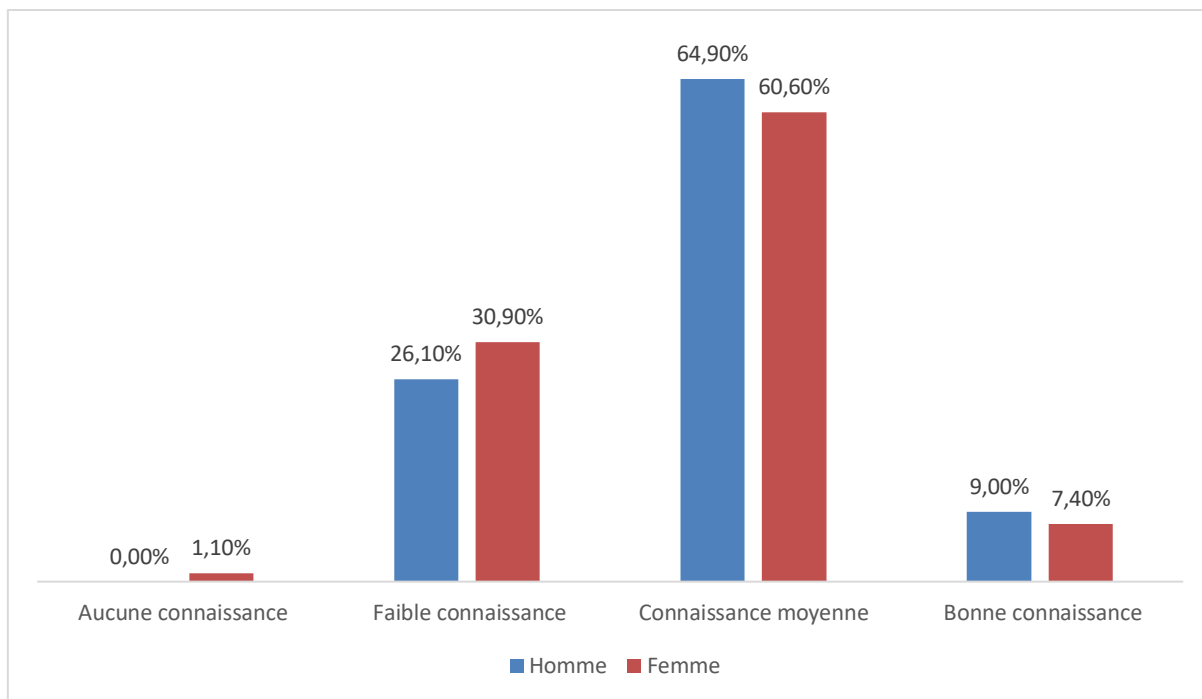


Figure I.4 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les agressions sexuelles par sexe

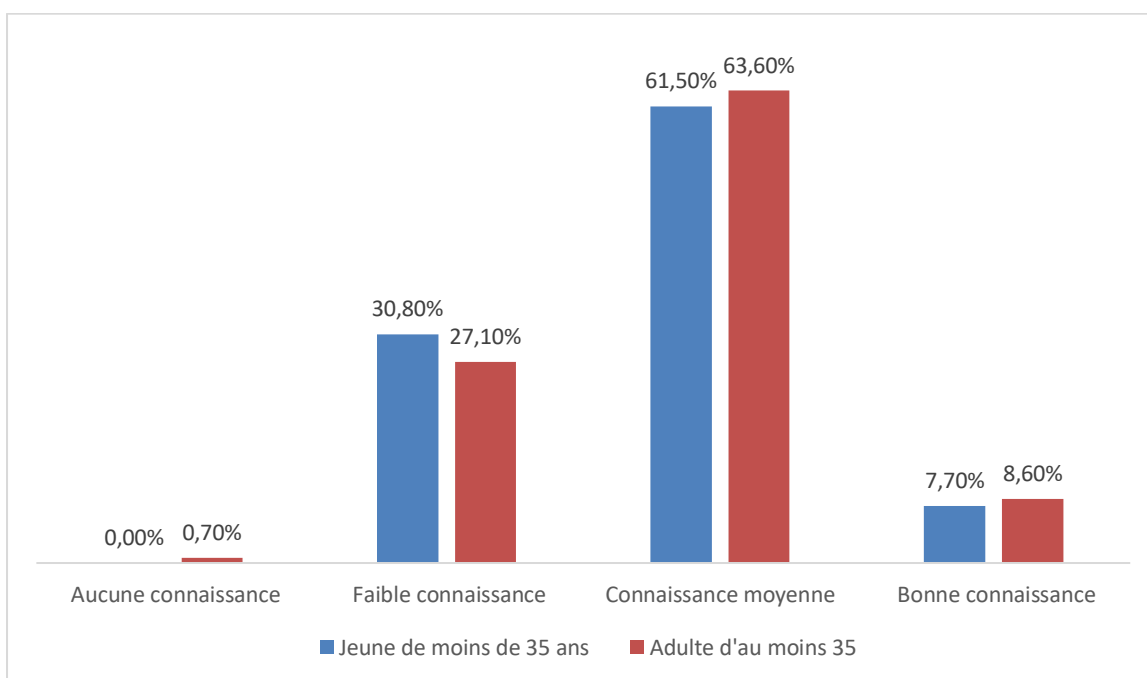


Figure I.5 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les agressions sexuelles par tranche d'âge

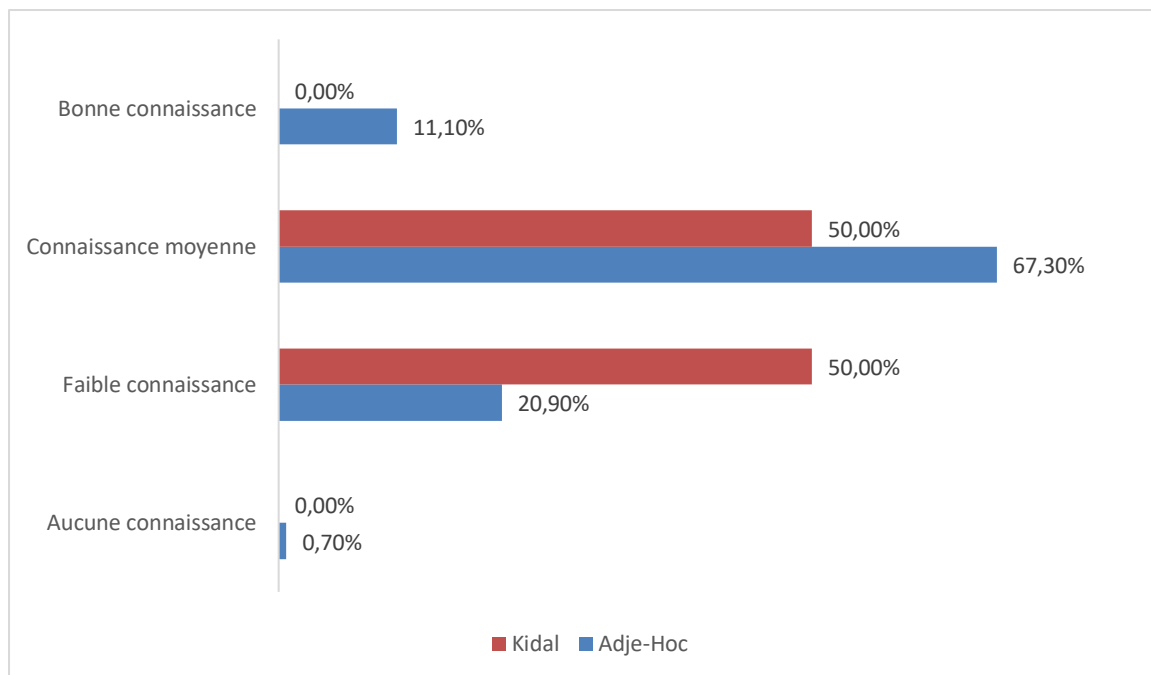


Figure 1.6 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les agressions sexuelles par commune

4.3. Degré des connaissances des nomades sur les violences physiques

Selon les données de ce tableau, les enquêtés, quel que soit le sexe, ont dans la grande majorité une faible connaissance des violences physiques. Cette tendance se maintient au niveau des tranches d'âge étudiées. Ici aussi, concernant le niveau d'instruction, les enquêtés du 2e cycle fondamental et du supérieur, respectivement à 16,7% et 14,3% n'ont aucune connaissance sur les violences physiques.

A Kidal, 28,0% des enquêtés n'ont aucune connaissance sur ce sujet tandis que ce taux est nul à Adje-Hoc.

Dans l'ensemble, 68,5% des enquêtés ont une faible connaissance contre seulement 8,0% une bonne connaissance des agressions physiques.

Tableau 7 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur les violences physiques selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur les violences physique				Nombre
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	
Sexe	Homme	0,9%	69,0%	20,7%	9,5%	116
	Femme	13,4%	68,0%	12,4%	6,2%	97
Âge	Jeune de moins de 35 ans	13,0%	63,8%	18,8%	4,3%	69
	Adulte d'au moins 35	3,5%	70,8%	16,0%	9,7%	144
Niveau d'instruction	Aucun	9,3%	82,6%	5,8%	2,3%	86
	Alphabétisé	0,0%	76,9%	23,1%	0,0%	13
	Coranique	7,1%	57,1%	19,0%	16,7%	42
	Medersa	0,0%	89,5%	10,5%	0,0%	19
	1er cycle Fondamental	0,0%	52,0%	28,0%	20,0%	25
	2e cycle Fondamental	16,7%	41,7%	41,7%	0,0%	12
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	33,3%	55,6%	11,1%	9
	Supérieur	14,3%	42,9%	14,3%	28,6%	7
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	76,7%	16,0%	7,4%	163
	Kidal	28,0%	42,0%	20,0%	10,0%	50
Ensemble		6,6%	68,5%	16,9%	8,0%	213

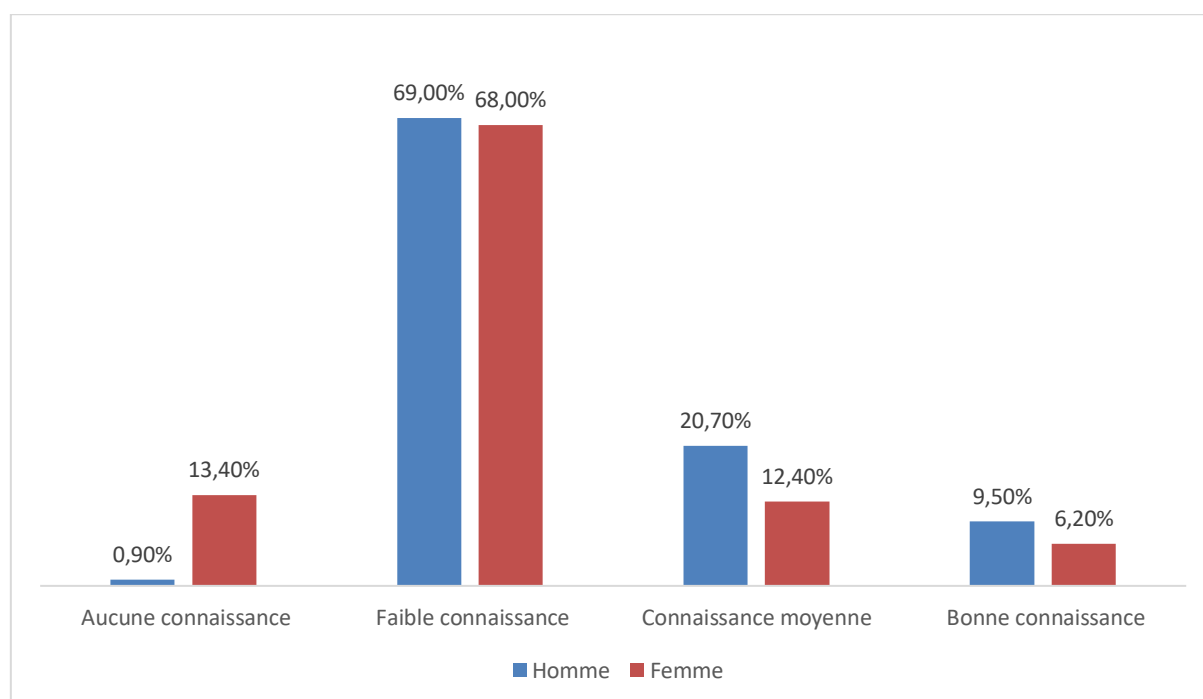


Figure 1.7 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences physiques par sexe

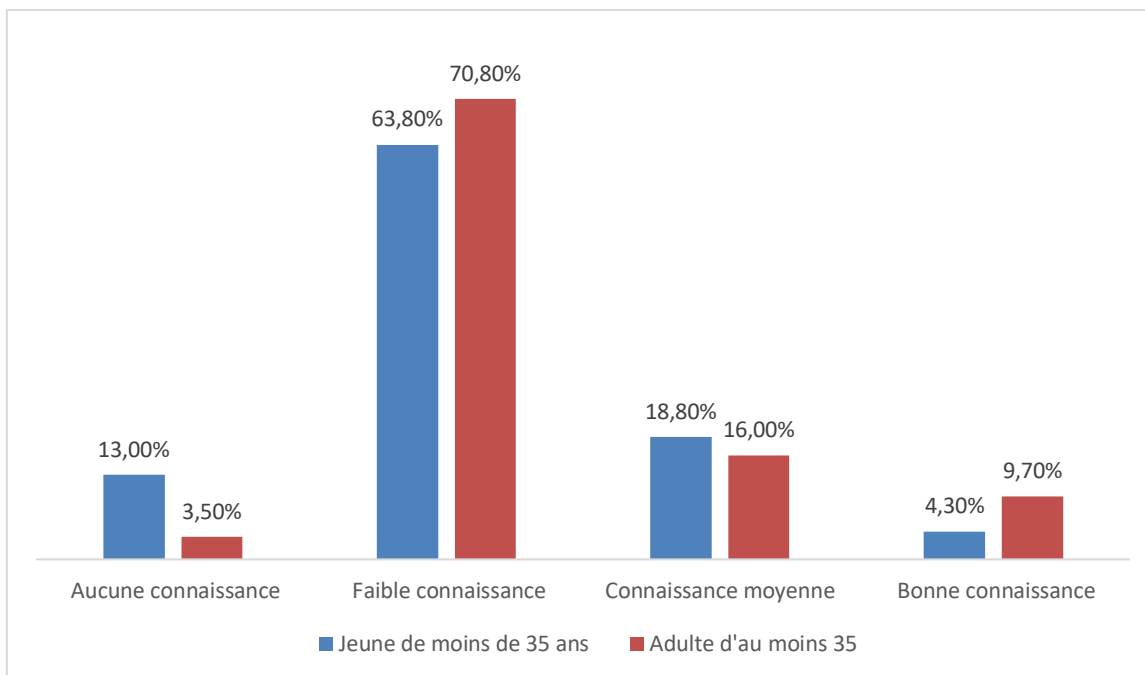


Figure I.8 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences physiques par tranche d'âge

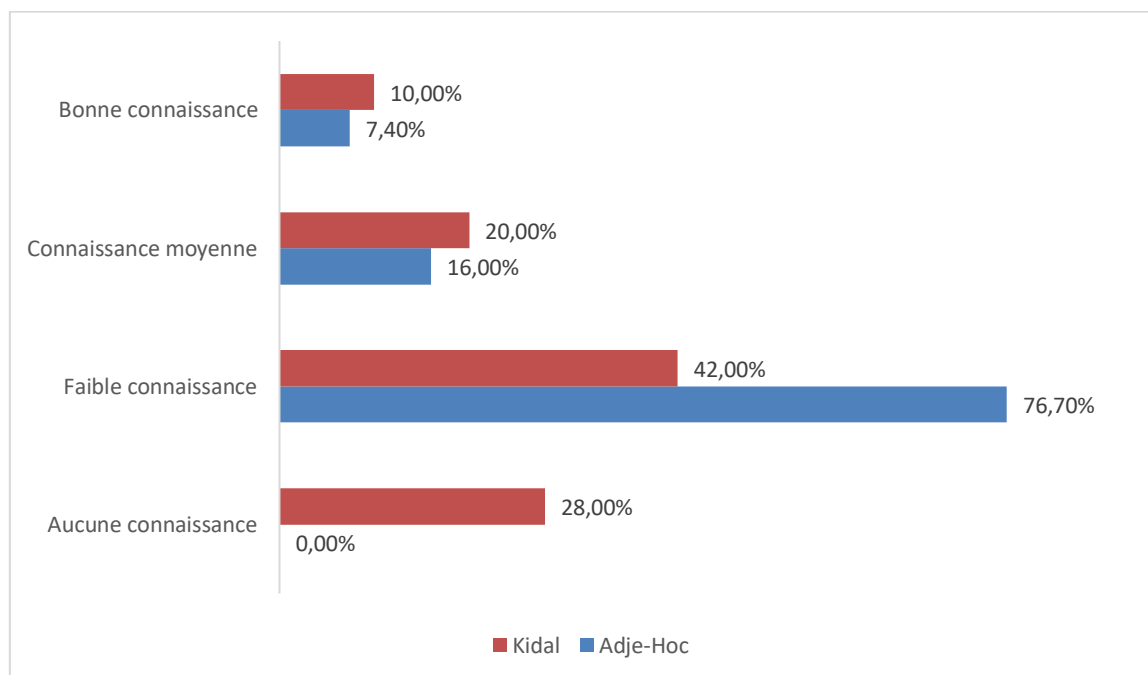


Figure I.9 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences physiques par commune

4.4. Degré des connaissances des nomades sur psychologiques/émotionnelles

S'agissant du degré de connaissance sur les violences psychologiques/émotionnelles, la grande majorité des enquêtés, sans distinction de sexe, d'âge, de niveau d'instruction ou de

la zone, a une connaissance faible des violences émotionnelles. Dans l'ensemble, 81,6% ont une faible connaissance contre 16,2% une connaissance moyenne et seulement 2,2% une bonne connaissance. Le taux de ceux n'ayant aucune connaissance est nul.

Tableau 8 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur niveau de connaissance sur les violences psychologiques/émotionnelles selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur les violences émotionnelles				
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	Nombre
Sexe	Homme	0,0%	75,5%	22,6%	1,9%	106
	Femme	0,0%	89,9%	7,6%	2,5%	79
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	82,5%	14,0%	3,5%	57
	Adulte d'au moins 35	0,0%	81,3%	17,2%	1,6%	128
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	94,9%	5,1%	0,0%	79
	Alphabétisé	0,0%	91,7%	8,3%	0,0%	12
	Coranique	0,0%	65,6%	25,0%	9,4%	32
	Medersa	0,0%	87,5%	12,5%	0,0%	16
	1er cycle Fondamental	0,0%	47,6%	52,4%	0,0%	21
	2e cycle Fondamental	0,0%	88,9%	0,0%	11,1%	9
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	88,9%	11,1%	0,0%	9
	Supérieur	0,0%	57,1%	42,9%	0,0%	7
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	81,5%	15,9%	2,6%	151
	Kidal	0,0%	82,4%	17,6%	0,0%	34
Ensemble		0,0%	81,6%	16,2%	2,2%	185

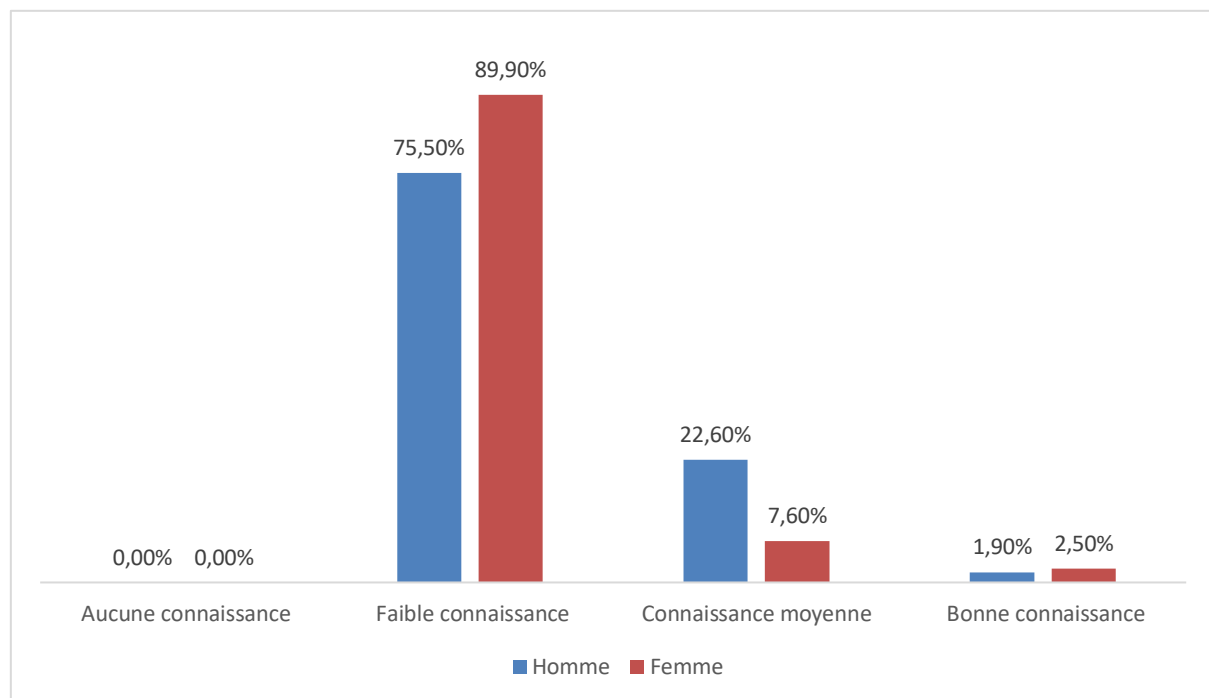


Figure 1.10 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences émotionnelles par sexe

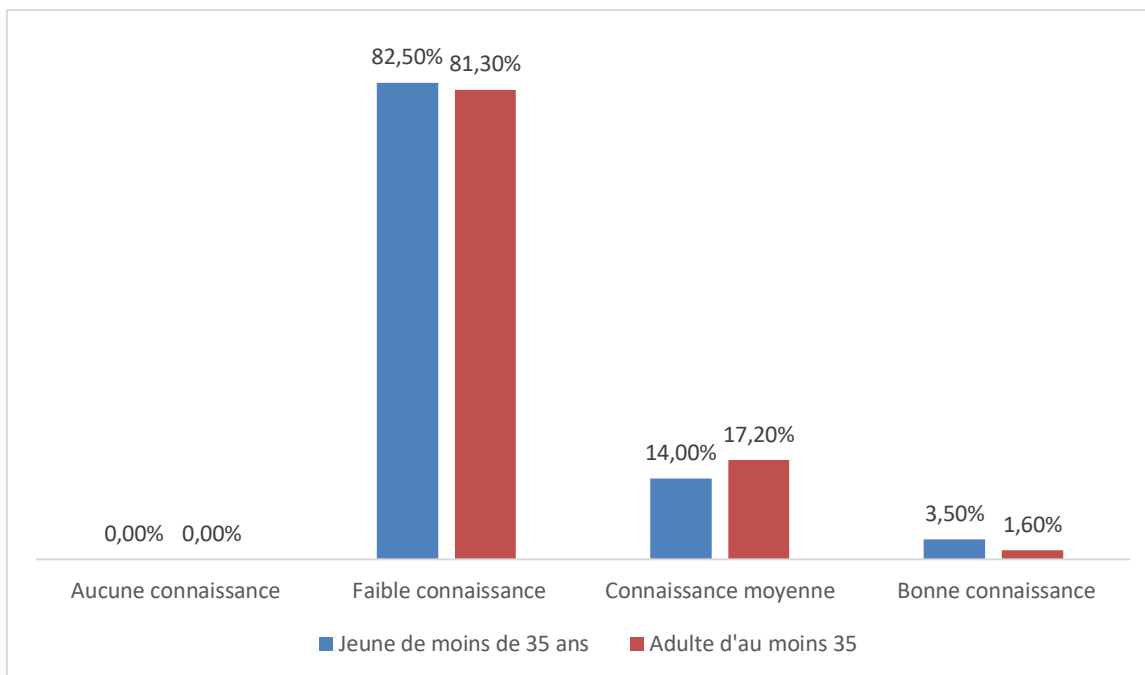


Figure I.11 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences émotionnelles par tranche d'âge

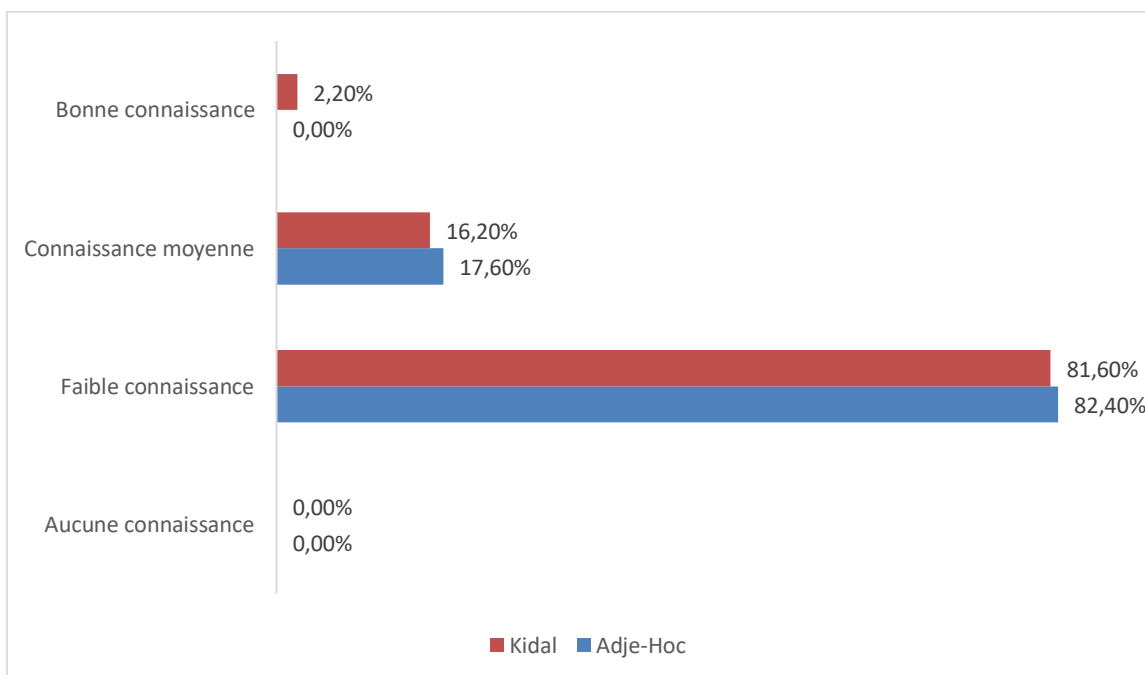


Figure I.12 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences émotionnelles par commune

4.5. Degré des connaissances des nomades sur Connaissances sur le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services

Le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services, est une violence très faiblement connue par les enquêtés. D'ailleurs chez la totalité des enquêtés du niveau d'instruction secondaire (100%) a une faible connaissance des violences économiques.

Dans l'ensemble, 81,5% des enquêtés ont une faible connaissance contre seulement 7,6% une connaissance moyenne sur les violences économiques. Il ressort que seulement 10,2% ont une bonne connaissance sur ce sujet.

Tableau 9 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur les violences économiques				
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	Nombre
Sexe	Homme	0,0%	81,3%	6,3%	12,5%	96
	Femme	1,6%	82,0%	9,8%	6,6%	61
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	83,7%	11,6%	4,7%	43
	Adulte d'au moins 35	0,9%	80,7%	6,1%	12,3%	114
Niveau d'instruction	Aucun	1,6%	90,2%	8,2%	0,0%	61
	Alphabétisé	0,0%	91,7%	8,3%	0,0%	12
	Coranique	0,0%	65,5%	6,9%	27,6%	29
	Medersa	0,0%	93,3%	0,0%	6,7%	15
	1er cycle Fondamental	0,0%	64,0%	12,0%	24,0%	25
	2e cycle Fondamental	0,0%	85,7%	0,0%	14,3%	7
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	4
	Supérieur	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	4
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	81,2%	7,2%	11,6%	138
	Kidal	5,3%	84,2%	10,5%	0,0%	19
Ensemble		0,6%	81,5%	7,6%	10,2%	157

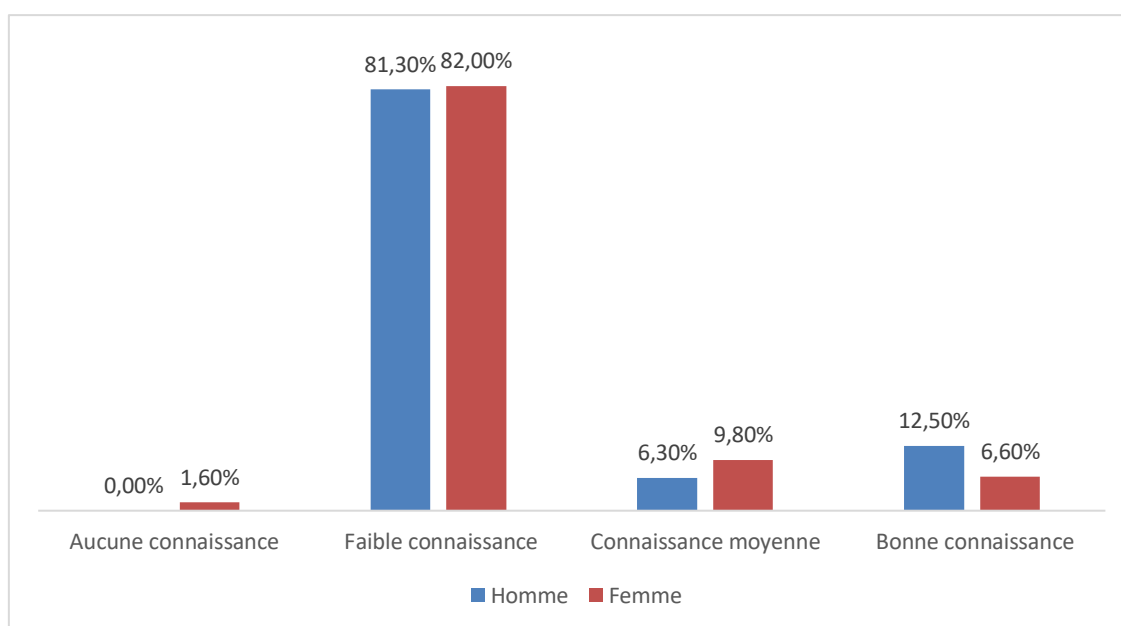


Figure I.13 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences économiques par sexe

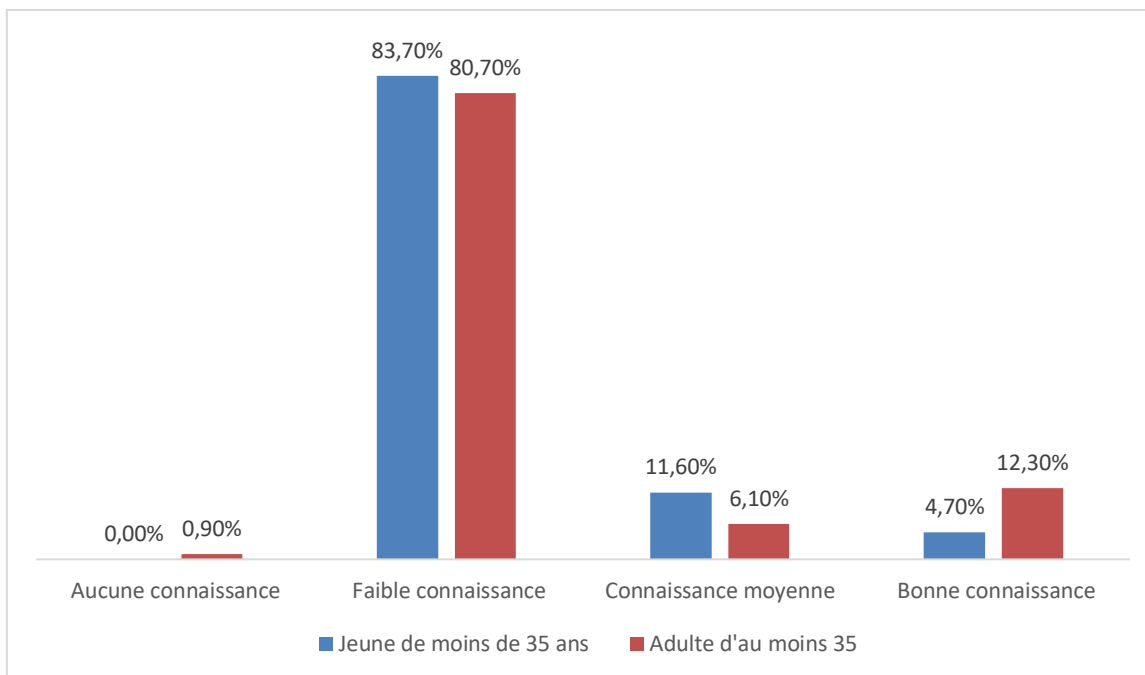


Figure I.14 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences économiques par tranche d'âge

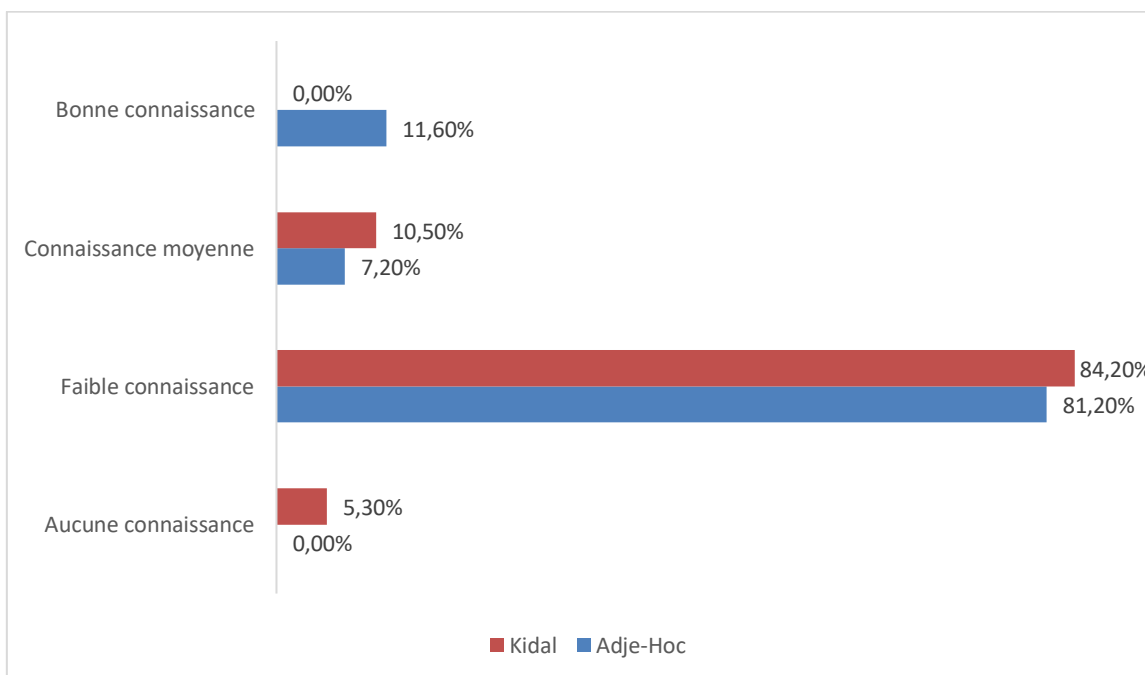


Figure I.15 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur les violences économiques par commune

4.6. Degré des connaissances des nomades sur le mariage forcé

Quant au mariage forcé, l'ensemble des enquêtés a au moins une connaissance sur ce sujet car le taux de ceux n'ayant aucune connaissance ici est nul. Si seulement 8,5% d'entre eux

connaissent bien la question, 46,0% en ont une faible connaissance contre 45,6% qui ont une connaissance moyenne.

Tableau 10 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage forcé selon quelques caractéristiques

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur le mariage forcé				Nombre
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	
Sexe	Homme	0,0%	46,9%	42,9%	10,2%	147
	Femme	0,0%	44,8%	48,8%	6,4%	125
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	48,4%	46,2%	5,4%	93
	Adulte d'au moins 35	0,0%	44,7%	45,3%	10,1%	179
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	54,2%	45,0%	0,8%	120
	Alphabétisé	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	12
	Coranique	0,0%	46,3%	35,2%	18,5%	54
	Medersa	0,0%	40,0%	55,0%	5,0%	20
	1er cycle Fondamental	0,0%	26,5%	47,1%	26,5%	34
	2e cycle Fondamental	0,0%	43,8%	50,0%	6,3%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	33,3%	55,6%	11,1%	9
	Supérieur	0,0%	28,6%	71,4%	0,0%	7
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	44,9%	43,9%	11,2%	196
	Kidal	0,0%	48,7%	50,0%	1,3%	76
Ensemble		0,0%	46,0%	45,6%	8,5%	272

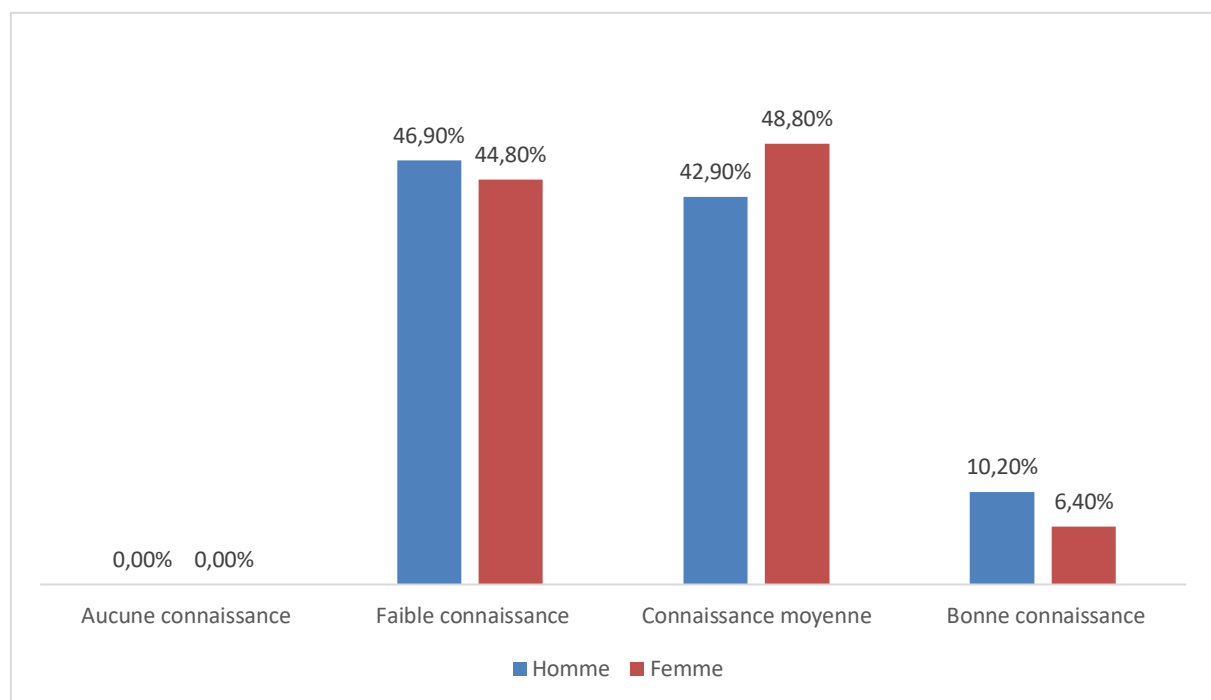


Figure I.16 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage forcé par sexe

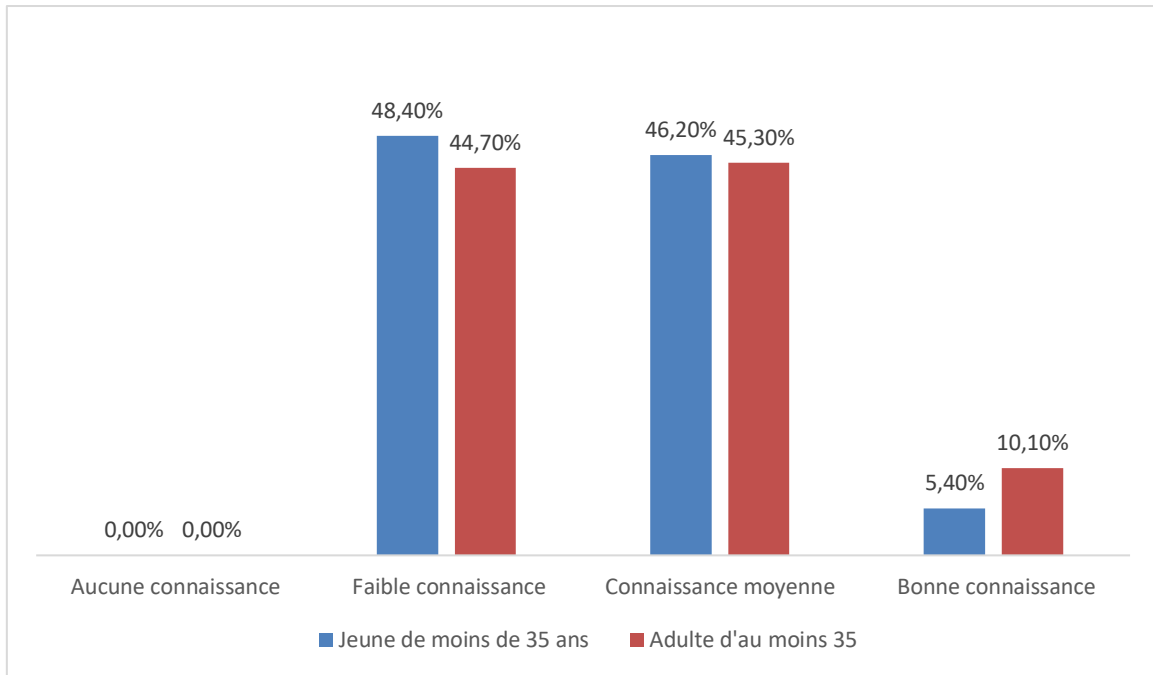


Figure I.17 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage forcé par tranche d'âge

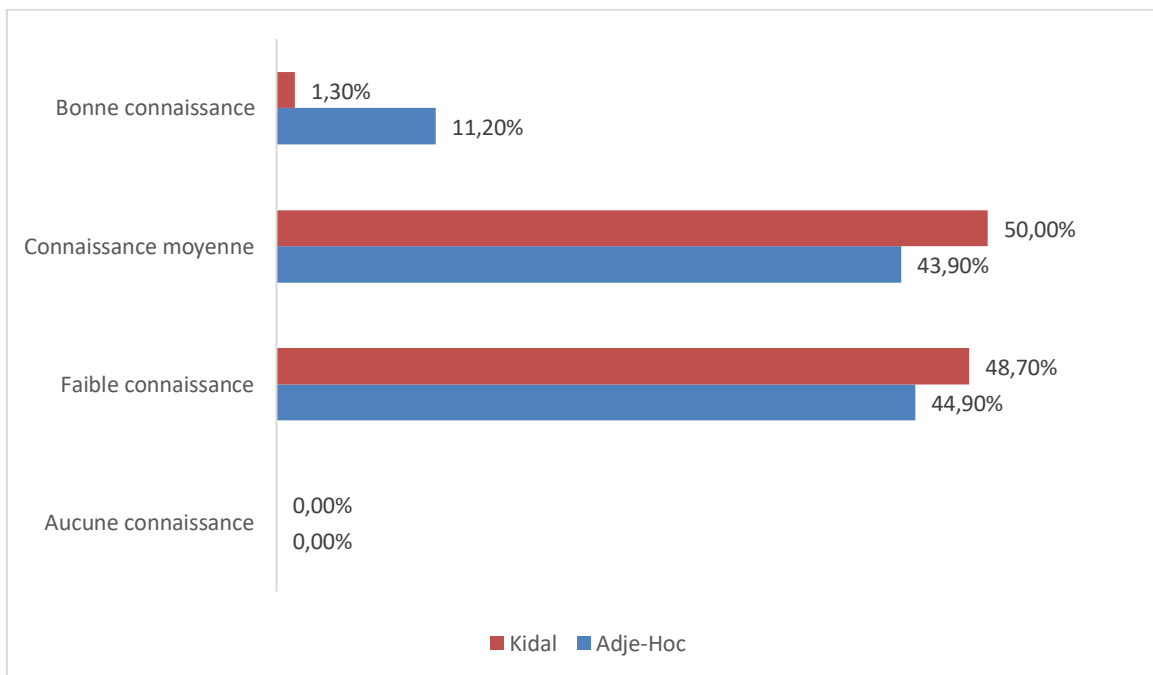


Figure I.18 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage forcé par commune

4.7. Degré des connaissances des nomades sur le mariage d'enfants

Le mariage d'enfant est un phénomène mal connu dans la zone d'étude. Ils sont 32,3% qui n'ont aucune connaissance sur le mariage d'enfant contre seulement 12,6% qui ont une bonne

connaissance. Dans la commune d'Adjel-Hoc, 16,4% des enquêtés connaissent bien le mariage contre seulement 4,0% dans la commune de Kidal.

Tableau 11 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur le mariage d'enfants				Nombre
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	
Sexe	Homme	32,6%	4,0%	49,7%	13,7%	175
	Femme	32,0%	1,3%	55,3%	11,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	34,8%	1,8%	58,9%	4,5%	112
	Adulte d'au moins 35	31,0%	3,3%	48,8%	16,9%	213
Niveau d'instruction	Aucun	36,7%	0,0%	52,7%	10,7%	150
	Alphabétisé	28,6%	0,0%	64,3%	7,1%	14
	Coranique	40,6%	1,4%	43,5%	14,5%	69
	Medersa	39,1%	4,3%	34,8%	21,7%	23
	1er cycle Fondamental	17,1%	5,7%	62,9%	14,3%	35
	2e cycle Fondamental	6,3%	12,5%	68,8%	12,5%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	10,0%	30,0%	60,0%	0,0%	10
	Supérieur	12,5%	0,0%	62,5%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	30,7%	1,3%	51,6%	16,4%	225
	Kidal	36,0%	6,0%	54,0%	4,0%	100
Ensemble		32,3%	2,8%	52,3%	12,6%	325

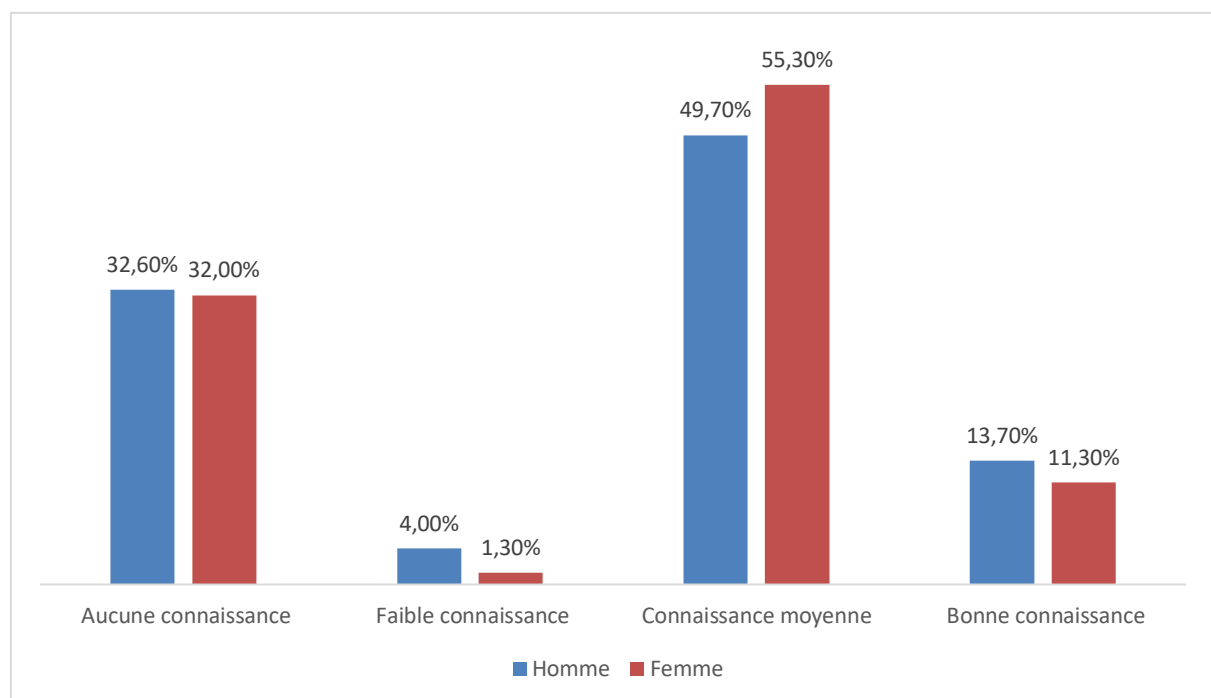


Figure I.19 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfants par sexe

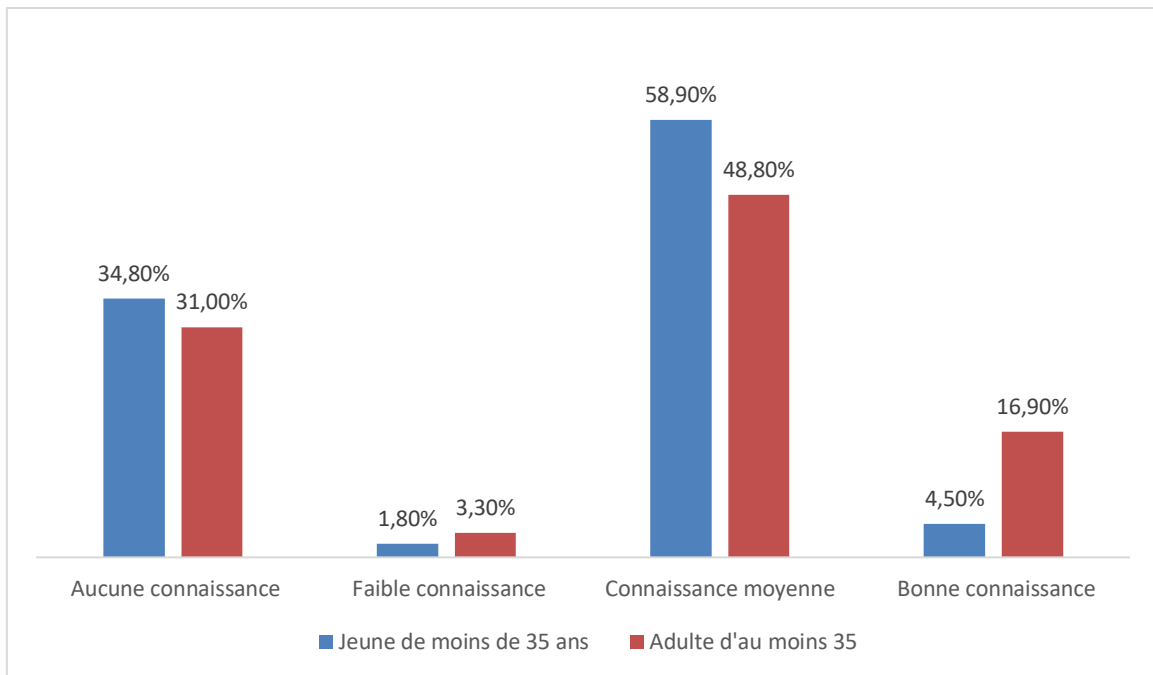


Figure I.20 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfants par tranche d'âge

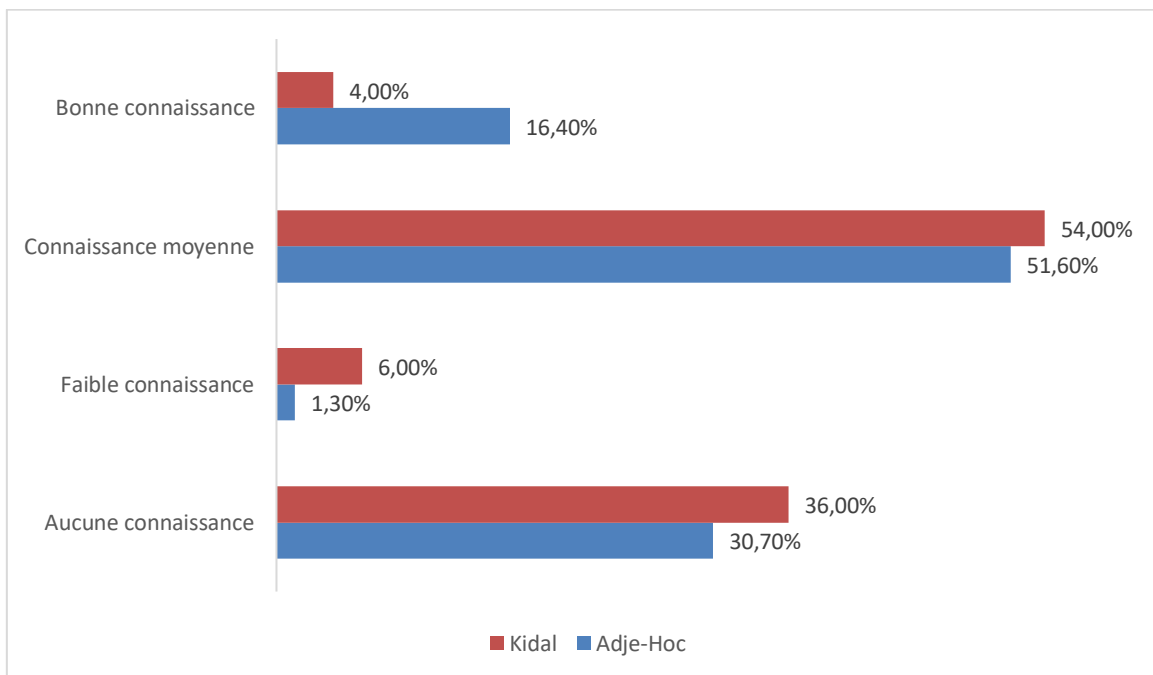


Figure I.21 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfants par commune

1.1. Degré des connaissances des nomades sur le mariage forcé y compris le mariage d'enfant

Aucun des enquêtés n'a déclaré n'avoir aucune connaissance sur le mariage d'enfant/forcé (0,0%). Si dans l'ensemble des enquêtés, 47,4% ont une faible connaissance sur le mariage

d'enfant/forcé, 51,5% ont une connaissance moyenne, mais seulement 1,1% une bonne connaissance.

Chez les femmes, aucun enquêté n'a une bonne connaissance du sujet (0,0%). Aussi, parmi les enquêtés ayant un niveau d'instruction du 2e cycle fondamental, du secondaire et du supérieur, le taux des enquêtés ayant une bonne connaissance du mariage d'enfant/forcé est nul (0,0%).

Tableau 12 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de connaissance sur le mariage forcé/d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice de Connaissance sur le mariage d'enfant/forcé				Nombre
		Aucune connaissance	Faible connaissance	Connaissance moyenne	Bonne connaissance	
Sexe	Homme	0,0%	49,0%	49,0%	2,0%	147
	Femme	0,0%	45,6%	54,4%	0,0%	125
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	55,9%	43,0%	1,1%	93
	Adulte d'au moins 35	0,0%	43,0%	55,9%	1,1%	179
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	54,2%	45,0%	0,8%	120
	Alphabétisé	0,0%	58,3%	41,7%	0,0%	12
	Coranique	0,0%	46,3%	51,9%	1,9%	54
	Medersa	0,0%	45,0%	55,0%	0,0%	20
	1er cycle Fondamental	0,0%	29,4%	67,6%	2,9%	34
	2e cycle Fondamental	0,0%	43,8%	56,3%	0,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	55,6%	44,4%	0,0%	9
	Supérieur	0,0%	14,3%	85,7%	0,0%	7
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	44,4%	54,1%	1,5%	196
	Kidal	0,0%	55,3%	44,7%	0,0%	76
Ensemble		0,0%	47,4%	51,5%	1,1%	272

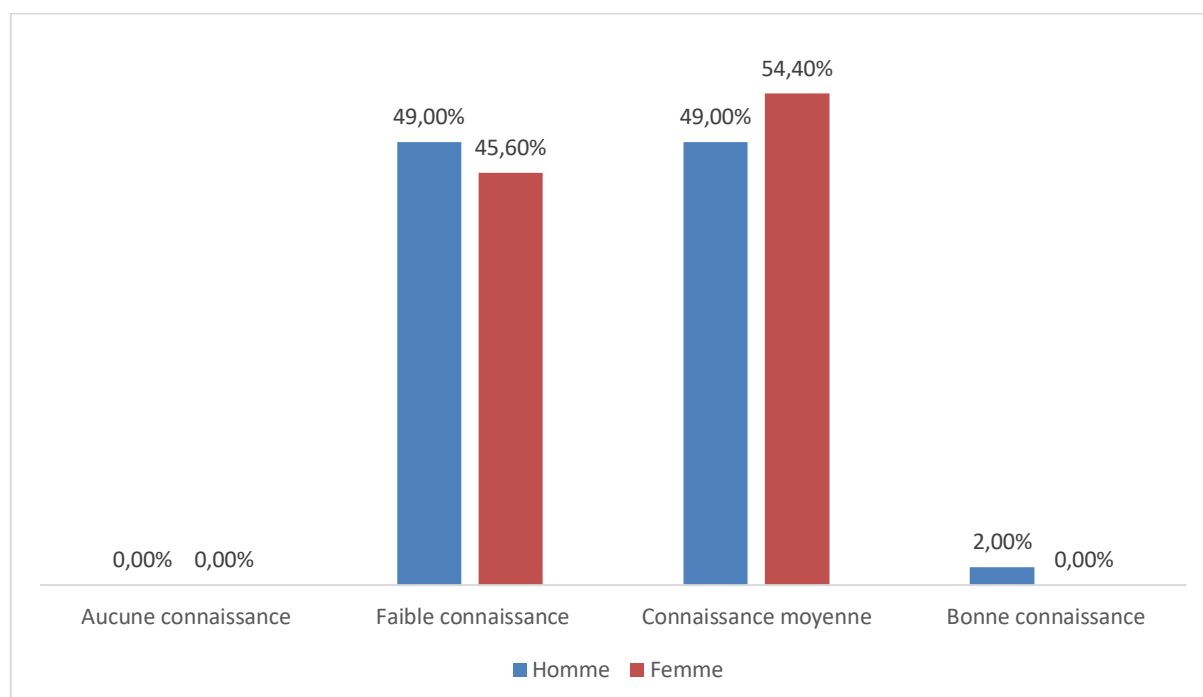


Figure I.22 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfant/forcé par sexe

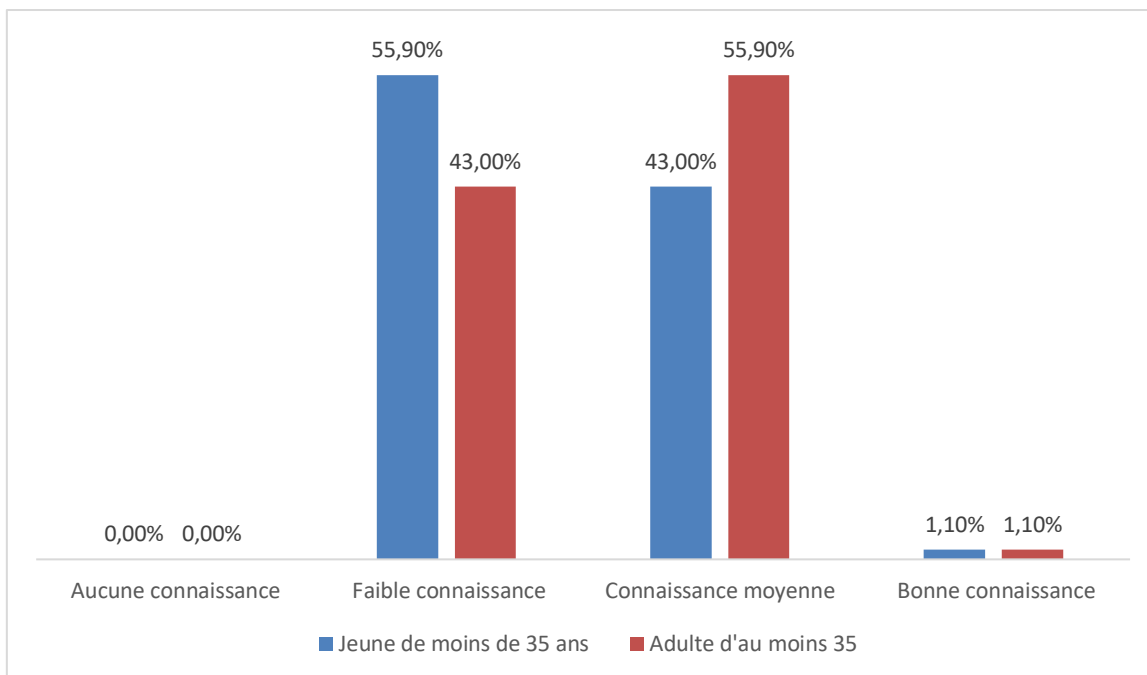


Figure I.23 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfant/forcé par tranche d'âge

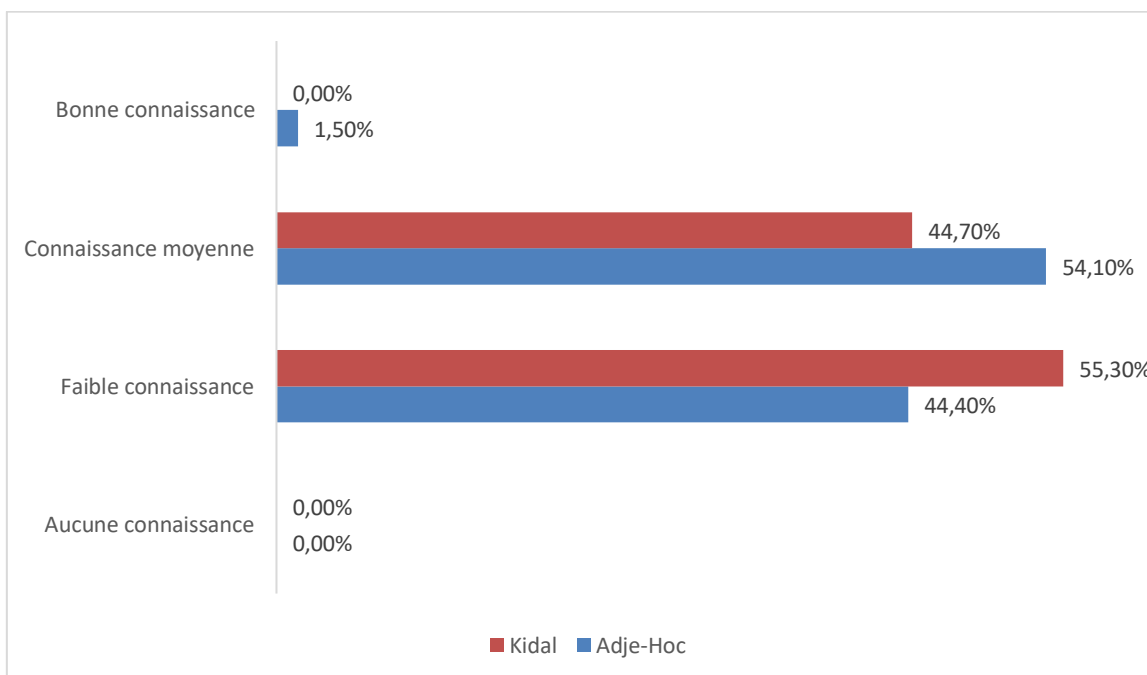


Figure I.24 : Répartition des enquêtés sur leur degré de connaissance sur le mariage d'enfant/forcé par commune

II. ATTITUDES DES ENQUETES SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

2.1. Attitudes des nomades face au viol

En ce qui concerne le viol, les enquêtés adoptent dans l'ensemble une attitude non favorable (97,2%). Cependant, de l'analyse des résultats par commune, il ressort que la population enquêtée réagit bien mieux face au viol (100%) à Adjel-Hoc contre 91,0% à Kidal.

Tableau 13 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face au viol par région

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur le viol			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	0,6%	1,7%	97,7%	175
	Femme	0,0%	3,3%	96,7%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	1,8%	98,2%	112
	Adulte d'au moins 35	0,5%	2,8%	96,7%	213
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	2,0%	98,0%	150
	Alphabétisé	0,0%	7,1%	92,9%	14
	Coranique	1,4%	2,9%	95,7%	69
	Medersa	0,0%	0,0%	100,0%	23
	1er cycle Fondamental	0,0%	2,9%	97,1%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	0,0%	100,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	10,0%	90,0%	10
	Supérieur	0,0%	0,0%	100,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	0,0%	100,0%	225
	Kidal	1,0%	8,0%	91,0%	100
Ensemble		0,3%	2,5%	97,2%	325

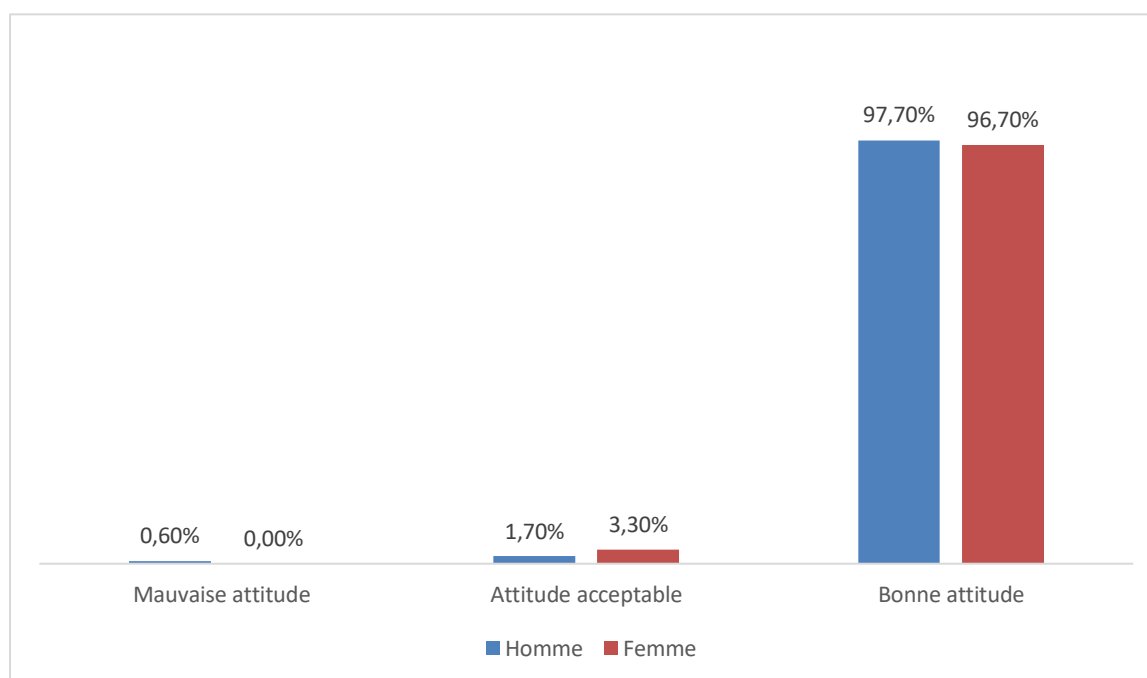


Figure 2.1 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le viol par sexe

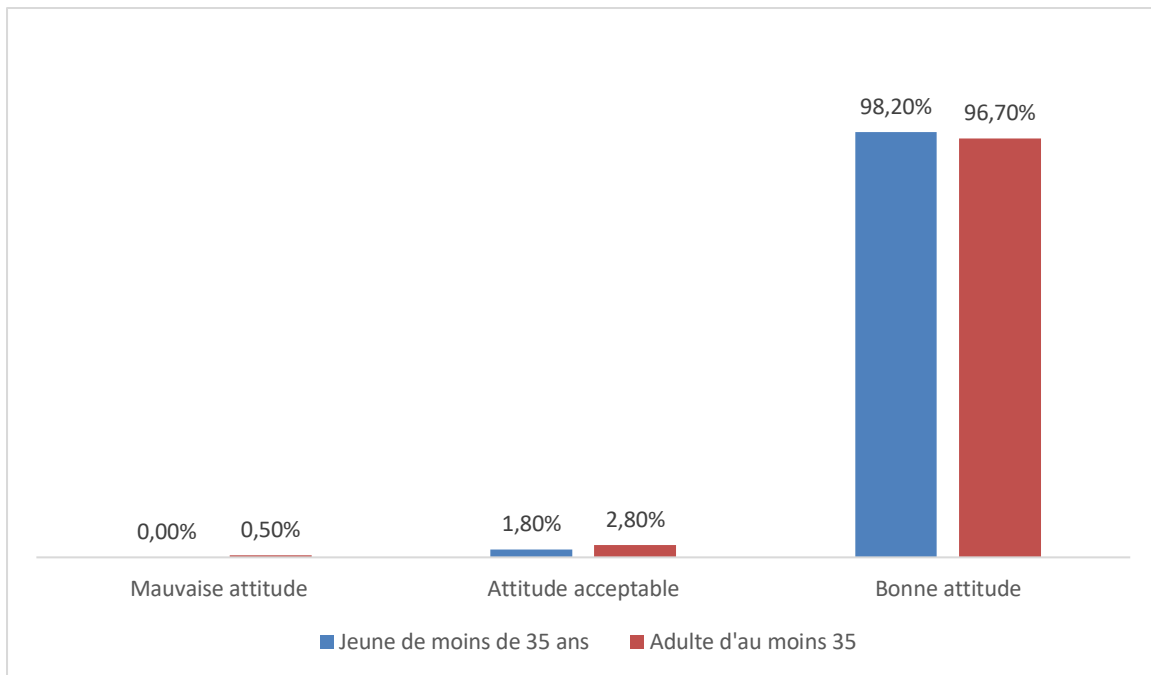


Figure 2.2 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le viol par tranche d'âge

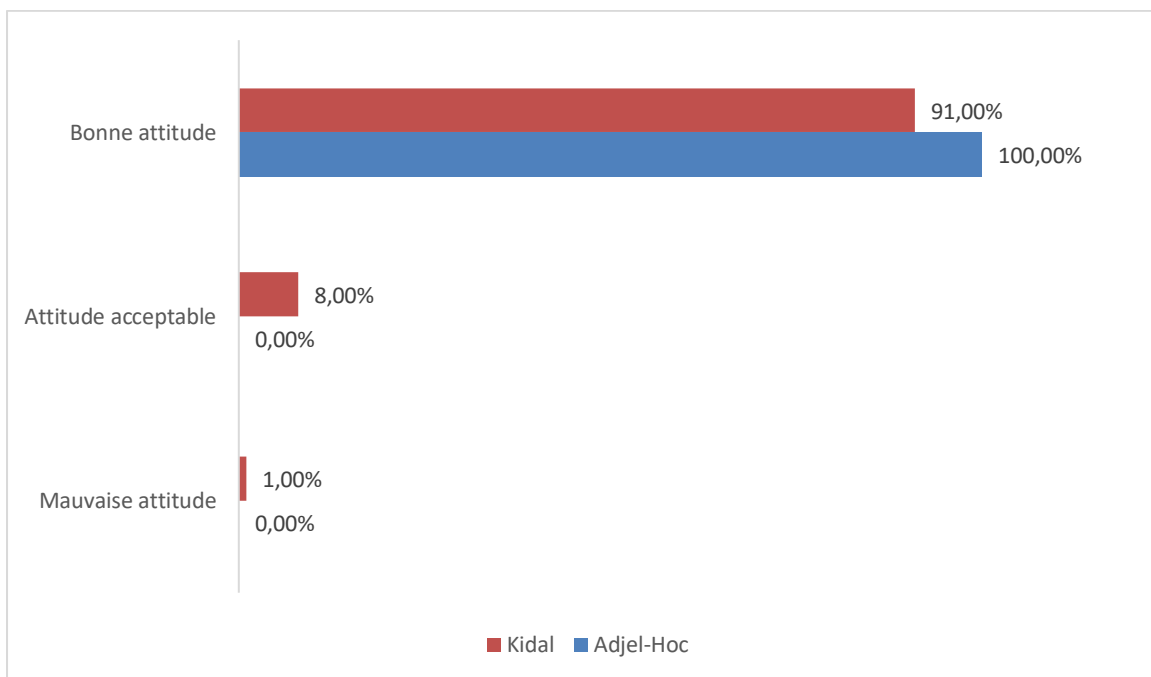


Figure 2.3 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le viol par commune

2.2. Attitudes des hommes et des femmes face aux agressions sexuelles, y compris les MGF/E

Dans l'ensemble, il ressort des résultats que 96,6% des enquêtés n'ont pas une attitude favorable face violences sexuelles contre 0,3% présentant une attitude contraire et seulement 3,1% une attitude acceptable.

En ce qui concerne les communes, à Adjel-Hoc, 100% des enquêtés ont une bonne attitude face aux agressions sexuelles y compris les MGF/E contre 89 % à Kidal. La proportion des hommes adoptant une bonne attitude est de 97,1% contre 95% chez les femmes.

Cette large tendance défavorable des enquêtés vis-à-vis violences sexuelles pourrait s'expliquer par le fait la proportion de ceux n'ayant aucune connaissance sur les violences sexuelles est très faible (0,5%).

Tableau 14 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux agressions sexuelles, y compris les MGF/E et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur les violences sexuelles			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	0,6%	2,3%	97,1%	175
	Femme	0,0%	4,0%	96,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	3,6%	96,4%	112
	Adulte d'au moins 35	0,5%	2,8%	96,7%	213
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	2,0%	98,0%	150
	Alphabétisé	0,0%	7,1%	92,9%	14
	Coranique	1,4%	2,9%	95,7%	69
	Medersa	0,0%	8,7%	91,3%	23
	1er cycle Fondamental	0,0%	2,9%	97,1%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	0,0%	100,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	10,0%	90,0%	10
	Supérieur	0,0%	0,0%	100,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	0,0%	100,0%	225
	Kidal	1,0%	10,0%	89,0%	100
Ensemble		0,3%	3,1%	96,6%	325

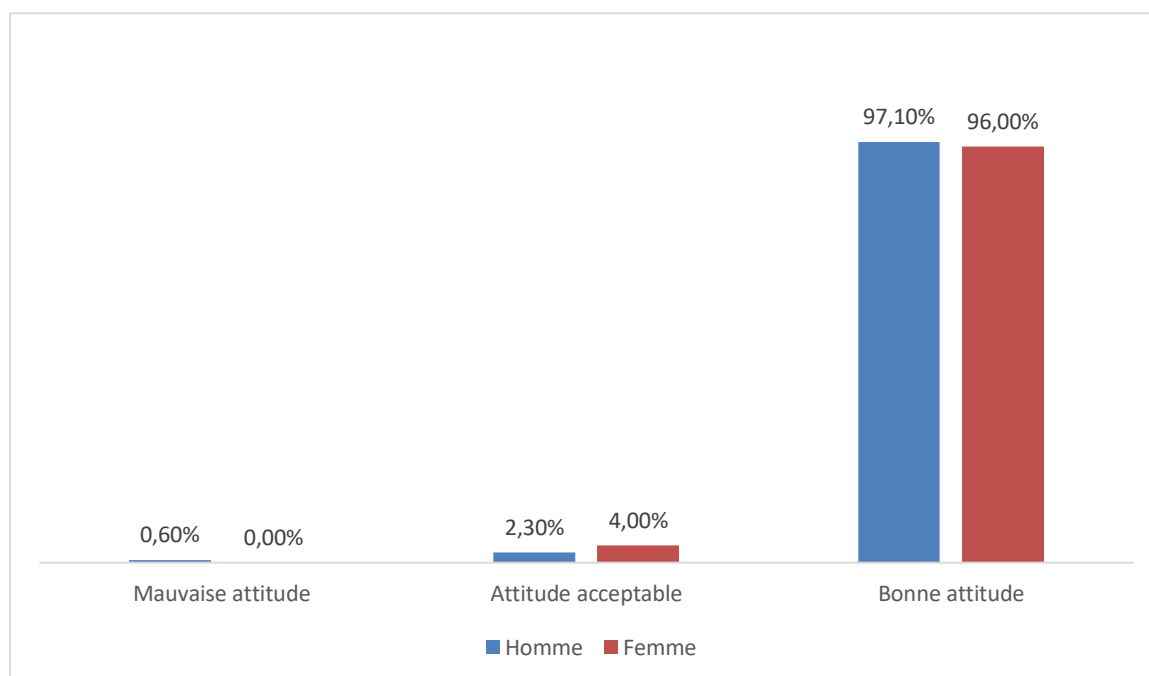


Figure 2.4 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E par sexe

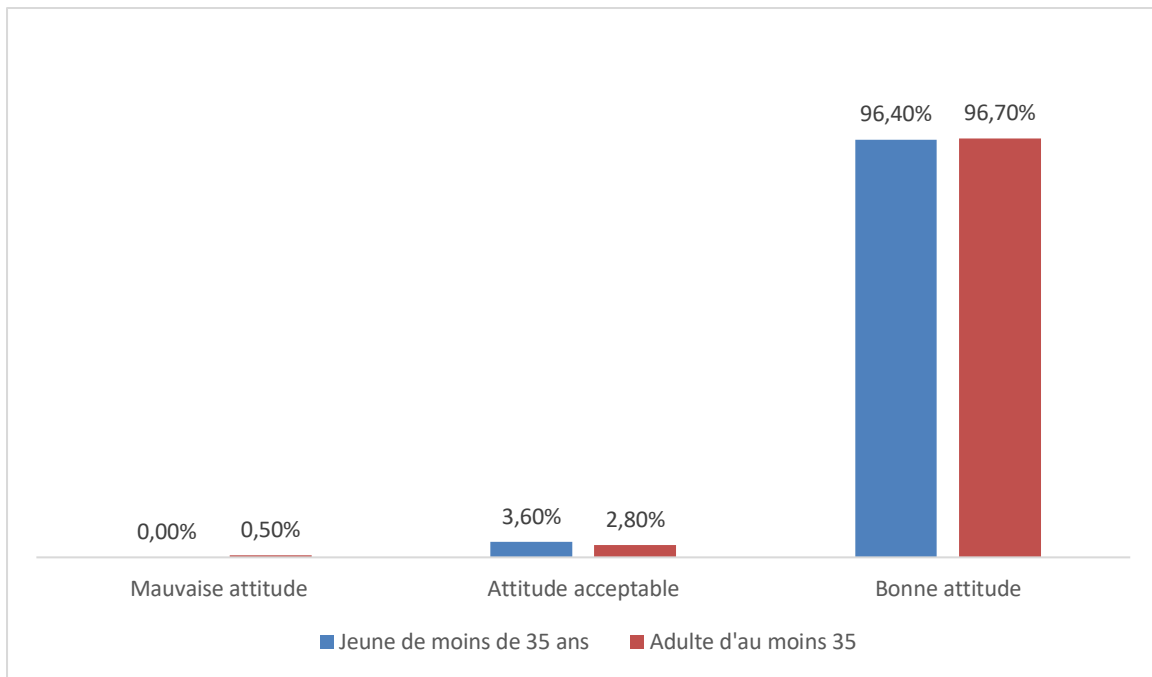


Figure 2.5 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E par tranche d'âge

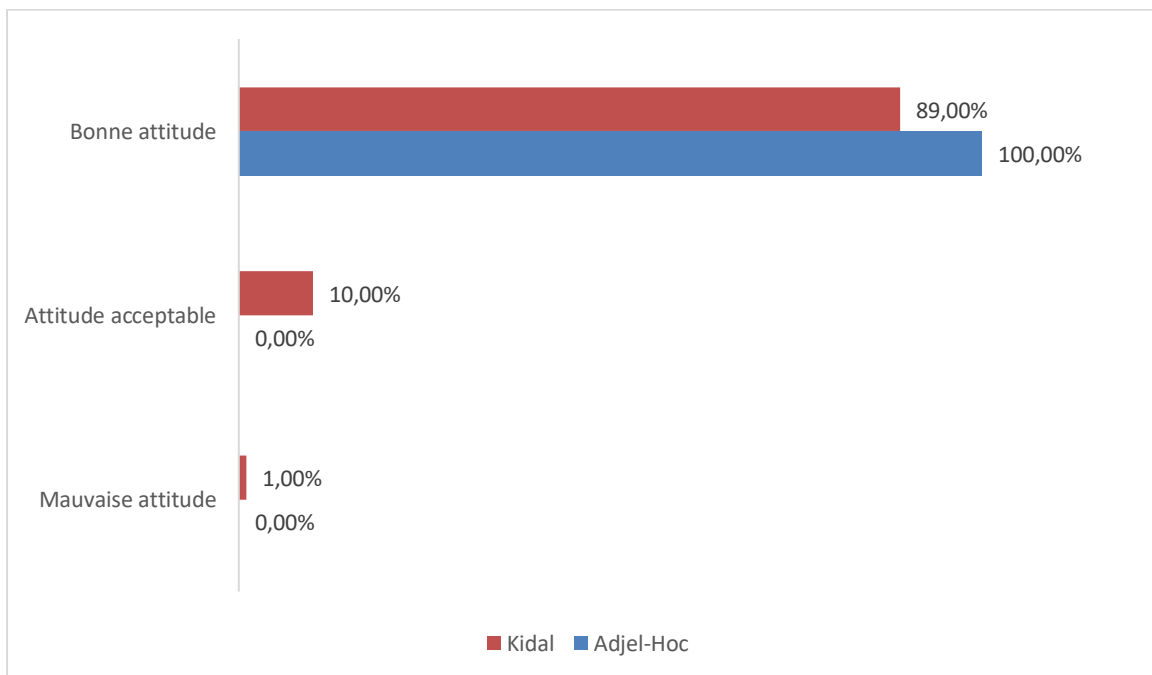


Figure 2.6 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les agressions sexuelles, y compris les MGF/E par commune

2.3. Attitudes des hommes et des femmes face aux violences physiques

Les violences physiques sont une forme de Violence Basée sur le Genre (VBG). Face à cette forme de VBG, l'ensemble des enquêtés (99,1%) adopte une bonne attitude contre 0,0% pour

une mauvaise attitude. De l'analyse des données par commune, il ressort que ce pourcentage est 100% à Adjel-Hoc contre 97% à Kidal.

L'analyse, qu'elle soit selon le sexe, la commune ou le niveau d'instruction, les enquêtés adoptent une attitude défavorable face aux violences physiques.

Tableau 15 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux violences physiques et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur les violences physiques			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Total
Sexe	Homme	0,0%	1,1%	98,9%	175
	Femme	0,0%	0,7%	99,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	1,8%	98,2%	112
	Adulte d'au moins 35	0,0%	0,5%	99,5%	213
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	1,3%	98,7%	150
	Alphabétisé	0,0%	0,0%	100,0%	14
	Coranique	0,0%	1,4%	98,6%	69
	Medersa	0,0%	0,0%	100,0%	23
	1er cycle Fondamental	0,0%	0,0%	100,0%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	0,0%	100,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	0,0%	100,0%	10
	Supérieur	0,0%	0,0%	100,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	0,0%	0,0%	100,0%	225
	Kidal	0,0%	3,0%	97,0%	100
Ensemble		0,0%	0,9%	99,1%	325

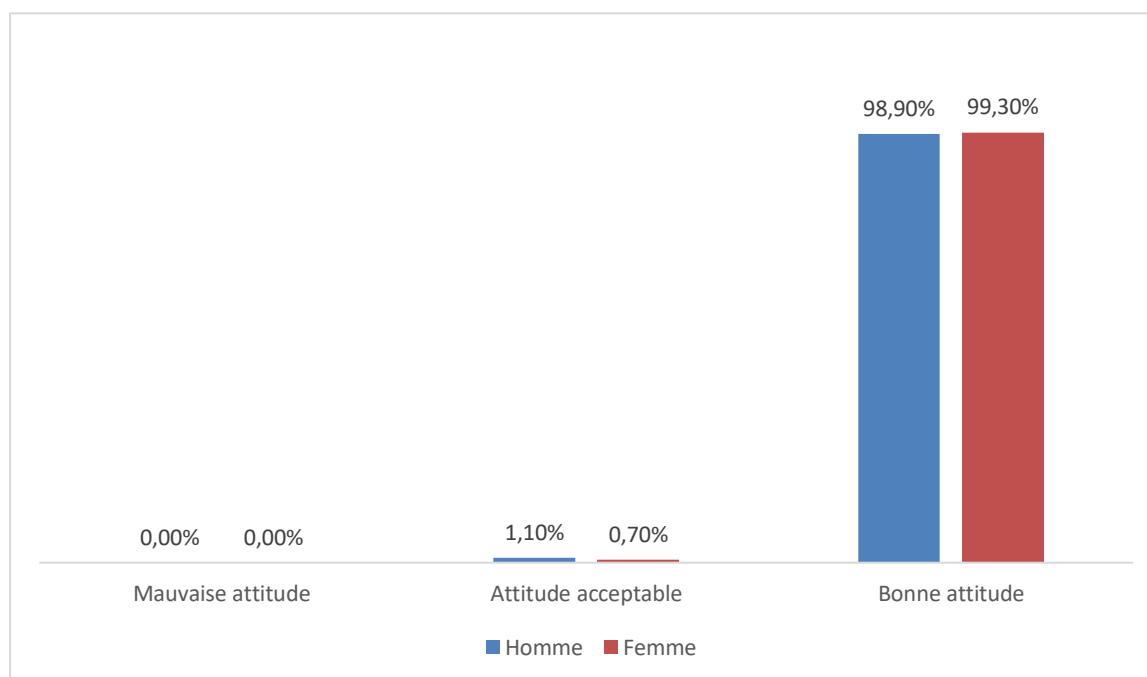


Figure 2.7 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences physiques par sexe

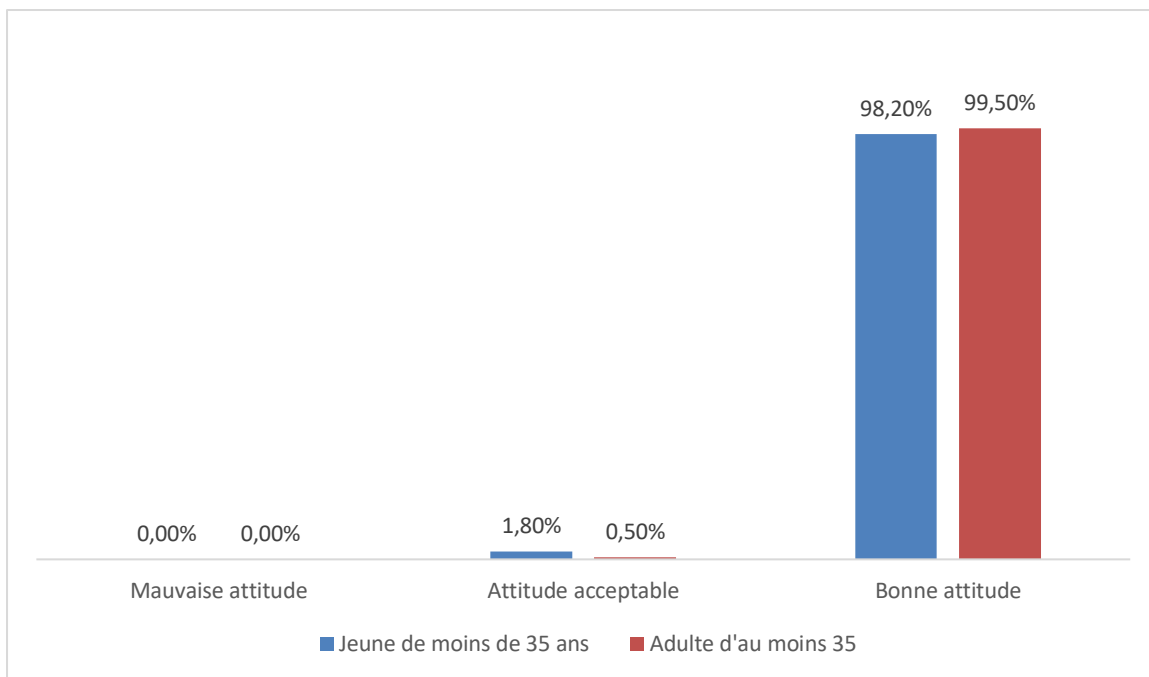


Figure 2.8 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences physiques par tranche d'âge

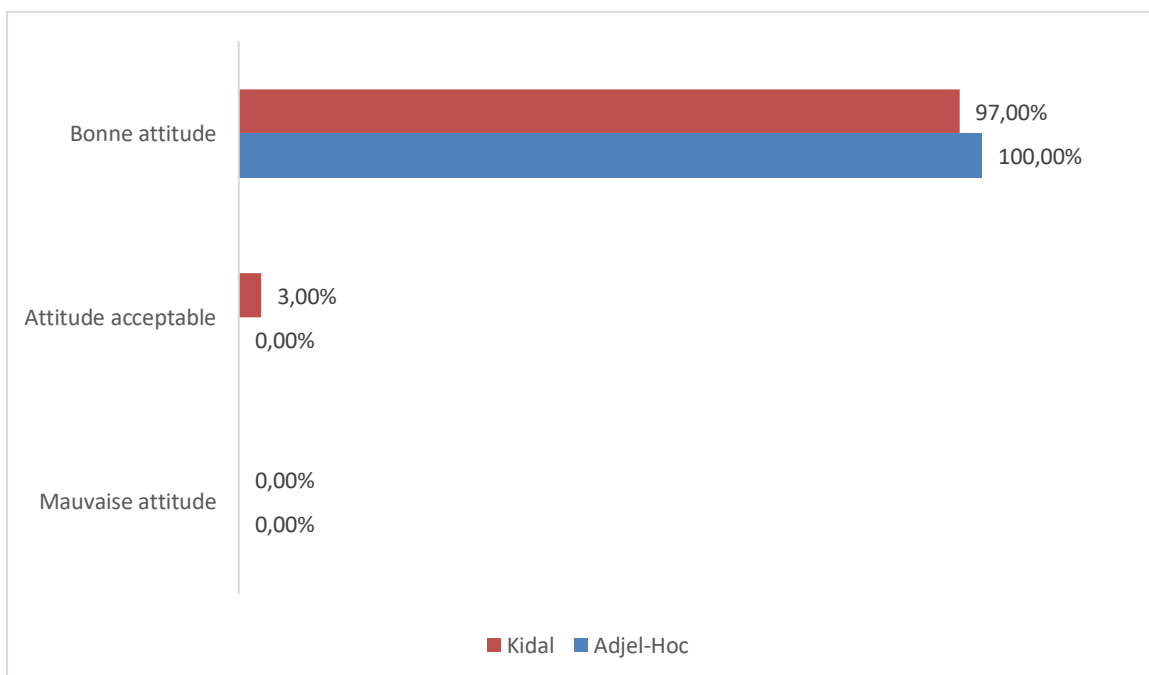


Figure 2.9 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences physiques par commune

2.4. Attitudes des hommes et des femmes face aux violences psychologiques/émotionnelles

L'analyse des données de ce tableau fait ressortir que, s'agissant des violences psychologiques/émotionnelles, les enquêtés adoptent à 95,4% une attitude non favorable.

Cependant, de l'analyse des résultats par commune, il ressort que la population enquêtée réagit bien face aux violences émotionnelles à 98,2% à Adjel-Hoc contre 89% à Kidal. Il ressort qu'aucun des enquêtés (0,0%) n'adopte une attitude favorable face à ce type de violence.

Tableau 16 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux violences psychologiques/émotionnelles et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur les violences émotionnelles			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	0,0%	5,1%	94,9%	175
	Femme	0,0%	4,0%	96,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	5,4%	94,6%	112
	Adulte d'au moins 35	0,0%	4,2%	95,8%	213
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	4,0%	96,0%	150
	Alphabétisé	0,0%	0,0%	100,0%	14
	Coranique	0,0%	5,8%	94,2%	69
	Medersa	0,0%	8,7%	91,3%	23
	1er cycle Fondamental	0,0%	2,9%	97,1%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	0,0%	100,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	10,0%	90,0%	10
	Supérieur	0,0%	12,5%	87,5%	8
	Commune	Adjel-Hoc	0,0%	1,8%	98,2%
Kidal		0,0%	11,0%	89,0%	100
Ensemble		0,0%	4,6%	95,4%	325

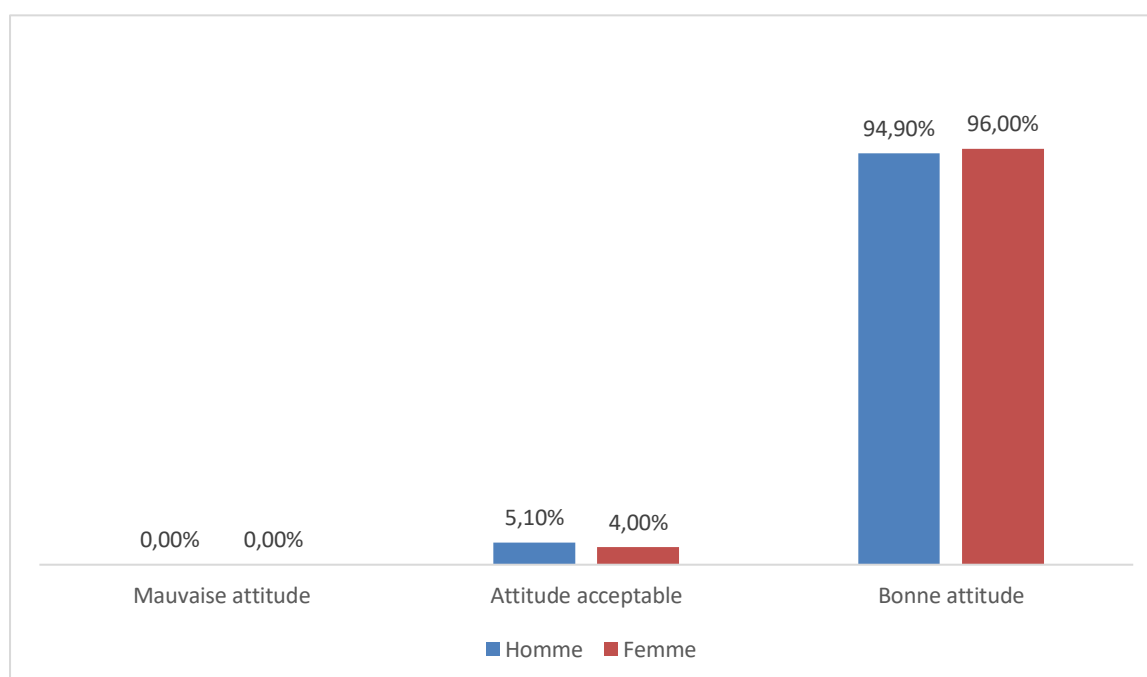


Figure 2.10 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences émotionnelles par sexe

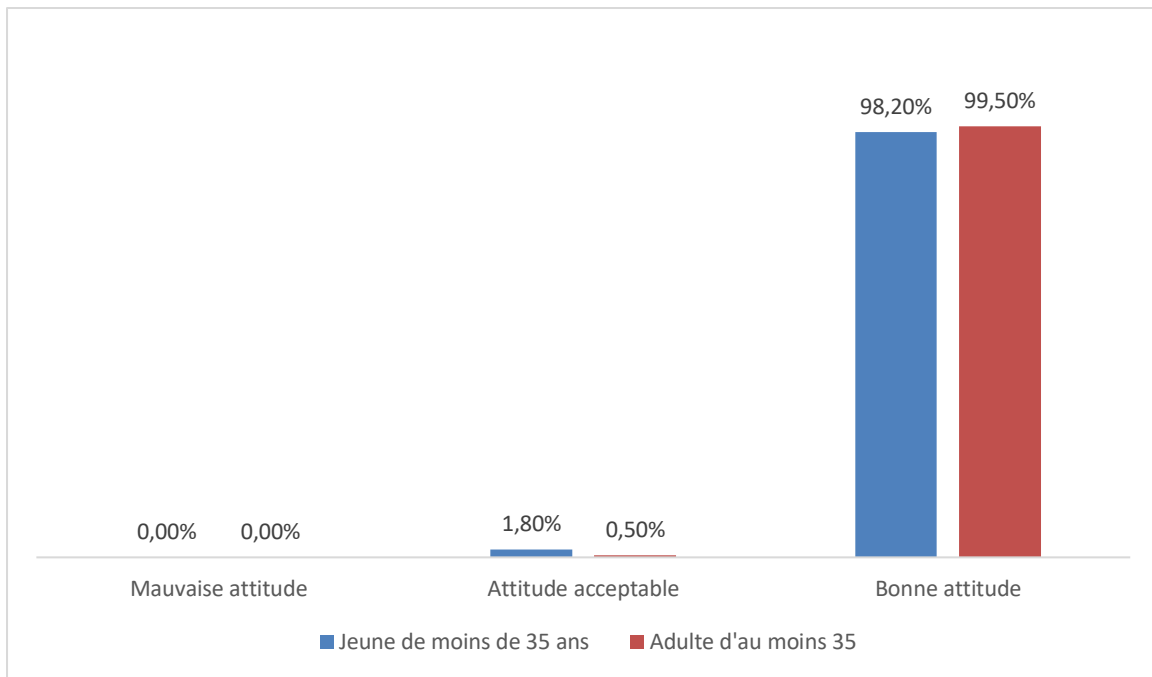


Figure 2.11 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences émotionnelles par tranche d'âge

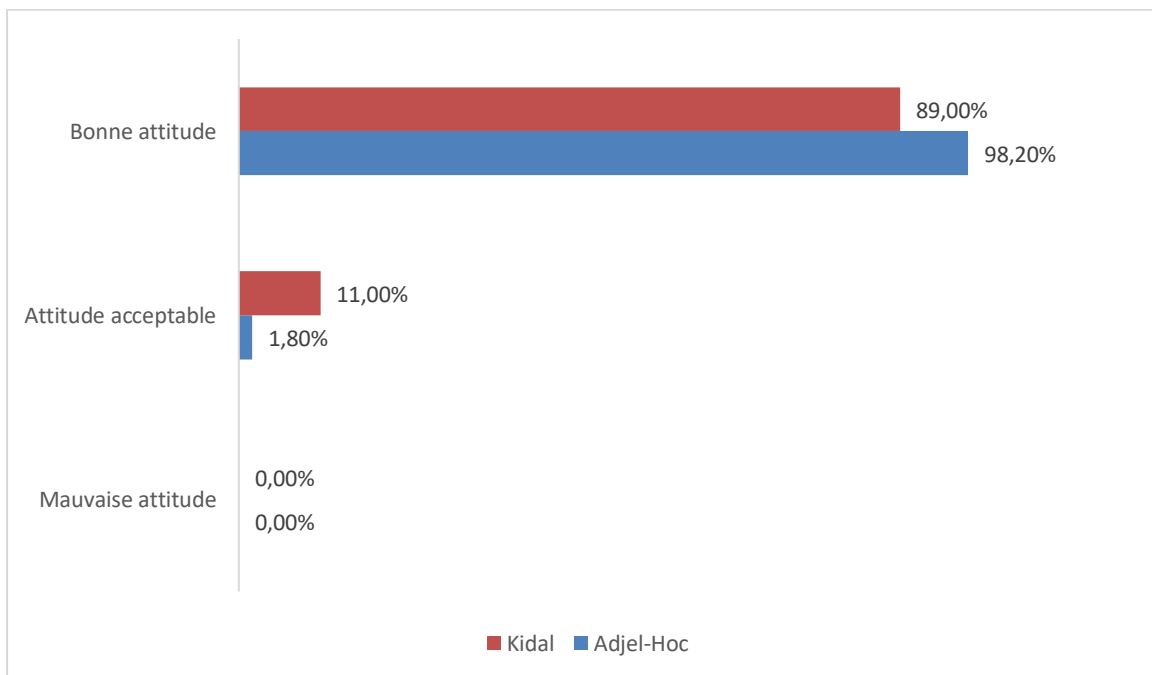


Figure 2.12 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences émotionnelles par commune

2.5. Attitudes des hommes et des femmes aux dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services

Le taux des enquêtés ayant une attitude bonne est très faible (5,5%) contre une grande majorité pour une mauvaise attitude (63,7%).

Ce résultat s'explique en partie par le fait que la proportion des personnes ayant une bonne connaissance sur les violences économiques est relativement faible. N'ayant pas assez de bonnes connaissances sur cette forme de violence, les enquêtés adoptent dans leur ensemble une attitude acceptable à mauvaise.

Tableau 17 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face aux dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur les violences économiques			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	68,6%	28,0%	3,4%	175
	Femme	58,0%	34,0%	8,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	53,6%	41,1%	5,4%	112
	Adulte d'au moins 35	69,0%	25,4%	5,6%	213
Niveau d'instruction	Aucun	62,0%	31,3%	6,7%	150
	Alphabétisé	42,9%	50,0%	7,1%	14
	Coranique	72,5%	21,7%	5,8%	69
	Medersa	69,6%	26,1%	4,3%	23
	1er cycle Fondamental	65,7%	31,4%	2,9%	35
	2e cycle Fondamental	62,5%	37,5%	0,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	60,0%	40,0%	0,0%	10
	Supérieur	37,5%	50,0%	12,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	64,0%	31,6%	4,4%	225
	Kidal	63,0%	29,0%	8,0%	100
Ensemble		63,7%	30,8%	5,5%	325

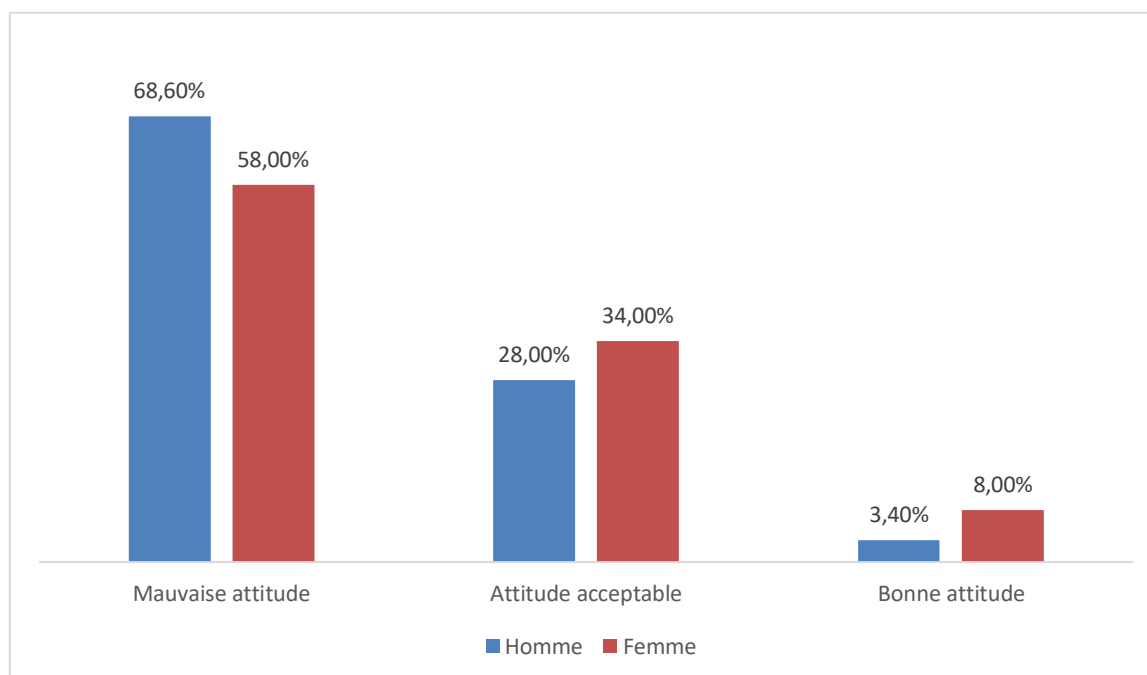


Figure 2.13 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences économiques par sexe

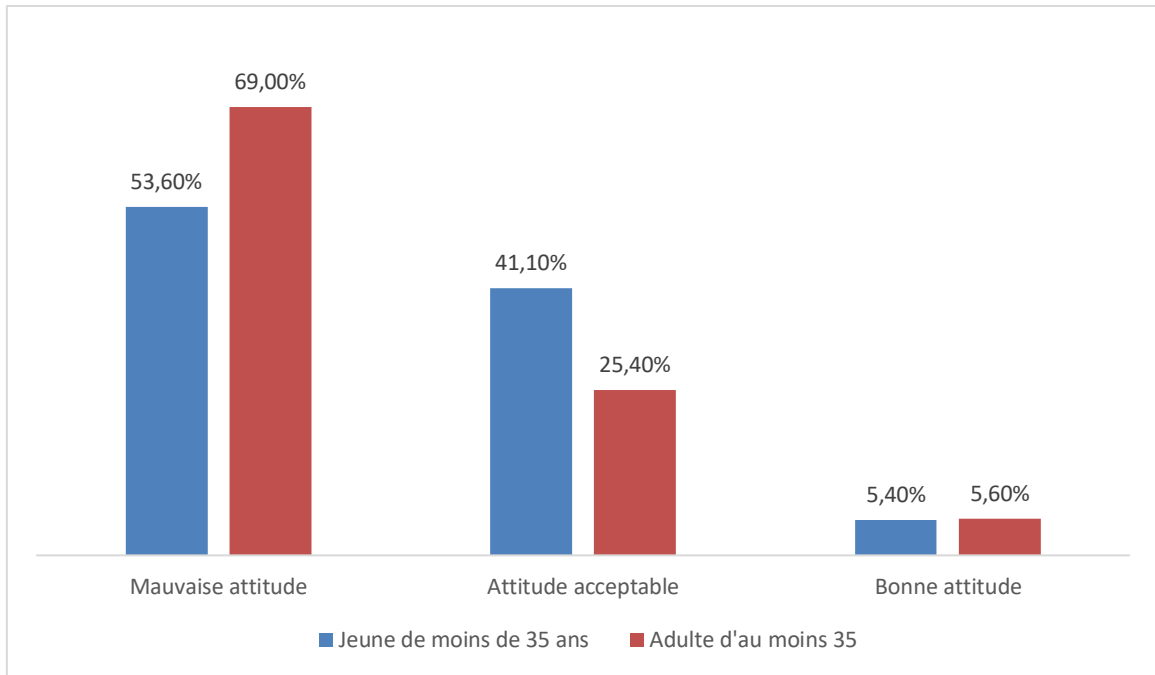


Figure 2.14 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences économiques par tranche d'âge

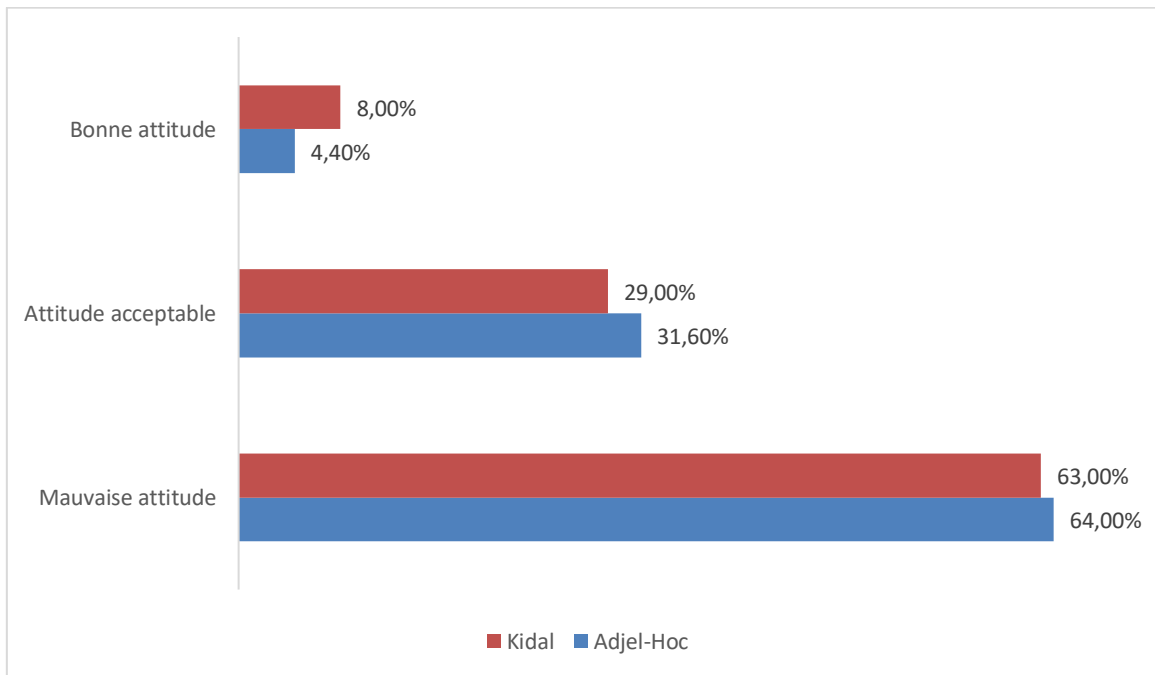


Figure 2.15 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur les violences économiques par commune

2.6. Attitudes face au mariage forcé/ d'enfant

De l'analyse des données de ce tableau, il ressort que dans l'ensemble, face au mariage d'enfants/forcé, 83,7% des personnes enquêtées ont une attitude non favorable contre

seulement 16,3% une attitude acceptable. Ce taux est nul en qui concerne ceux qui ont une attitude favorable.

Ces résultats montrent que le mariage d'enfants/forcé est une forme de violence basée sur le genre connu des personnes enquêtées dans toute la zone de l'étude.

Tableau 18 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon leur attitude face au mariage forcé/ d'enfant et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Indice d'Attitude sur le mariage forcé/enfant			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	0,0%	18,3%	81,7%	175
	Femme	0,0%	14,0%	86,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	0,0%	14,3%	85,7%	112
	Adulte d'au moins 35	0,0%	17,4%	82,6%	213
Niveau d'instruction	Aucun	0,0%	12,7%	87,3%	150
	Alphabétisé	0,0%	21,4%	78,6%	14
	Coranique	0,0%	21,7%	78,3%	69
	Medersa	0,0%	17,4%	82,6%	23
	1er cycle Fondamental	0,0%	20,0%	80,0%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	6,3%	93,8%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	0,0%	40,0%	60,0%	10
	Supérieur	0,0%	0,0%	100,0%	8
	Commune	Adjel-Hoc	0,0%	8,9%	91,1%
	Kidal	0,0%	33,0%	67,0%	100
Ensemble		0,0%	16,3%	83,7%	325

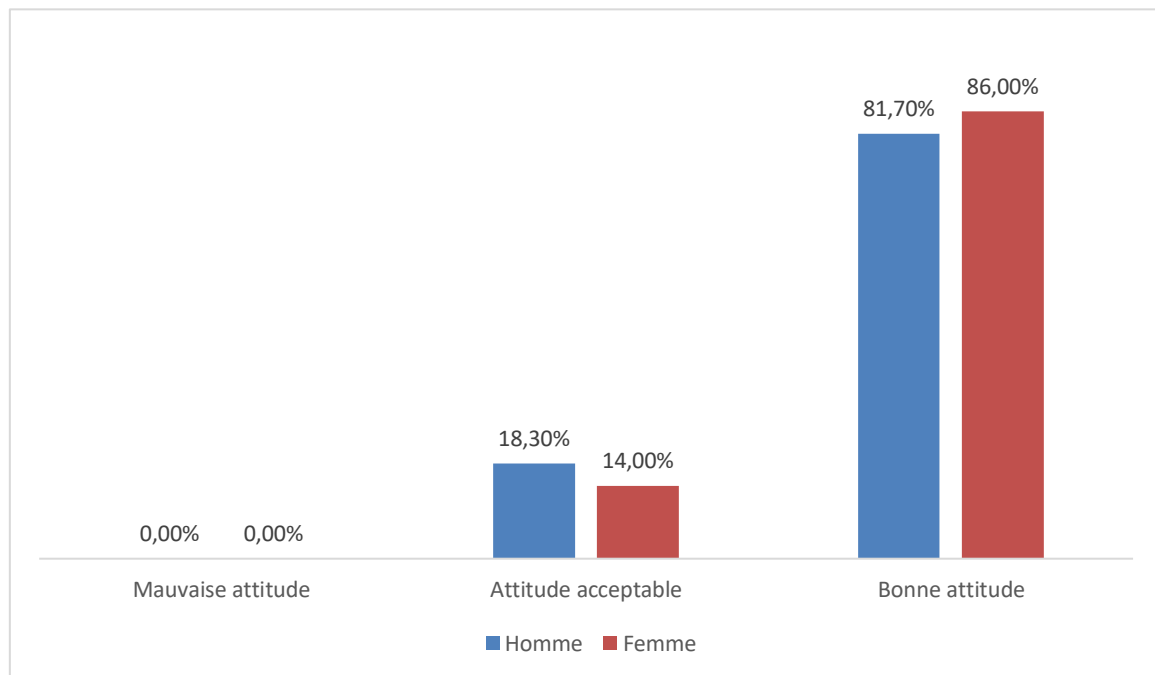


Figure 2.16 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le mariage forcé/enfant par sexe

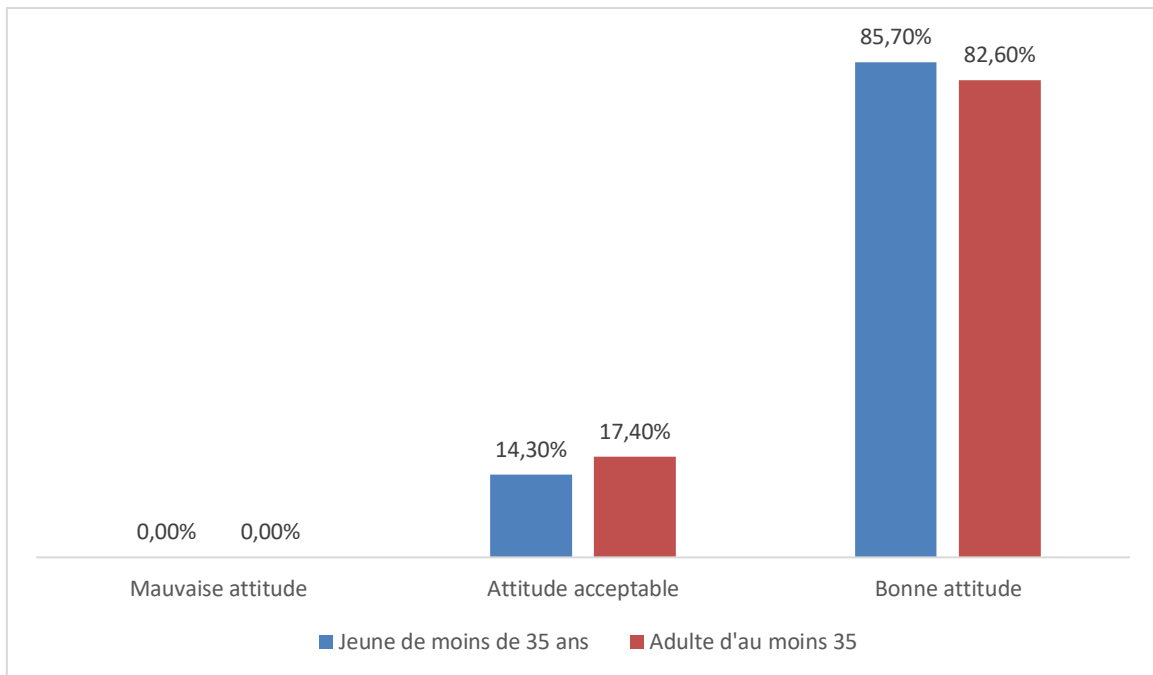


Figure 2.17 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le mariage forcé/enfant par tranche d'âge

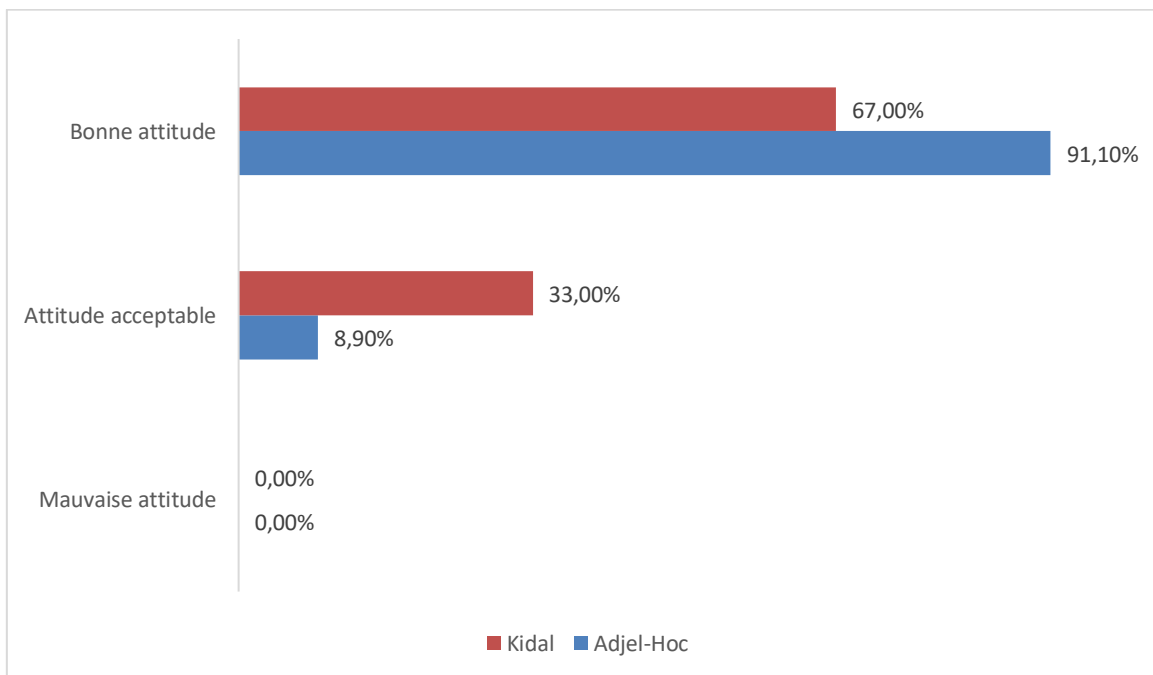


Figure 2.18 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur le mariage forcé/enfant par commune

III. PRATIQUES EN MATIERE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

3.1. Survenance du viol

L'analyse des résultats du tableau ci-dessous permet de relever que 15,4% des enquêtés ont été victime au moins d'un cas de viol au cours de leur vie. Les femmes se trouvent plus

exposées à cette forme de violence comme l'ont affirmé les 20% des enquêtées contre 11% pour les hommes.

La proportion la plus élevée est enregistrée dans la commune de Kidal avec 43% des enquêtés ayant été victime de ce type de violence contre seulement 3,1% à Adjel-Hoc.

En prenant le niveau d'instruction, les 25% des enquêtés du niveau supérieur ont subi un viol au cours de leur vie. Ils sont suivis par les enquêtés ayant le niveau du 1er cycle fondamental avec 22,9%. Cependant, il faut remarquer que chez les alphabétisés, le taux des enquêtés ayant subi un viol au cours de leur vie est nul (0%).

Tableau 19 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivantes de cas de viol au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi un viol au cours de leur vie		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	88,6%	11,4%	175
	Femme	80,0%	20,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	78,6%	21,4%	112
	Adulte d'au moins 35	87,8%	12,2%	213
Niveau d'instruction	Aucun	84,0%	16,0%	150
	Alphabétisé	100,0%	0,0%	14
	Coranique	85,5%	14,5%	69
	Medersa	91,3%	8,7%	23
	1er cycle Fondamental	77,1%	22,9%	35
	2e cycle Fondamental	81,3%	18,8%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	90,0%	10,0%	10
	Supérieur	75,0%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	96,9%	3,1%	225
	Kidal	57,0%	43,0%	100
Ensemble		84,6%	15,4%	325

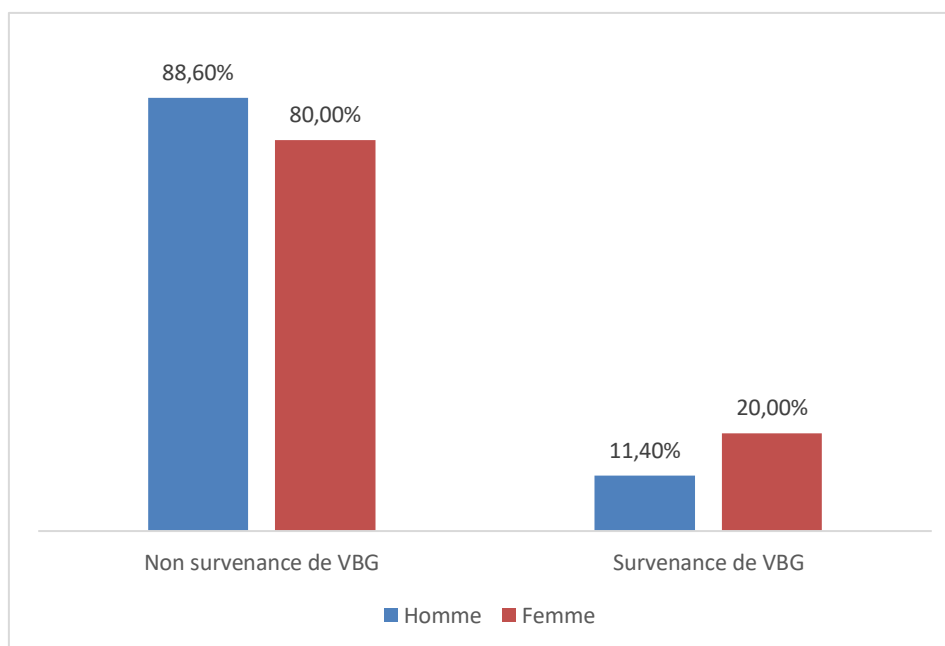


Figure 3.1 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours de leur vie par sexe

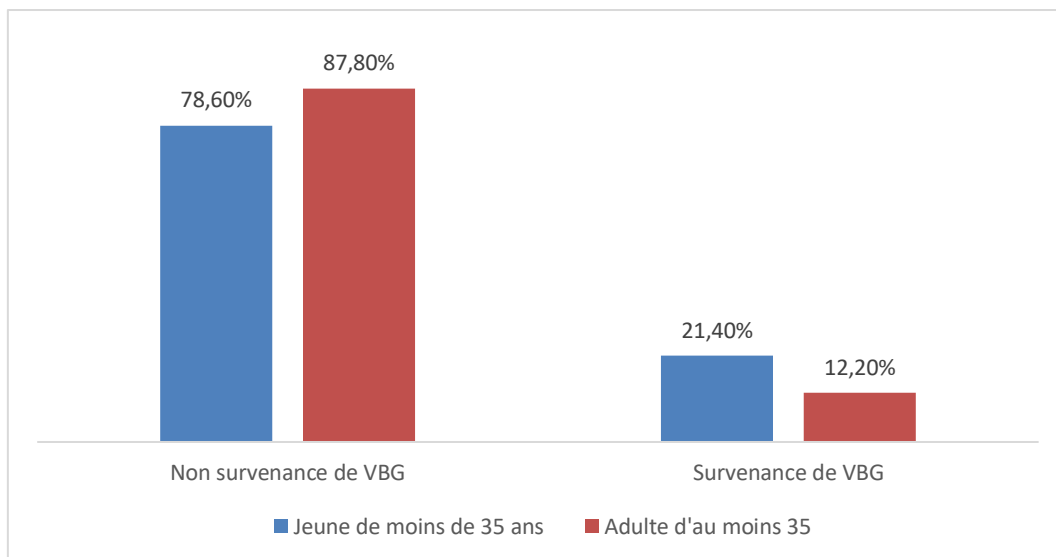


Figure 3.2 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours de leur vie par tranche d'âge

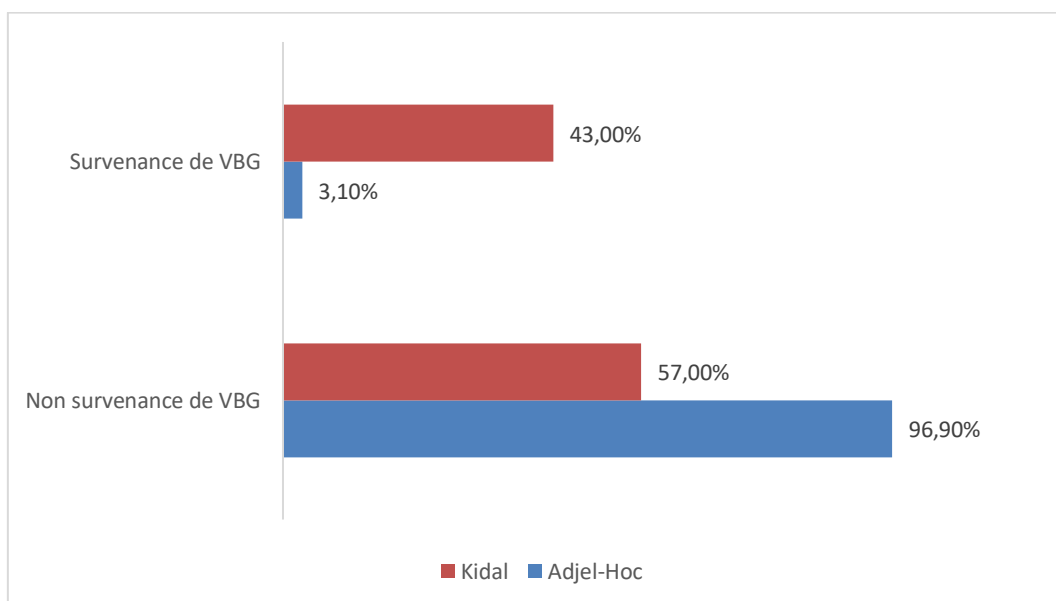


Figure 3.3 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours de leur vie par commune

Dans le tableau ci-dessous, il ressort que les 15,4% des enquêtés qui ont été victime au moins d'un cas de viol au cours de leur vie ont subi cette VBG au cours des 12 derniers mois. Au cours de cette période, les femmes ont été plus exposées à cette forme de violence que les hommes.

Au cours des 12 derniers mois, 43% des enquêtés de la commune de Kidal ont été victimes de viol contre seulement 3,1% à Adjel-Hoc.

Les 25% des enquêtés du niveau supérieur ont subi un viol au cours de cette période. Ils sont suivis par les enquêtés ayant le niveau du 1er cycle fondamental avec 22,9%. Cependant, il faut remarquer que chez les alphabétisés, le taux des enquêtés ayant subi un viol au cours des 12 derniers mois est nul (0%).

Tableau 20 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivantes de cas de viol au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi un viol au cours des 12 derniers mois		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	88,6%	11,4%	175
	Femme	80,0%	20,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	78,6%	21,4%	112
	Adulte d'au moins 35	87,8%	12,2%	213
Niveau d'instruction	Aucun	84,0%	16,0%	150
	Alphabétisé	100,0%	0,0%	14
	Coranique	85,5%	14,5%	69
	Medersa	91,3%	8,7%	23
	1er cycle Fondamental	77,1%	22,9%	35
	2e cycle Fondamental	81,3%	18,8%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	90,0%	10,0%	10
	Supérieur	75,0%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	96,9%	3,1%	225
	Kidal	57,0%	43,0%	100
Ensemble		84,6%	15,4%	325

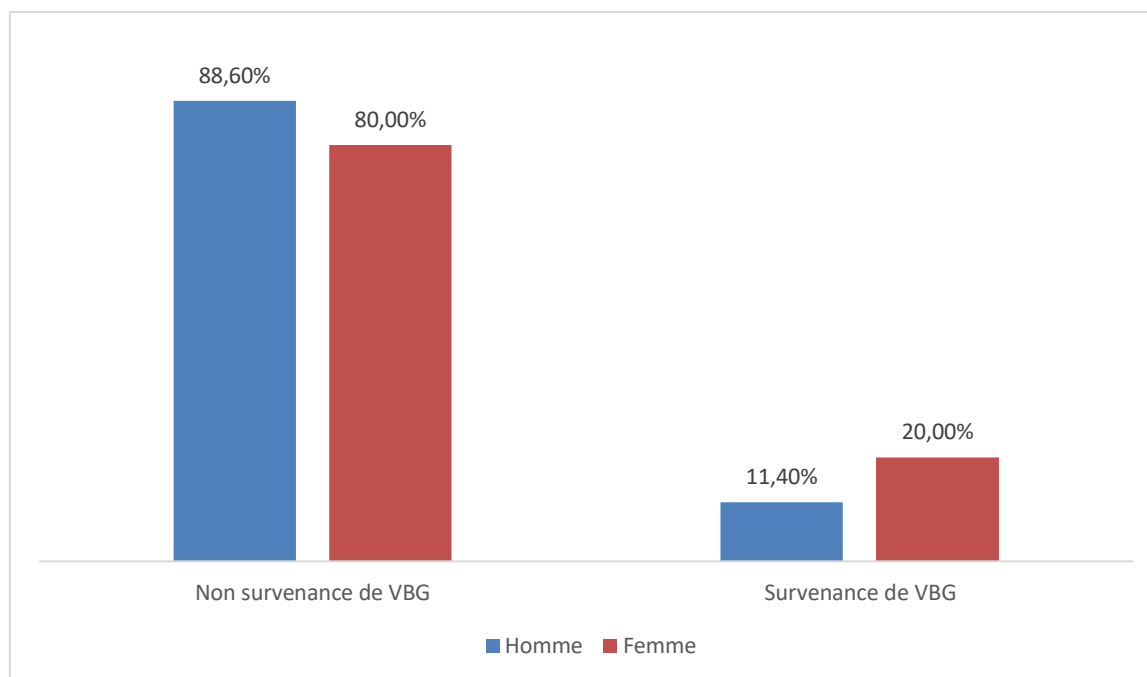


Figure 3.4 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours des 12 derniers mois par sexe

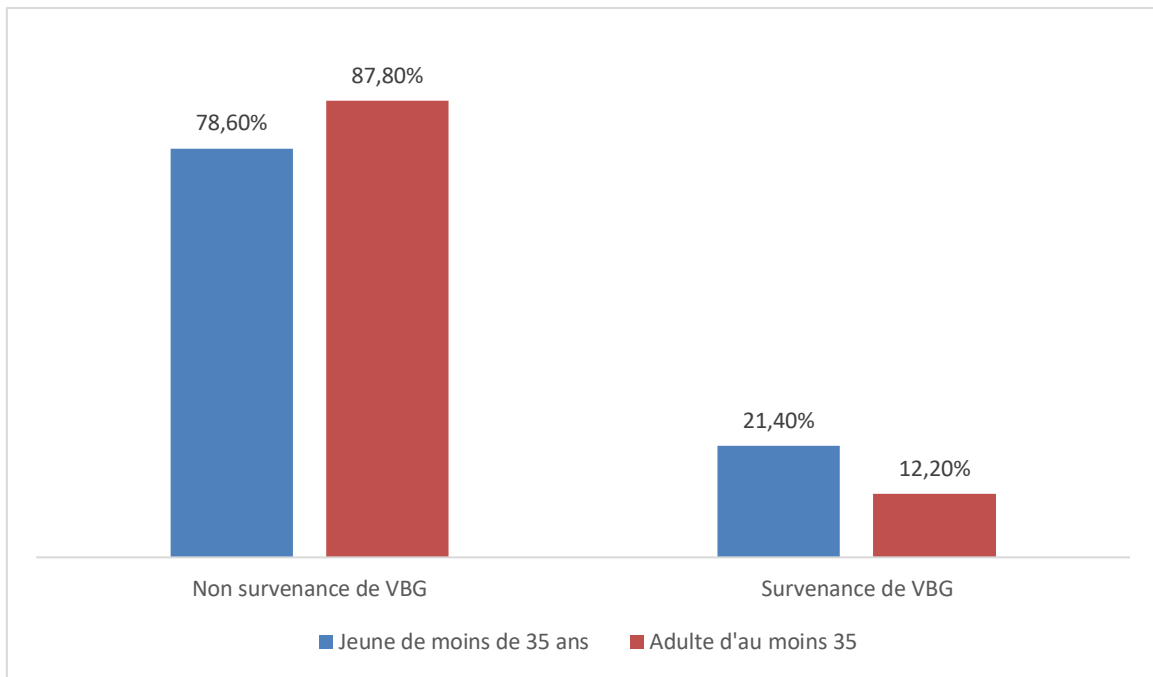


Figure 3.5 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours des 12 derniers mois par tranche d'âge

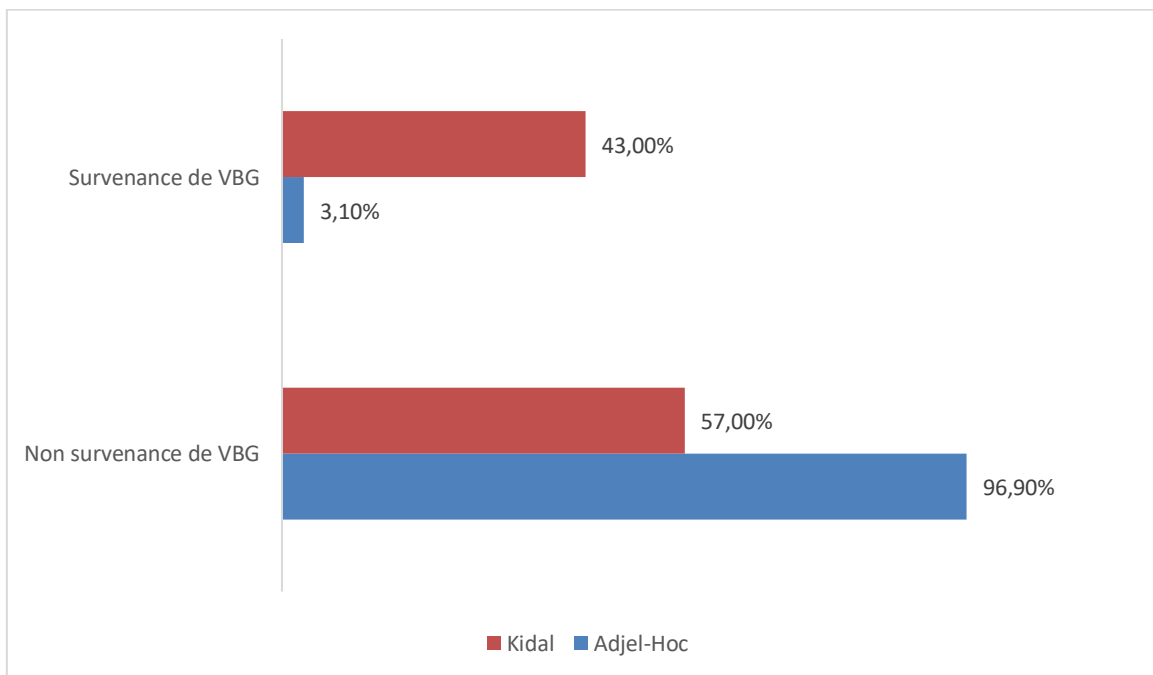


Figure 3.6 : Répartition des enquêtés survivants de cas de viol au cours des 12 derniers mois par commune

3.2. Survenance des agressions sexuelles, y compris les MGF/E

Ici, 18% des enquêtés ont subi des actes d'agression sexuelle y compris les MGF/E au cours de leur vie. Les femmes sont plus touchées par cette forme de violence que les hommes (25,3% contre 12,6%). Si à Kidal ce pourcentage est très élevé (49%), à Adjel-Hoc ce pourcentage est très bas (seulement 4,9%).

Tableau 21 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme d'agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	87,4%	12,6%	175
	Femme	74,7%	25,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	72,3%	27,7%	112
	Adulte d'au moins 35	86,4%	13,6%	213
Niveau d'instruction	Aucun	82,7%	17,3%	150
	Alphabétisé	100,0%	0,0%	14
	Coranique	79,7%	20,3%	69
	Medersa	91,3%	8,7%	23
	1er cycle Fondamental	74,3%	25,7%	35
	2e cycle Fondamental	62,5%	37,5%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	90,0%	10,0%	10
	Supérieur	75,0%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	95,1%	4,9%	225
	Kidal	51,0%	49,0%	100
Ensemble		81,5%	18,5%	325

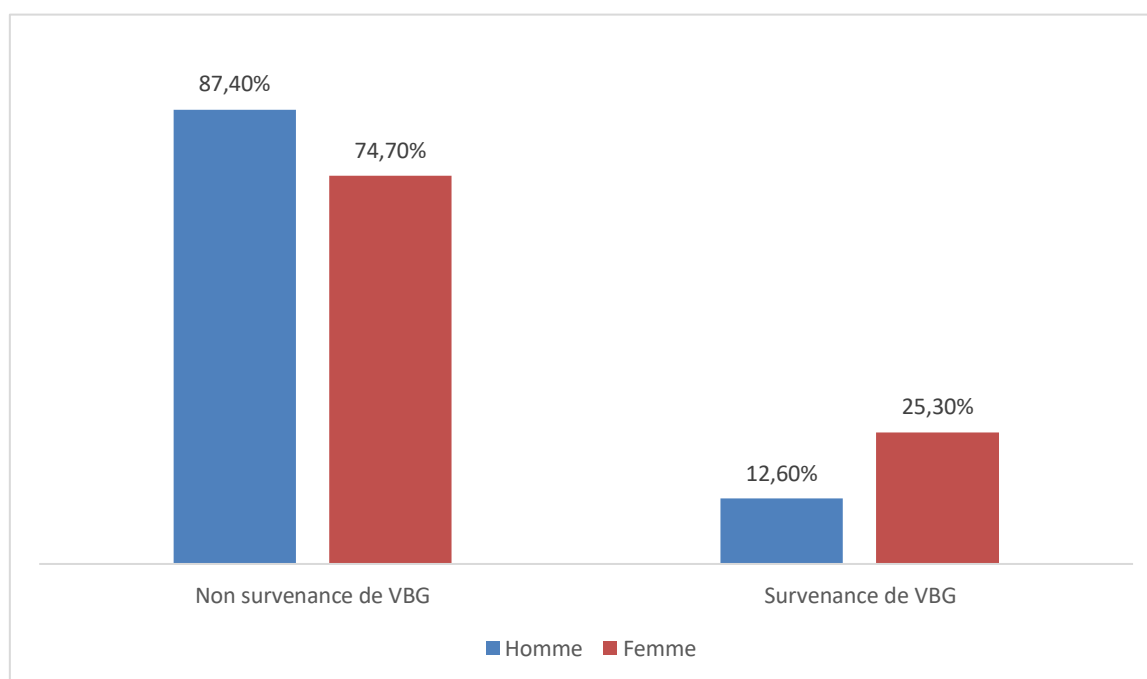


Figure 3.7 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie par sexe

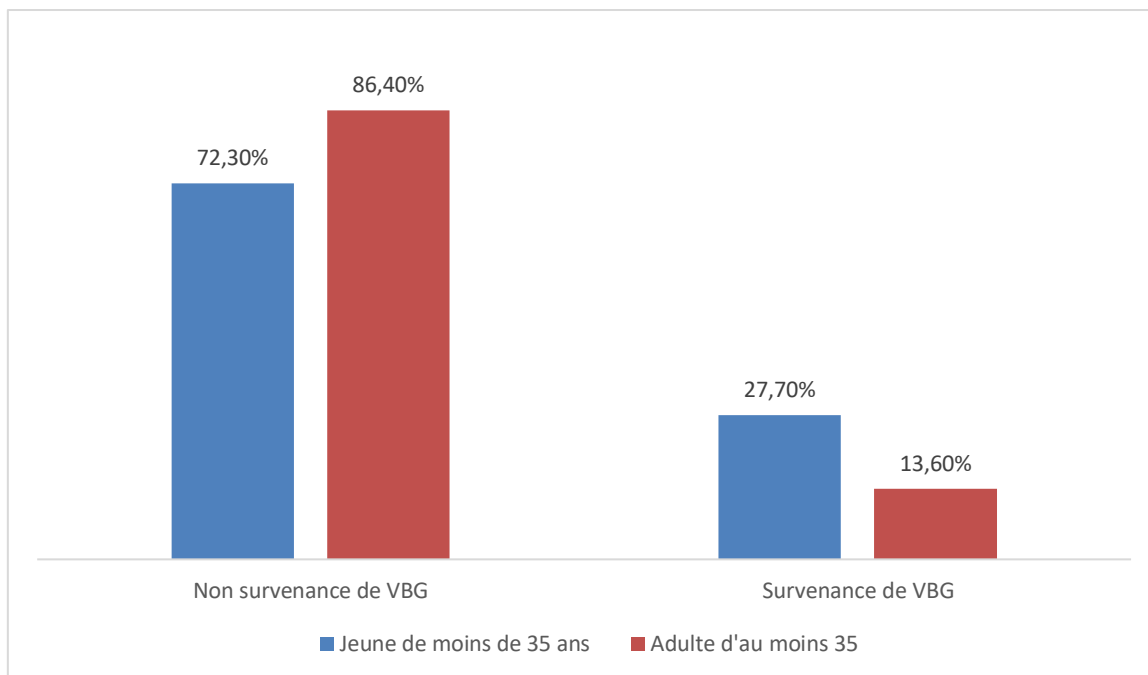


Figure 3.8 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie par tranche d'âge

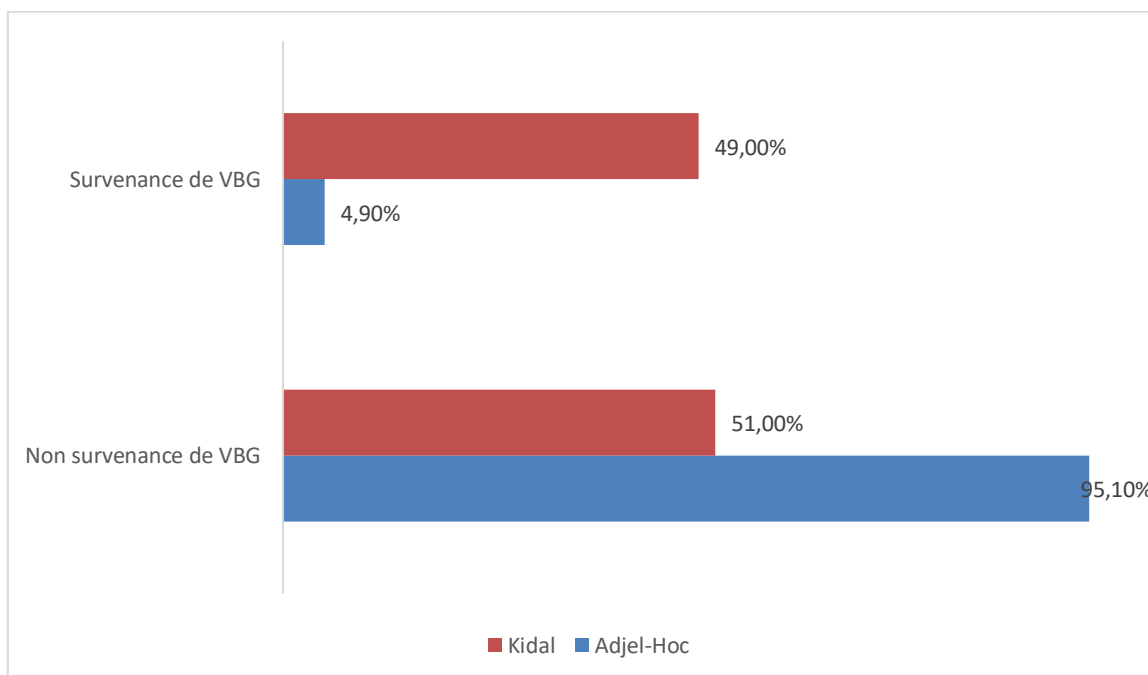


Figure 3.9 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours de leur vie par commune

Aussi, dans le tableau ci-dessous, 17,8% des personnes enquêtées ont subi au moins une forme d'agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois avant cette étude. Cette prévalence est seulement de 12% chez les hommes contre 24,7% chez les femmes. Là aussi, Kidal est en tête avec 49% des enquêtés contre 4,0% à Adjel-Hoc.

La plus faible prévalence est observée chez les enquêtés alphabétisés avec 0% des enquêtés contre 37,5% pour ceux ayant le niveau du 2e cycle fondamental et 25% ceux ayant le niveau d’instruction supérieur.

Tableau 22 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme d’agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	88,0%	12,0%	175
	Femme	75,3%	24,7%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	73,2%	26,8%	112
	Adulte d’au moins 35	86,9%	13,1%	213
Niveau d’instruction	Aucun	82,7%	17,3%	150
	Alphabétisé	100,0%	0,0%	14
	Coranique	81,2%	18,8%	69
	Medersa	91,3%	8,7%	23
	1er cycle Fondamental	77,1%	22,9%	35
	2e cycle Fondamental	62,5%	37,5%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	90,0%	10,0%	10
	Supérieur	75,0%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	96,0%	4,0%	225
	Kidal	51,0%	49,0%	100
Ensemble		82,2%	17,8%	325

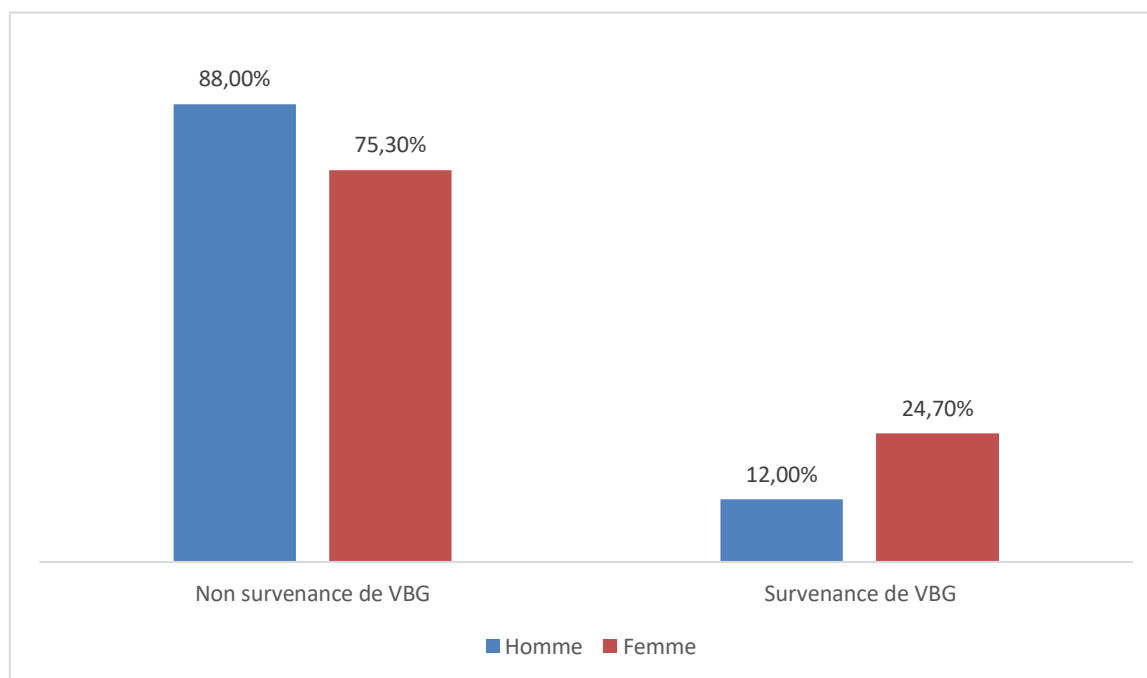


Figure 3.10 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois par sexe

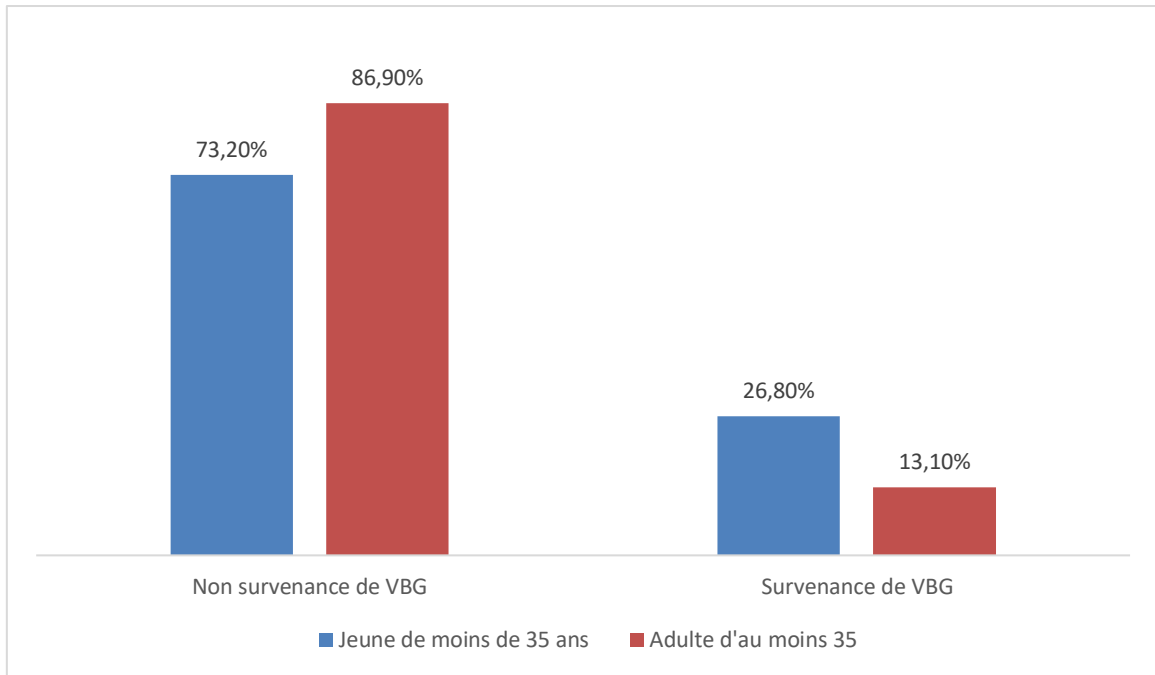


Figure 3.11 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois par tranche d'âge

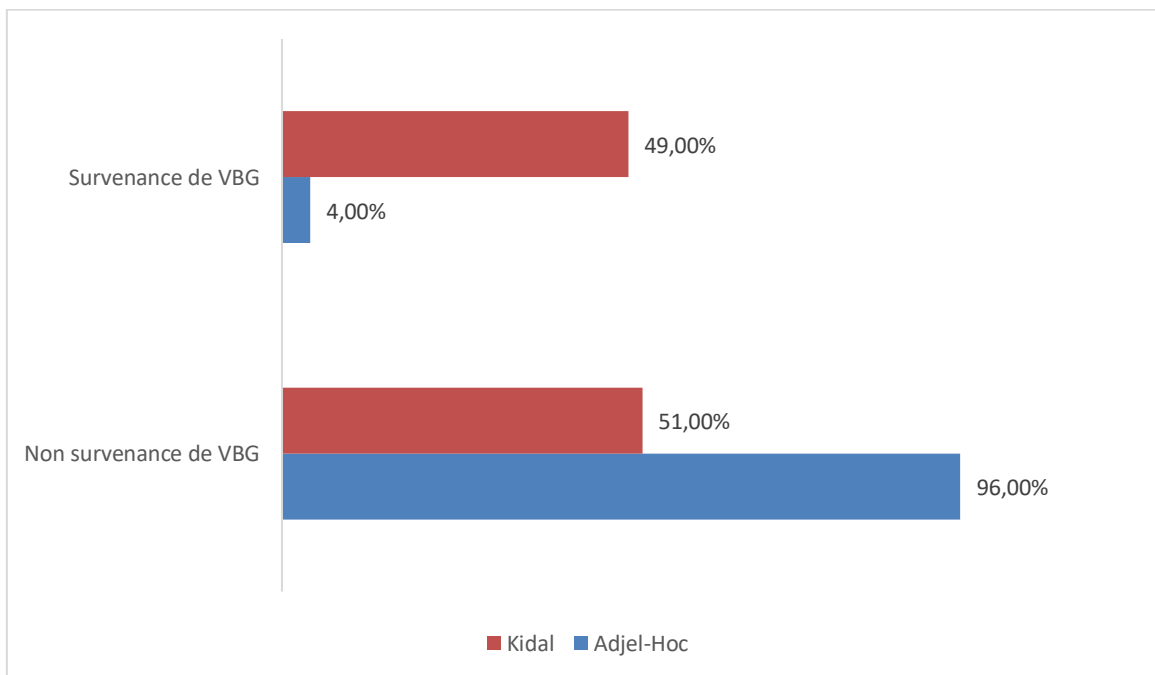


Figure 3.12 : Répartition des enquêtés survivants de cas des agressions sexuelles, y compris les MGF/E au cours des 12 derniers mois par commune

3.3. Survenance des violences physiques

Dans l'ensemble, 27,1% des personnes enquêtées ont subi au moins une forme de violence physique au cours de leur vie.

Là aussi, Kidal vient en tête avec 58%, contre 13,3% à Adjel-Hoc. Le taux le plus élevé de victimes ici est enregistré chez les enquêtés ayant le niveau d'instruction du 2e cycle fondamental avec 68%.

Tableau 23 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences physiques au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de violence physique au cours de leur vie		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	74,3%	25,7%	175
	Femme	71,3%	28,7%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	75,0%	25,0%	112
	Adulte d'au moins 35	71,8%	28,2%	213
Niveau d'instruction	Aucun	78,0%	22,0%	150
	Alphabétisé	85,7%	14,3%	14
	Coranique	71,0%	29,0%	69
	Medersa	78,3%	21,7%	23
	1er cycle Fondamental	74,3%	25,7%	35
	2e cycle Fondamental	31,3%	68,8%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	50,0%	50,0%	10
	Supérieur	62,5%	37,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	86,7%	13,3%	225
	Kidal	42,0%	58,0%	100
Ensemble		72,9%	27,1%	325

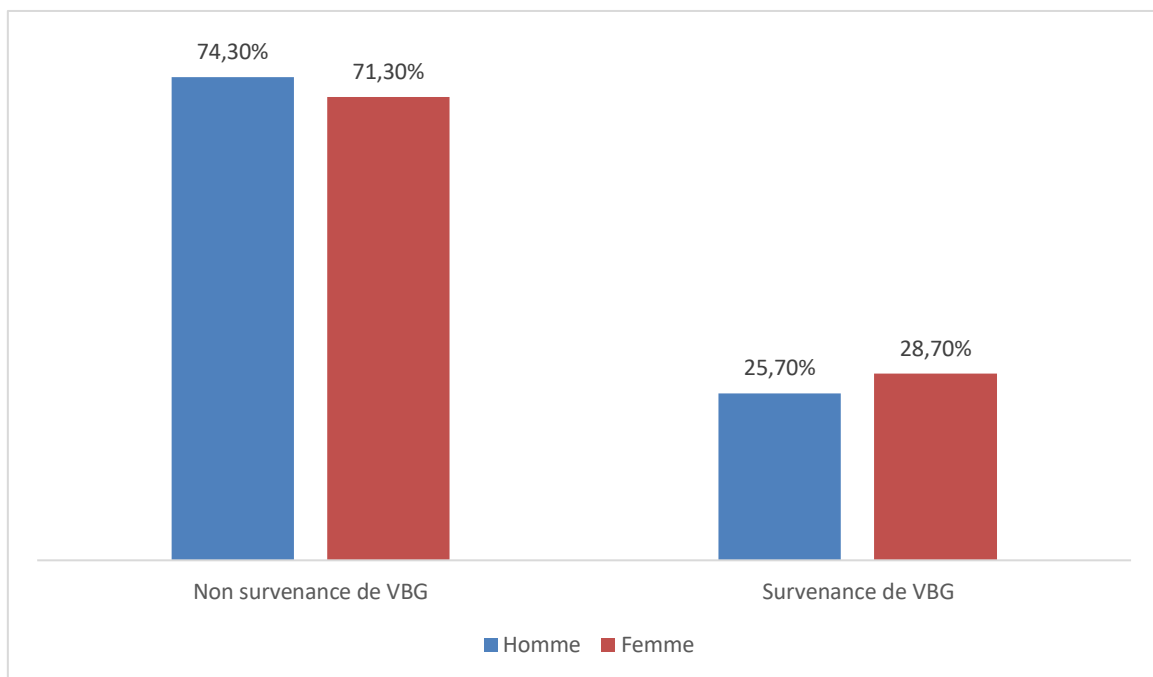


Figure 3.13 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours de leur vie par sexe

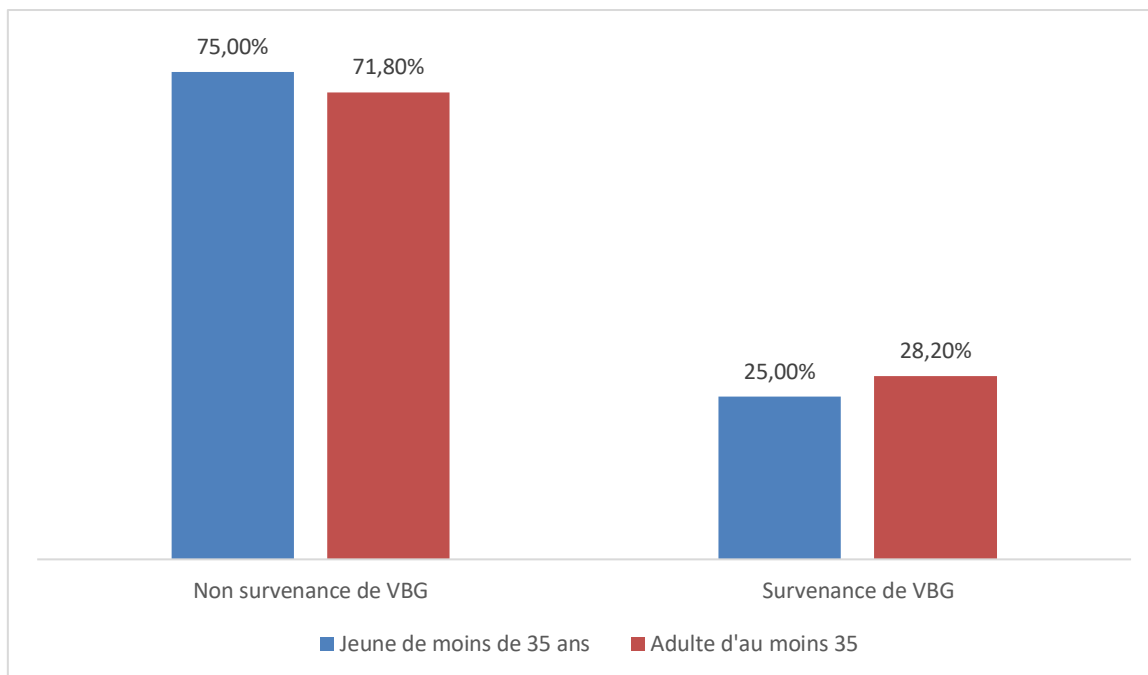


Figure 3.14 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours de leur vie par tranche d'âge

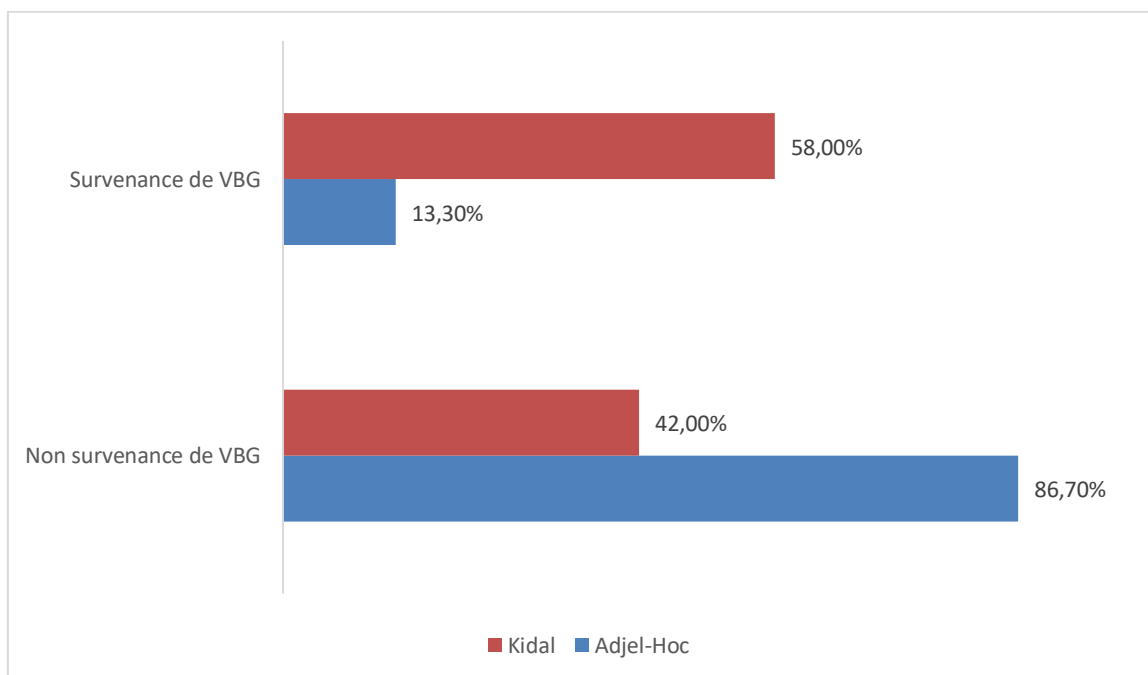


Figure 3.15 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours de leur vie par commune

Aussi, dans le tableau ci-dessous, 24,3% des personnes enquêtées ont subi au moins une forme de violence physique au cours des 12 derniers mois.

Cette prévalence est seulement de 9,8% à Adjel-Hoc contre 57% à Kidal.

La plus forte prévalence est observée chez les enquêtés du niveau du 2e cycle fondamental, soit 68,8%, suivis de ceux ayant le niveau secondaire avec 50% des enquêtés qui ont subi cette forme de violence au cours des 12 derniers mois.

Tableau 24 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences physiques au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de violence physique au cours des 12 derniers mois		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	77,7%	22,3%	175
	Femme	73,3%	26,7%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	75,9%	24,1%	112
	Adulte d'au moins 35	75,6%	24,4%	213
Niveau d'instruction	Aucun	80,0%	20,0%	150
	Alphabétisé	85,7%	14,3%	14
	Coranique	75,4%	24,6%	69
	Medersa	87,0%	13,0%	23
	1er cycle Fondamental	77,1%	22,9%	35
	2e cycle Fondamental	31,3%	68,8%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	50,0%	50,0%	10
	Supérieur	62,5%	37,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	90,2%	9,8%	225
	Kidal	43,0%	57,0%	100
Ensemble		75,7%	24,3%	325

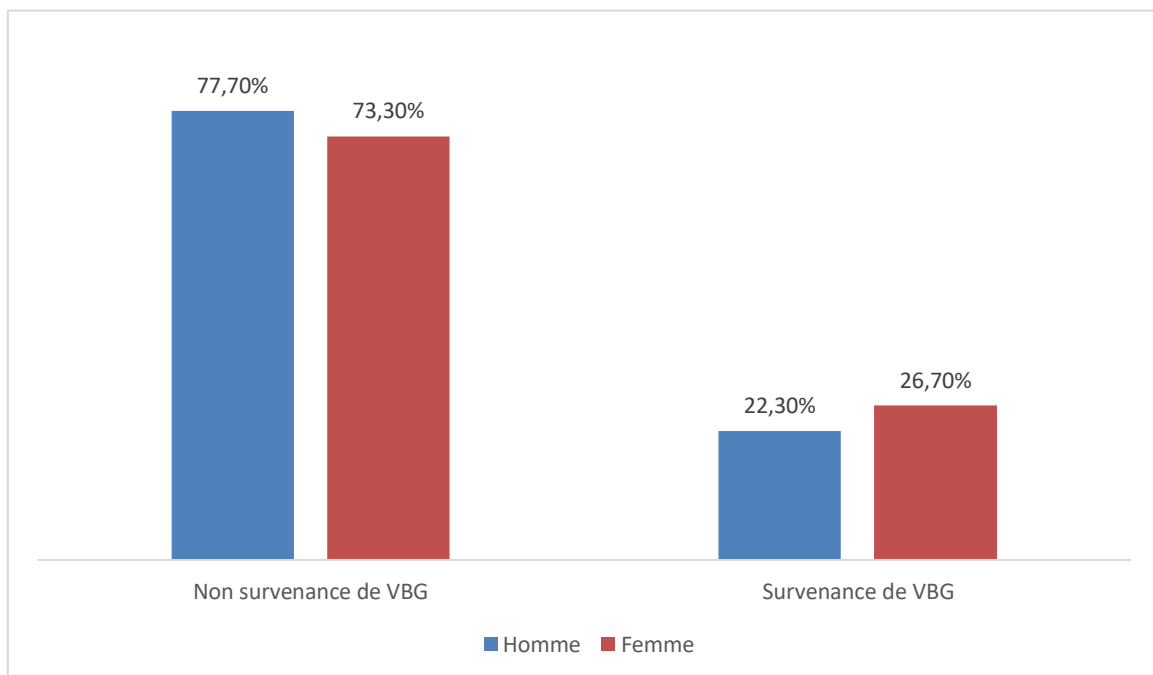


Figure 3.16 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours des 12 derniers mois par sexe

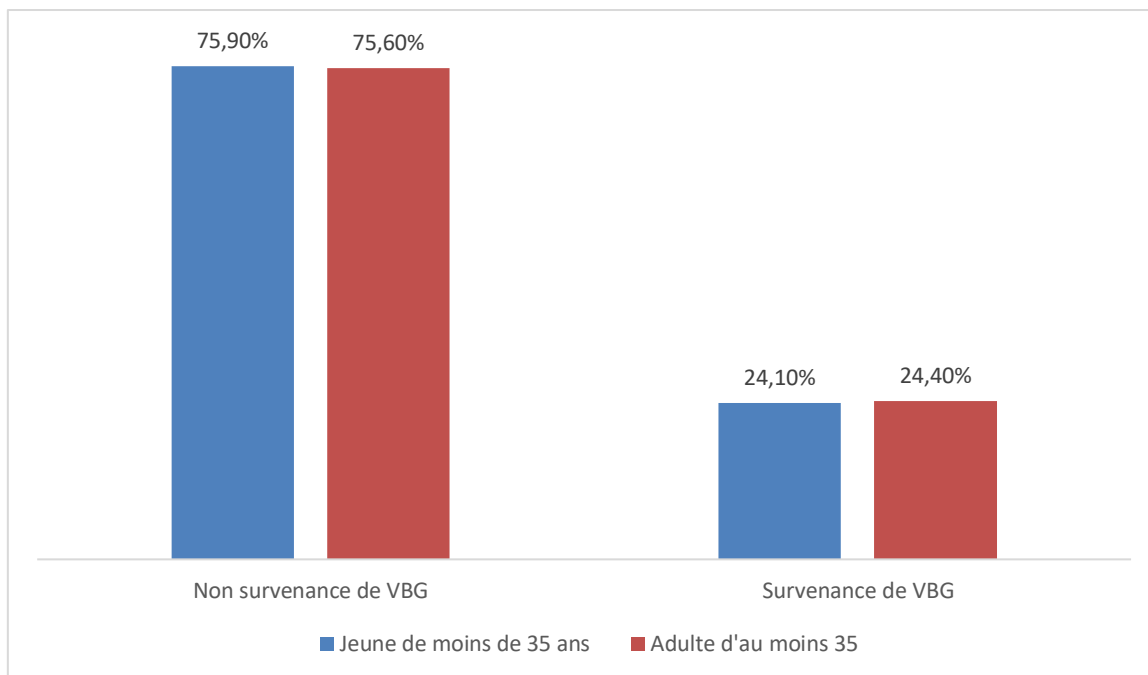


Figure 3.17 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours des 12 derniers mois par tranche d'âge

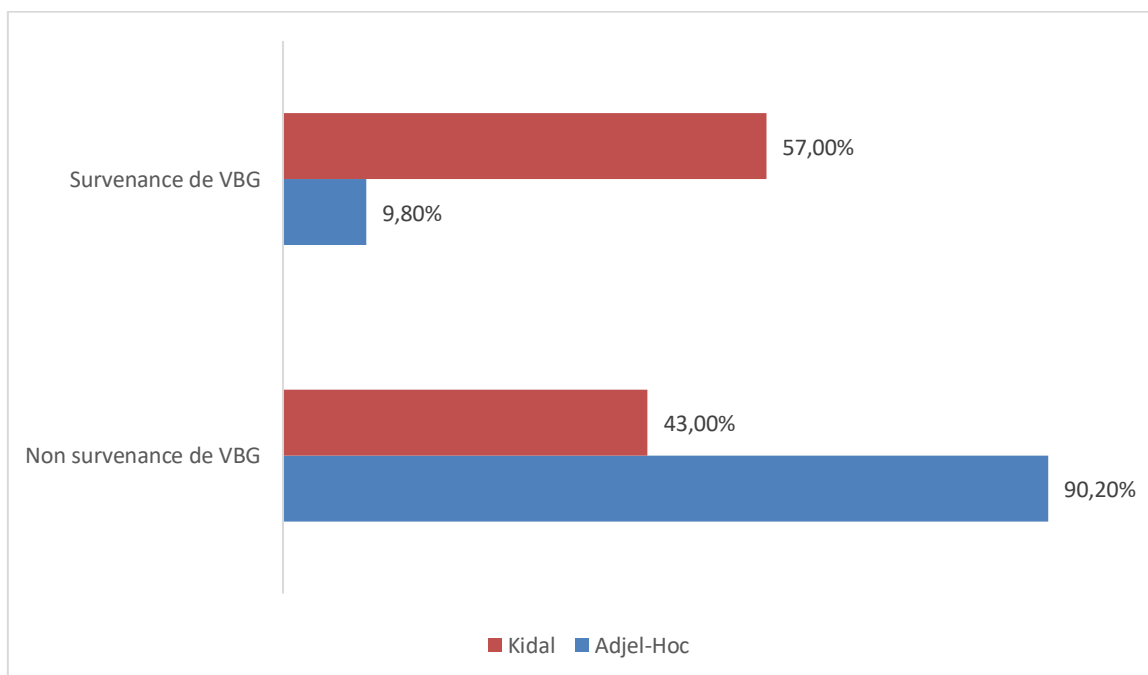


Figure 3.18 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences physiques au cours des 12 derniers mois par commune

3.4. Survenance des violences psychologiques/émotionnelles

Considérées comme souvent la résultante d'abus de pouvoir ou de la volonté de dominer l'autre, 61,2% de l'ensemble des enquêtés ont été victimes de violences psychologiques/émotionnelles au cours de leur vie.

Les hommes (56%) subissent légèrement moins ce type de violences que les femmes (67,3%).

Ce tableau fait ressortir que le taux des enquêtés qui ont au moins une forme de ce type de violence au cours de leur vie est très élevé sans distinction des caractéristiques retenues par cette étude.

Tableau 25 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences psychologiques/émotionnelles au cours de leur vie selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de violences émotionnelles /psychologiques au cours de leur vie		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	44,0%	56,0%	175
	Femme	32,7%	67,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	33,0%	67,0%	112
	Adulte d'au moins 35	41,8%	58,2%	213
Niveau d'instruction	Aucun	44,7%	55,3%	150
	Alphabétisé	35,7%	64,3%	14
	Coranique	34,8%	65,2%	69
	Medersa	39,1%	60,9%	23
	1er cycle Fondamental	40,0%	60,0%	35
	2e cycle Fondamental	12,5%	87,5%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	40,0%	60,0%	10
	Supérieur	12,5%	87,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	49,8%	50,2%	225
	Kidal	14,0%	86,0%	100
Ensemble		38,8%	61,2%	325

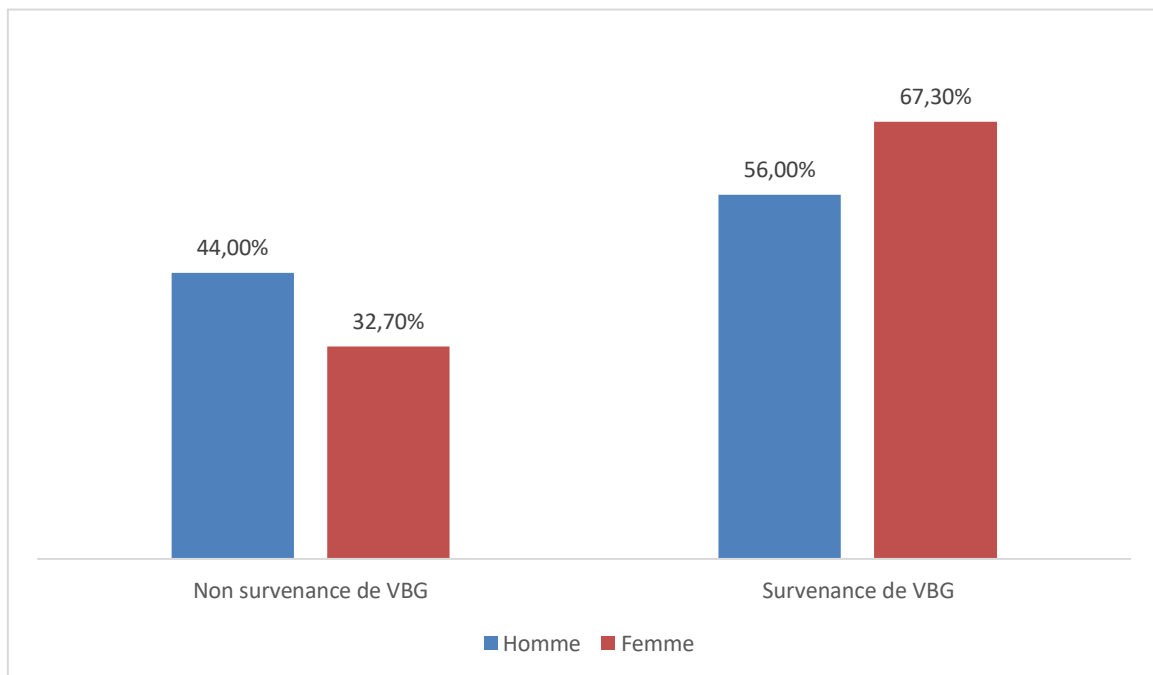


Figure 3.19 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours de leur vie par sexe

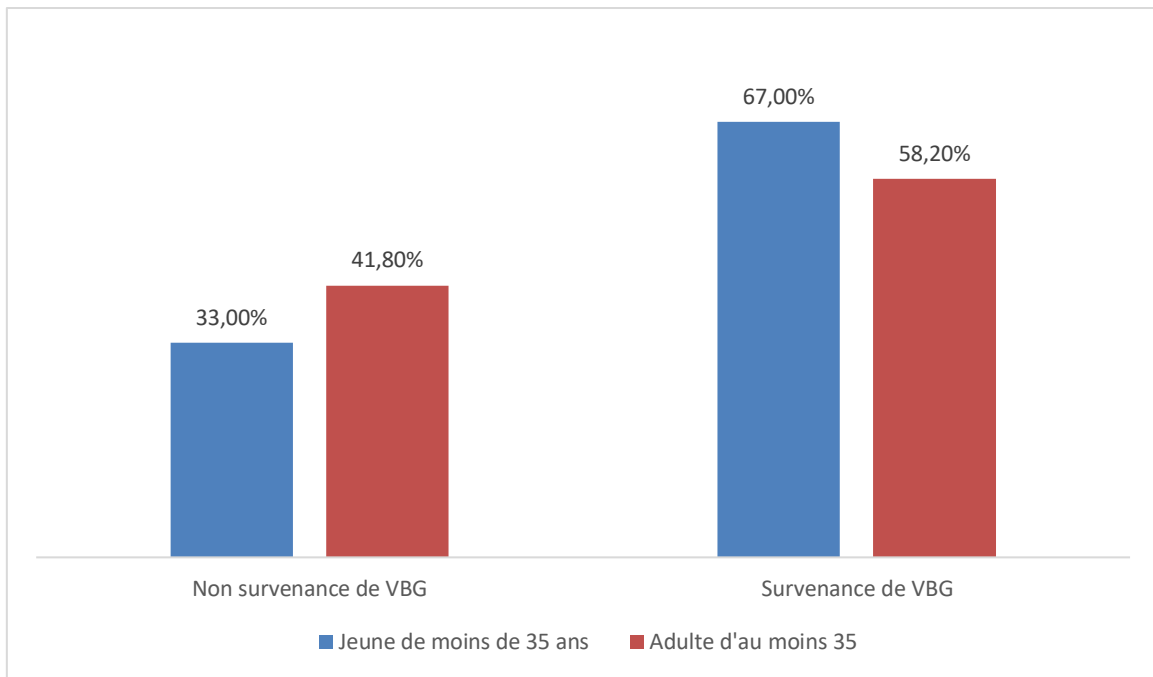


Figure 3.20 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours de leur vie par tranche d'âge

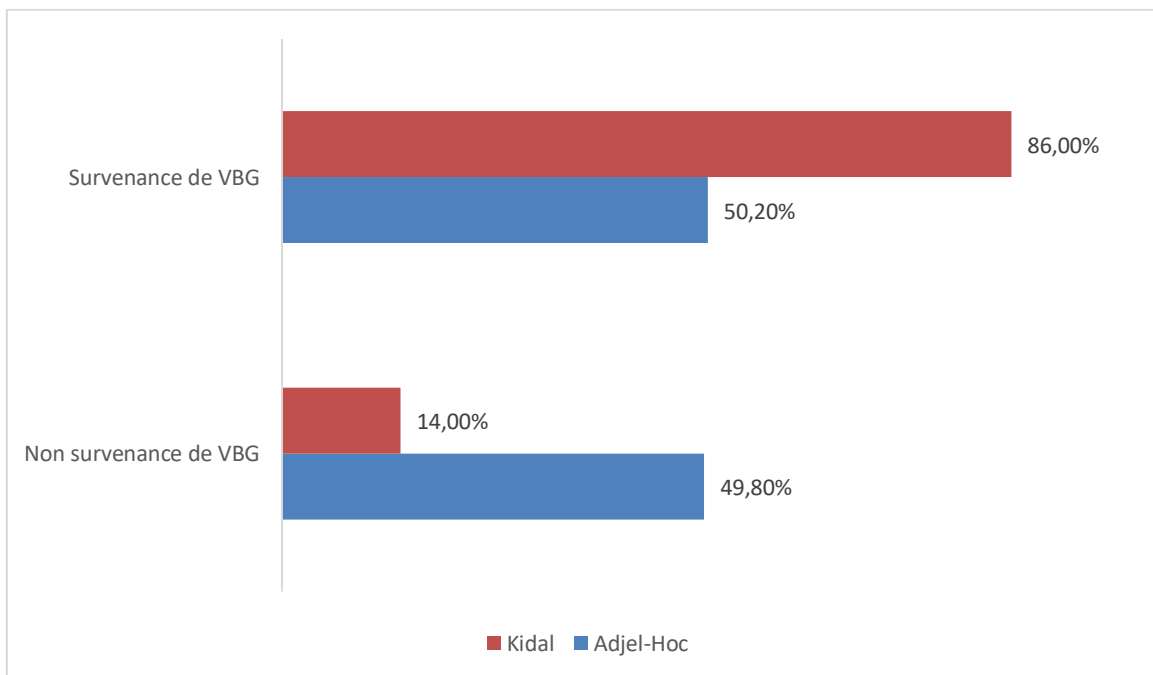


Figure 3.21 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours de leur vie par commune

On remarque dans le tableau suivant que la proportion des enquêtés ayant subi au moins une forme de violences émotionnelles /psychologiques au cours des 12 derniers mois est relativement faible (26,8%).

De l'analyse zonale, il est à noter que cette proportion est encore plus élevée à Kidal avec 59% des enquêtés contre seulement 12,4 % à Adjel-Hoc.

Chez les enquêtés ayant fréquenté la medersa, ils sont seulement 4,3% à déclarer avoir été victimes de cette violence au cours des 12 derniers mois précédant cette étude.

Tableau 26 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de violences psychologiques/émotionnelles au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de violences émotionnelles /psychologiques au cours des 12 derniers mois		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	77,1%	22,9%	175
	Femme	68,7%	31,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	68,8%	31,3%	112
	Adulte d'au moins 35	75,6%	24,4%	213
Niveau d'instruction	Aucun	76,0%	24,0%	150
	Alphabétisé	78,6%	21,4%	14
	Coranique	71,0%	29,0%	69
	Medersa	95,7%	4,3%	23
	1er cycle Fondamental	62,9%	37,1%	35
	2e cycle Fondamental	50,0%	50,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	60,0%	40,0%	10
	Supérieur	75,0%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	87,6%	12,4%	225
	Kidal	41,0%	59,0%	100
Ensemble		73,2%	26,8%	325

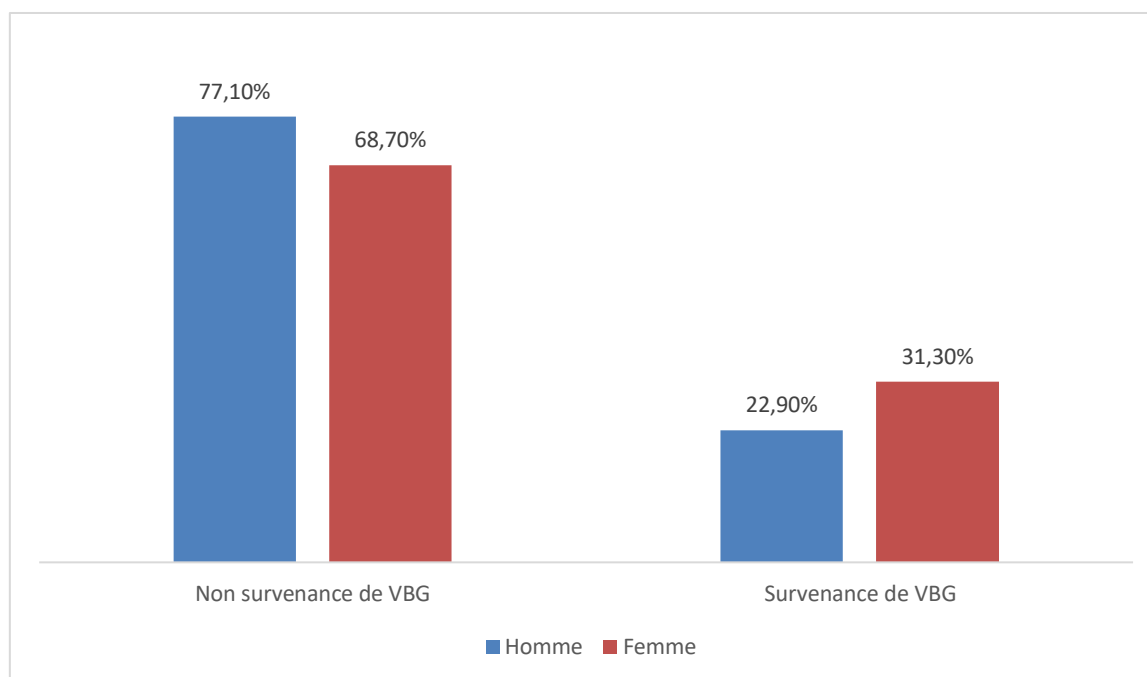


Figure 3.22 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours des 12 derniers mois par sexe

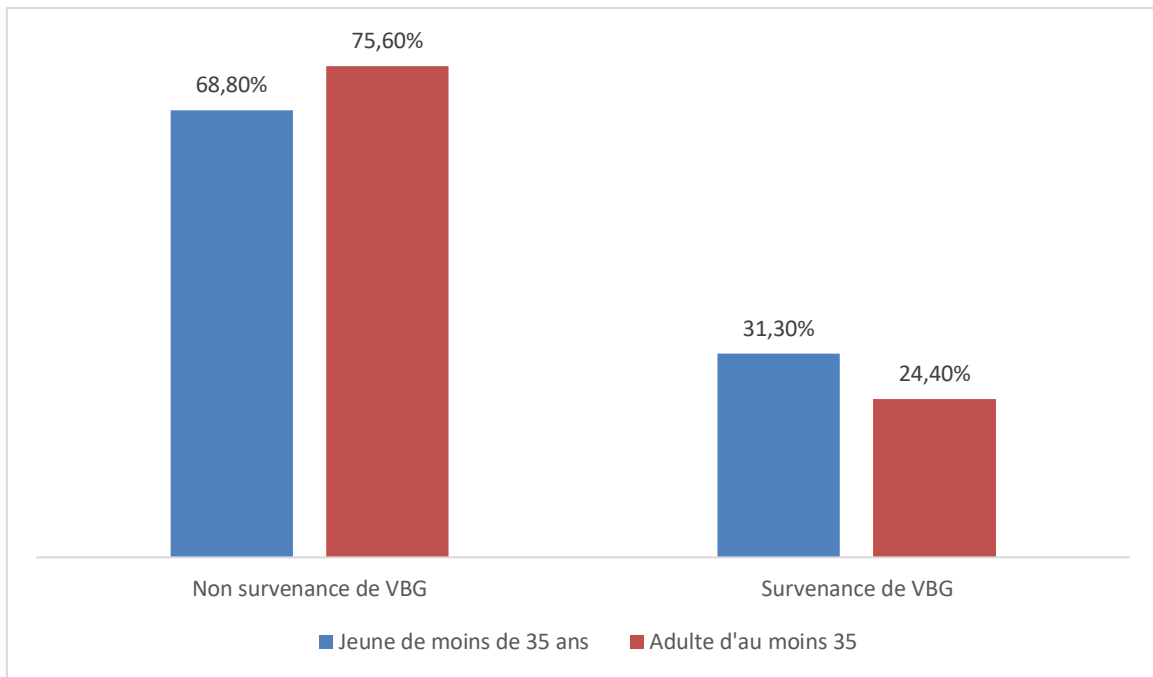


Figure 3.23 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours des 12 derniers mois par tranche d'âge

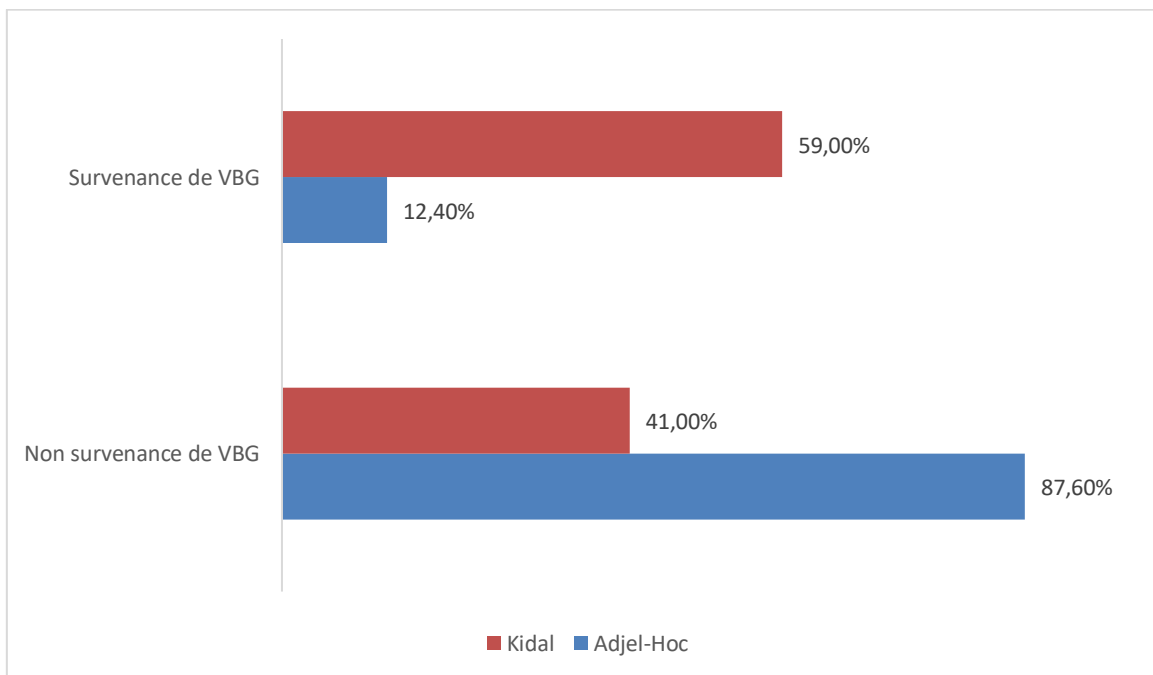


Figure 3.24 : Répartition des enquêtés survivants de cas des violences émotionnelles /psychologiques au cours des 12 derniers mois par commune

3.5. Survenance du déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services

De l'analyse des résultats, il ressort que 88,3% des personnes enquêtées ont subi une forme de déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie. Cette proportion est très élevée quand on prend chacune des caractéristiques de l'étude

et est à 100% chez les enquêtés ayant le niveau d’instruction Medersa et ceux ayant le niveau du 2e cycle fondamental.

Cette situation pourrait s’expliquer par le fait que dans l’ensemble, 81,5% des enquêtés ont une faible connaissance contre seulement 7,6% une connaissance moyenne sur les violences économiques. Il ressort que seulement 10,2% ont une bonne connaissance sur ce sujet, comme il ressort des données relatives au degré de connaissance sur ce type de violence.

Tableau 27 : Répartition en pourcentage des enquêtés en union survivant de déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	12,0%	88,0%	175
	Femme	11,3%	88,7%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	12,5%	87,5%	112
	Adulte d'au moins 35	11,3%	88,7%	213
Niveau d'instruction	Aucun	15,3%	84,7%	150
	Alphabétisé	14,3%	85,7%	14
	Coranique	10,1%	89,9%	69
	Medersa	0,0%	100,0%	23
	1er cycle Fondamental	11,4%	88,6%	35
	2e cycle Fondamental	0,0%	100,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	10,0%	90,0%	10
	Supérieur	12,5%	87,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	12,0%	88,0%	225
	Kidal	11,0%	89,0%	100
Ensemble		11,7%	88,3%	325

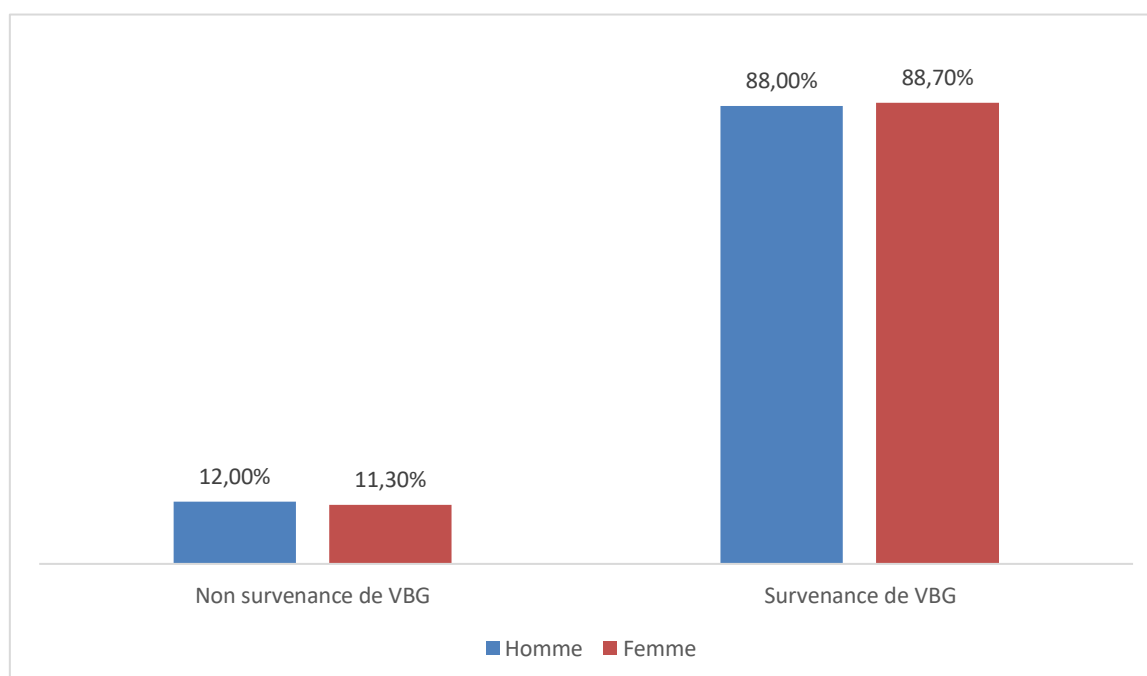


Figure 3.25 : Répartition des enquêtés survivants de cas des dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie par sexe

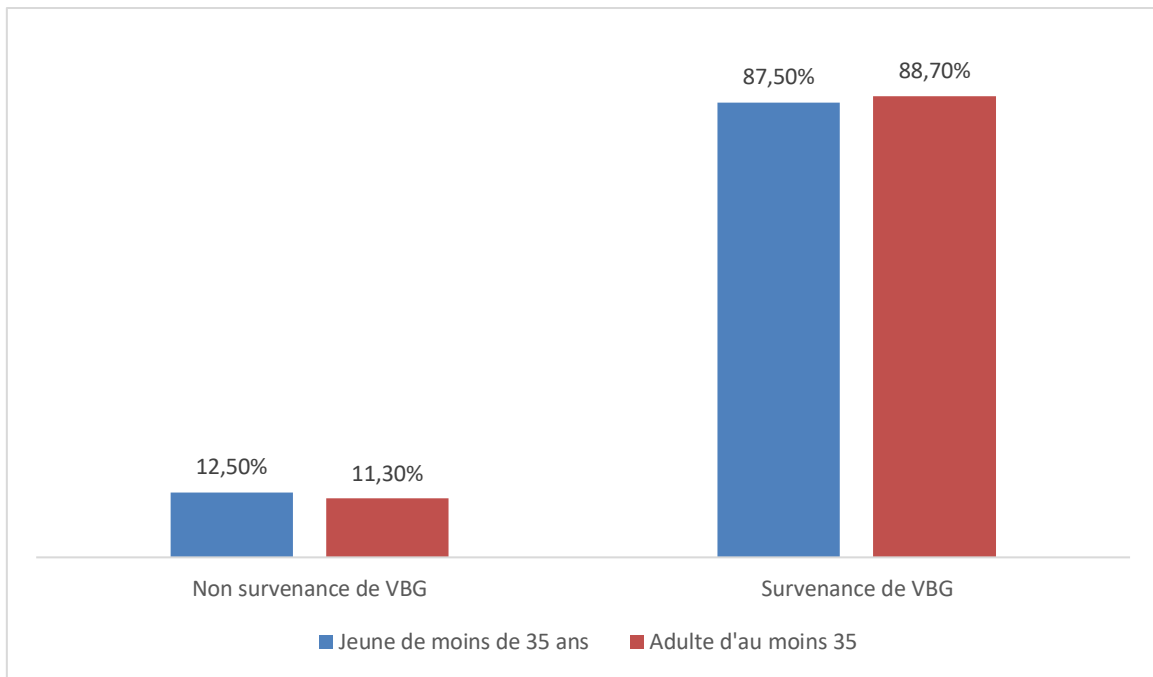


Figure 3.26 : Répartition des enquêtés survivants de cas des dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie par tranche d'âge

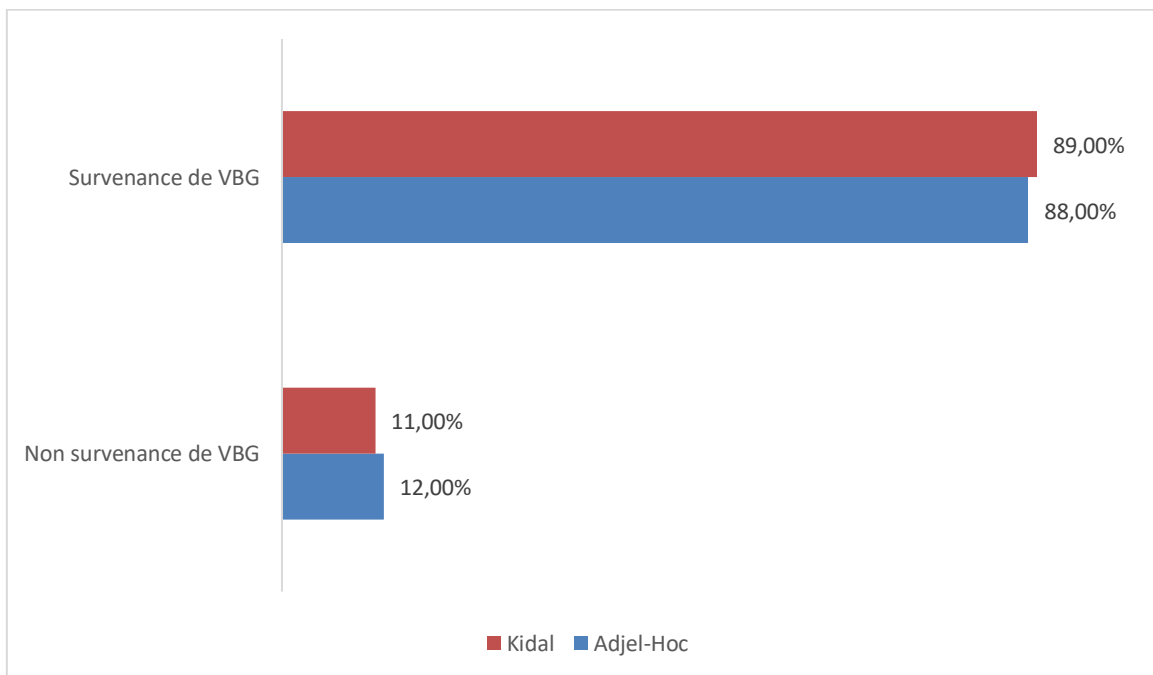


Figure 3.27 : Répartition des enquêtés survivants de cas des dénis de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services au cours de leur vie par commune

3.6. Survenance de mariage forcé/d'enfants

Dans l'ensemble, 29,5% des enquêtés affirment avoir subi au moins une forme de mariage forcé/d'enfants au cours de leur vie.

Cette forme de violence touche beaucoup plus les femmes avec 46% contre seulement 15,4% chez les hommes. Cette forme de violence touche donc beaucoup plus les femmes que les hommes.

Le mariage forcé/d'enfants est aussi plus élevé chez les jeunes de moins de 35 ans.

Tableau 28 : Répartition en pourcentage des enquêtés survivant de mariage forcé/d'enfants selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Hommes et de femmes ayant subi au moins une forme de mariage forcé/ d'enfants		
		Non survenance de VBG	Survenance de VBG	Effectif
Sexe	Homme	84,6%	15,4%	175
	Femme	54,0%	46,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	58,0%	42,0%	112
	Adulte d'au moins 35	77,0%	23,0%	213
Niveau d'instruction	Aucun	63,3%	36,7%	150
	Alphabétisé	57,1%	42,9%	14
	Coranique	71,0%	29,0%	69
	Medersa	78,3%	21,7%	23
	1er cycle Fondamental	88,6%	11,4%	35
	2e cycle Fondamental	87,5%	12,5%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	70,0%	30,0%	10
	Supérieur	87,5%	12,5%	8
Commune	Adjel-Hoc	72,0%	28,0%	225
	Kidal	67,0%	33,0%	100
Ensemble		70,5%	29,5%	325

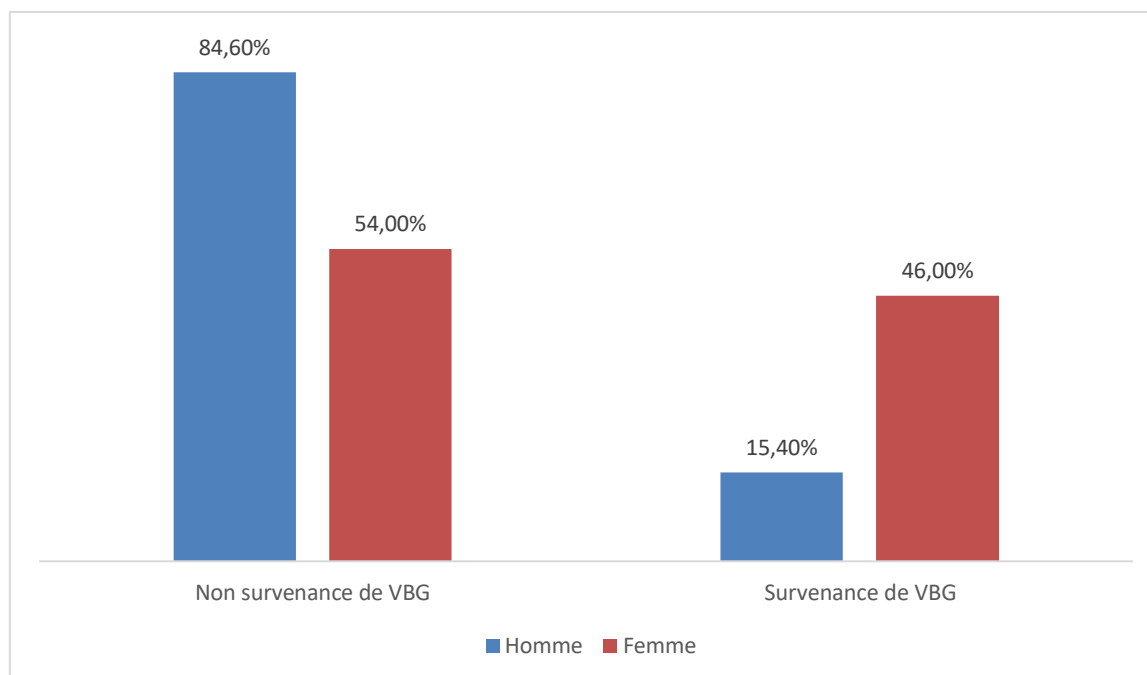


Figure 3.28 : Répartition des enquêtés survivants de cas de mariage forcé/d'enfants au cours de leur vie par sexe

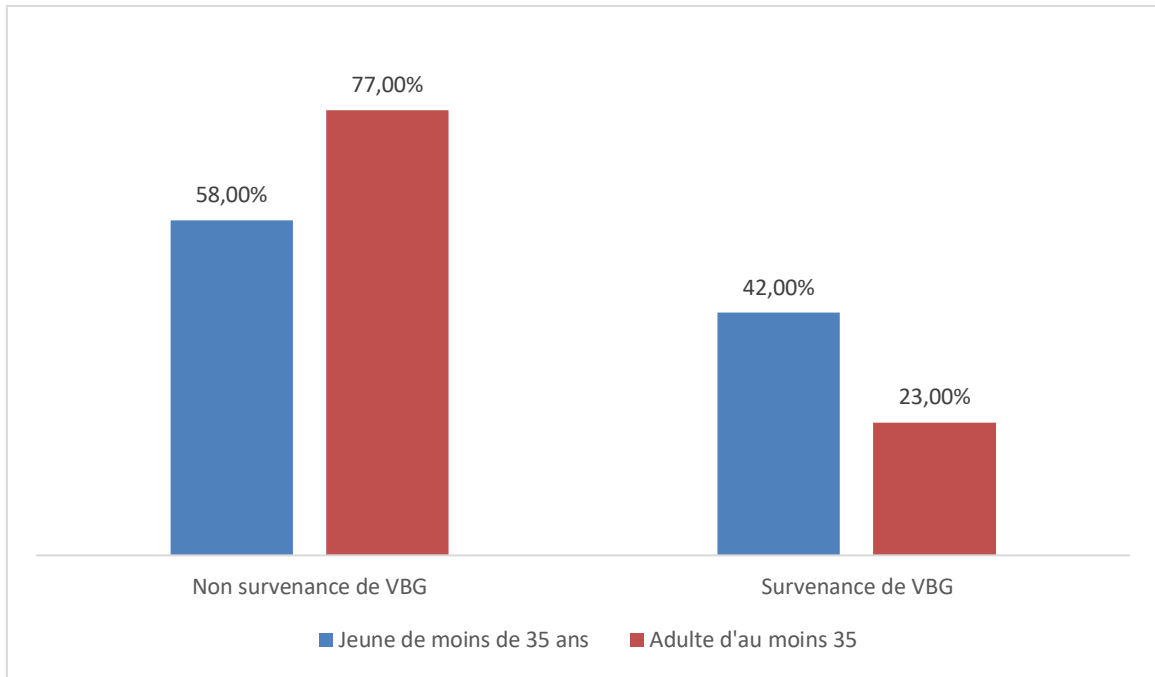


Figure 3.29 : Répartition des enquêtés survivants de cas de mariage forcé/d'enfants au cours de leur vie par tranche d'âge

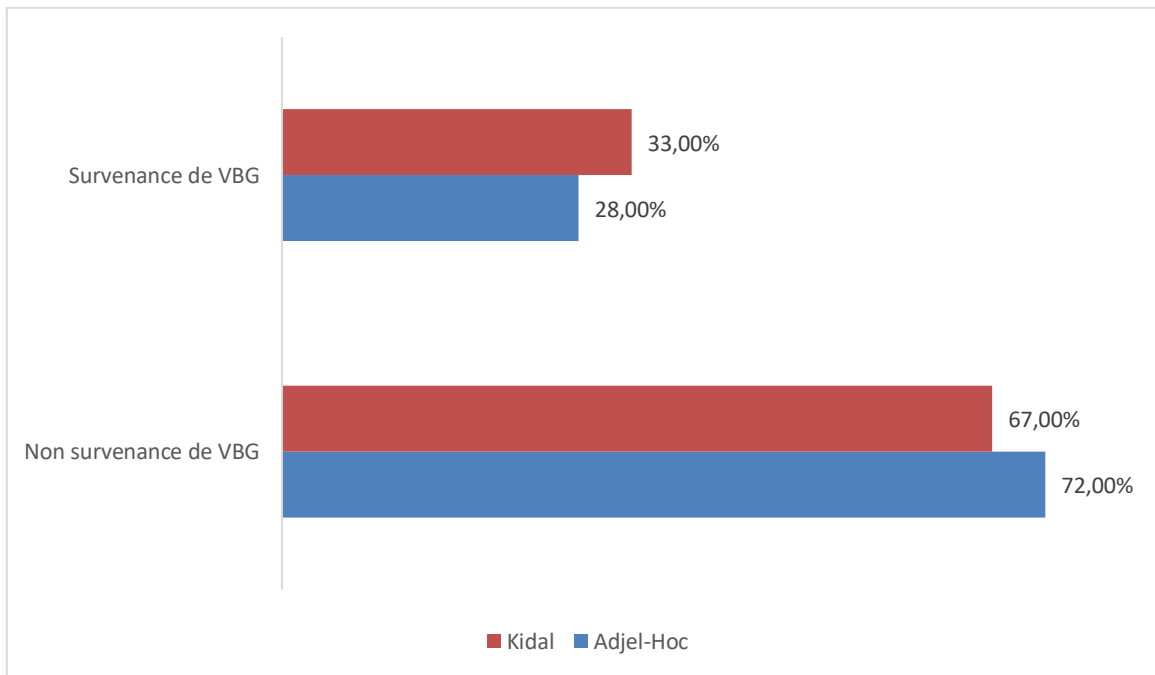


Figure 3.30 : Répartition des enquêtés survivants de cas de mariage forcé/d'enfants au cours de leur vie par commune

IV. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET PRISE DE DECISIONS

4.1. Qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple

Au sein du couple, la qualité dans la prise de décision est mauvaise dans l'ensemble pour 67,7% des enquêtés contre seulement 3,4% qui trouve qu'elle est bonne et 28,9% pour lesquels c'est acceptable.

De ces résultats, il ressort que chez les hommes, la proportion des enquêtés qui trouvent que la qualité de la relation dans la prise de décision est bonne est nulle (0%) contre 7,3 % chez les femmes.

Tableau 29 : Répartition en pourcentage des enquêtés selon la qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple et selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple			
		Mauvaise qualité de Relation	Qualité de relation acceptable	Bonne qualité de Relation	Effectif
Sexe	Homme	70,9%	29,1%	0,0%	175
	Femme	64,0%	28,7%	7,3%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	66,1%	28,6%	5,4%	112
	Adulte d'au moins 35	68,5%	29,1%	2,3%	213
Niveau d'instruction	Aucun	72,7%	21,3%	6,0%	150
	Alphabétisé	64,3%	28,6%	7,1%	14
	Coranique	53,6%	46,4%	0,0%	69
	Medersa	78,3%	21,7%	0,0%	23
	1er cycle Fondamental	57,1%	40,0%	2,9%	35
	2e cycle Fondamental	81,3%	18,8%	0,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	70,0%	30,0%	0,0%	10
	Supérieur	87,5%	12,5%	0,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	67,1%	28,9%	4,0%	225
	Kidal	69,0%	29,0%	2,0%	100
Ensemble		67,7%	28,9%	3,4%	325

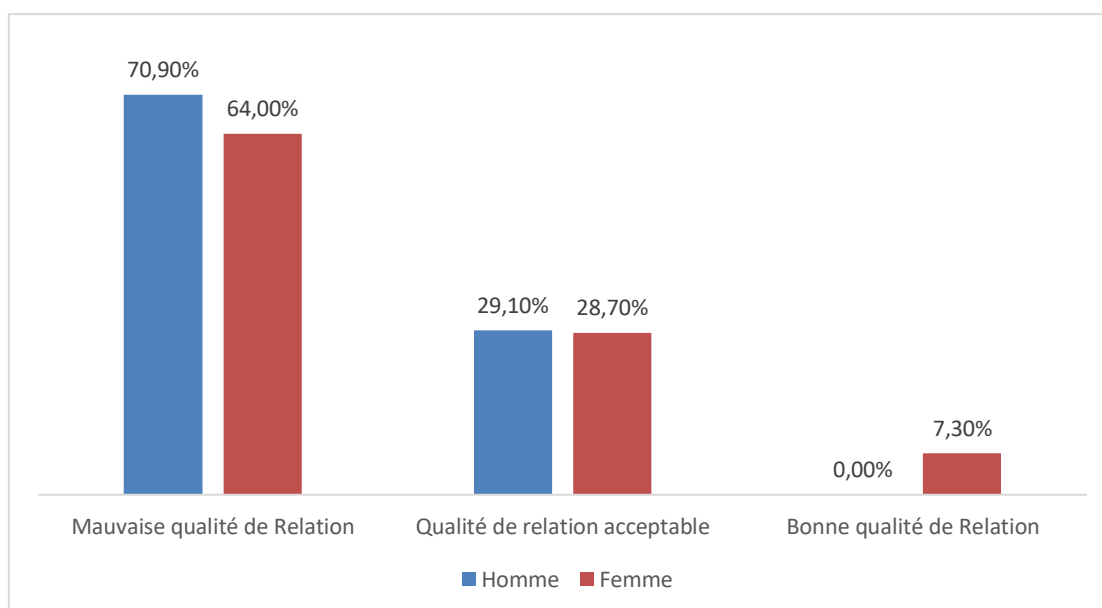


Figure 4.1 : Répartition des enquêtés sur la qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple par sexe

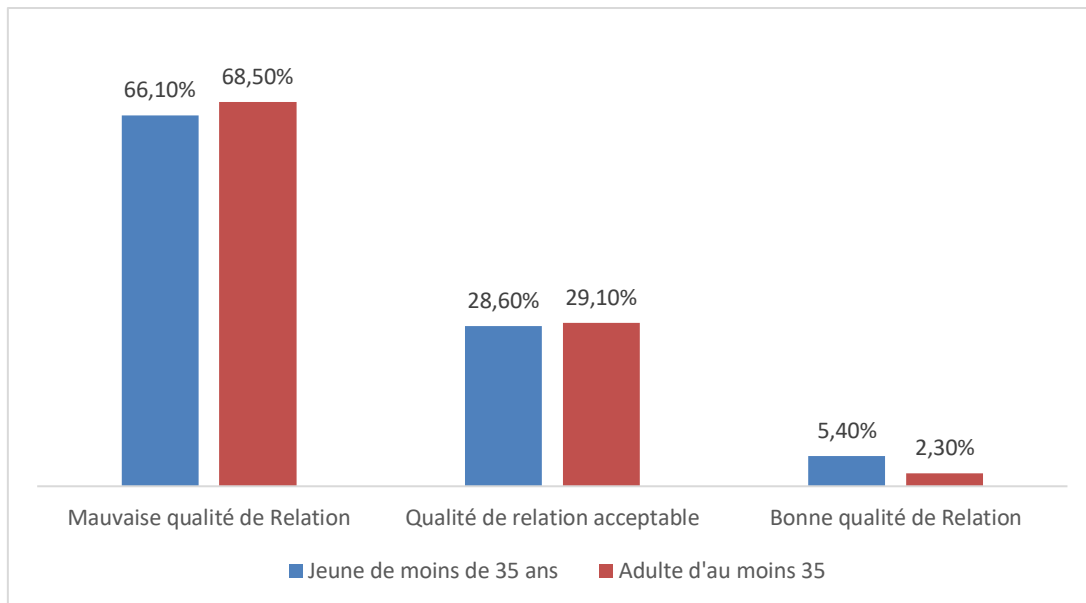


Figure 4.2 : Répartition des enquêtés sur la qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple par tranche d'âge

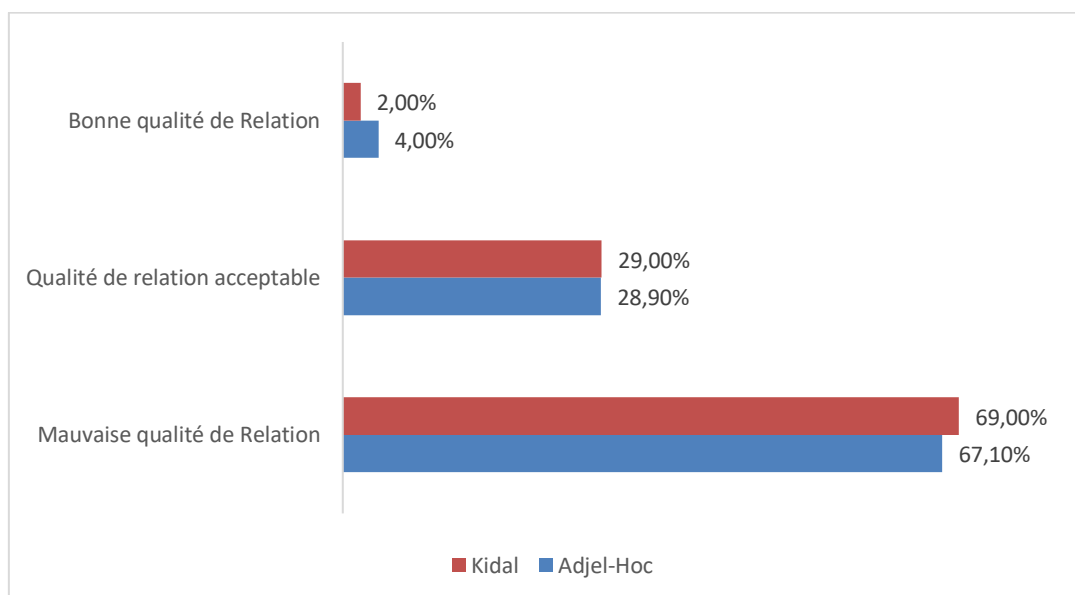


Figure 4.3 : Répartition des enquêtés sur la qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple par commune

4.2. Attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple

Dans l'ensemble, les avis restent partagés en ce qui concerne l'attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple. Ils sont 40,3% à avoir une bonne attitude sur la prise de décision au sein du couple, ce même pourcentage est valable pour ceux en ont une mauvaise attitude. Les enquêtés ayant une attitude acceptable sont de 19,4% de l'ensemble de l'effectif enquêté.

En ce qui concerne la répartition zonale, si cette fois-ci aussi à Adjel-Hoc 52,4% des enquêtés ont une bonne attitude, ce taux est seulement de 13,0% à Kidal.

Concernant le niveau d’instruction, le taux de bonne attitude le plus élevé est enregistré chez ceux ayant le niveau medersa et celui de mauvaise attitude le plus grande est enregistré chez ceux ayant le niveau secondaire/Lycée/enseignement technique.

L’analyse selon le sexe montre que concernant la bonne et la mauvaise attitude, les hommes ont le pourcentage le plus élevé (42,3% et 47,1%) contre respectivement 38% et 38,7% chez les femmes.

Tableau 30 : Répartition en pourcentage de l’attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple			
		Mauvaise attitude	Attitude acceptable	Bonne attitude	Effectif
Sexe	Homme	41,7%	16,0%	42,3%	175
	Femme	38,7%	23,3%	38,0%	150
Âge	Jeune de moins de 35 ans	42,0%	22,3%	35,7%	112
	Adulte d'au moins 35	39,4%	17,8%	42,7%	213
Niveau d'instruction	Aucun	37,3%	24,7%	38,0%	150
	Alphabétisé	35,7%	14,3%	50,0%	14
	Coranique	33,3%	18,8%	47,8%	69
	Medersa	30,4%	13,0%	56,5%	23
	1er cycle Fondamental	48,6%	2,9%	48,6%	35
	2e cycle Fondamental	75,0%	18,8%	6,3%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	80,0%	10,0%	10,0%	10
	Supérieur	37,5%	37,5%	25,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	27,6%	20,0%	52,4%	225
	Kidal	69,0%	18,0%	13,0%	100
Ensemble		40,3%	19,4%	40,3%	325

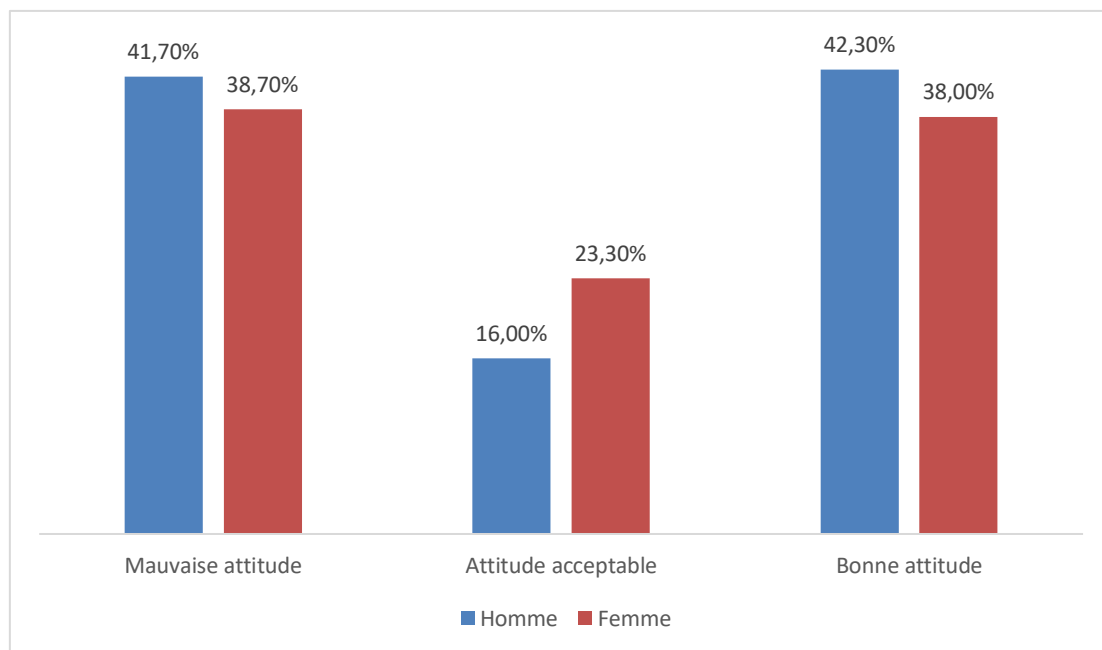


Figure 4.4 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur la prise de décision au sein du couple par sexe

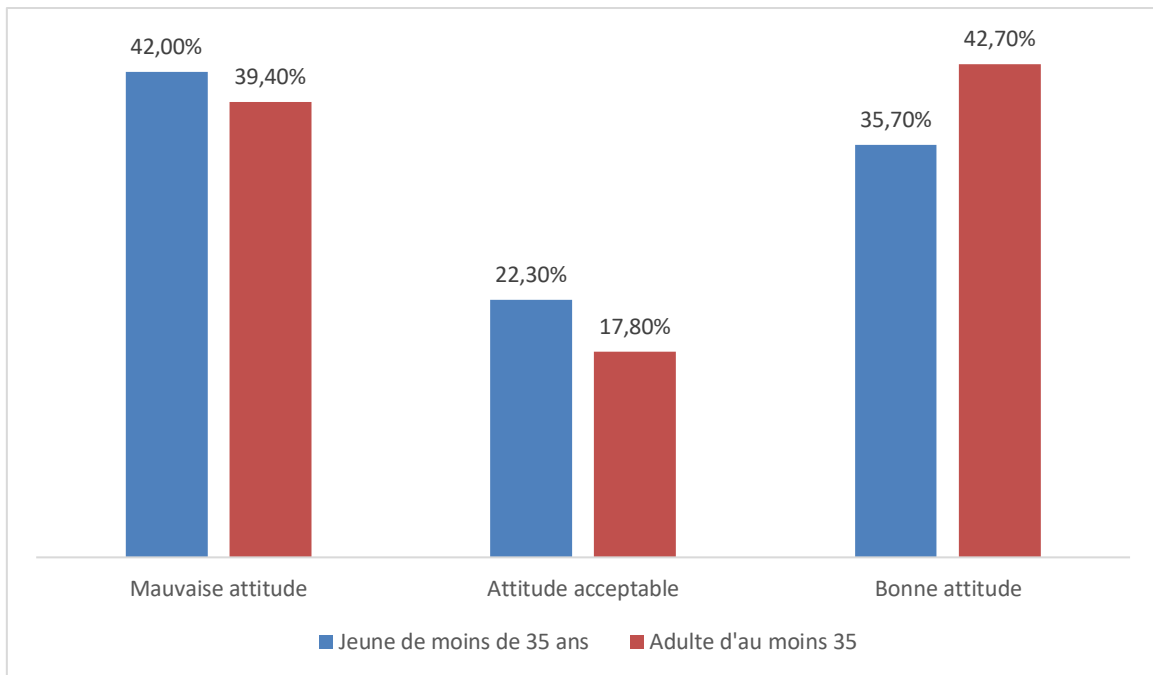


Figure 4.5 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur la prise de décision au sein du couple par tranche d'âge

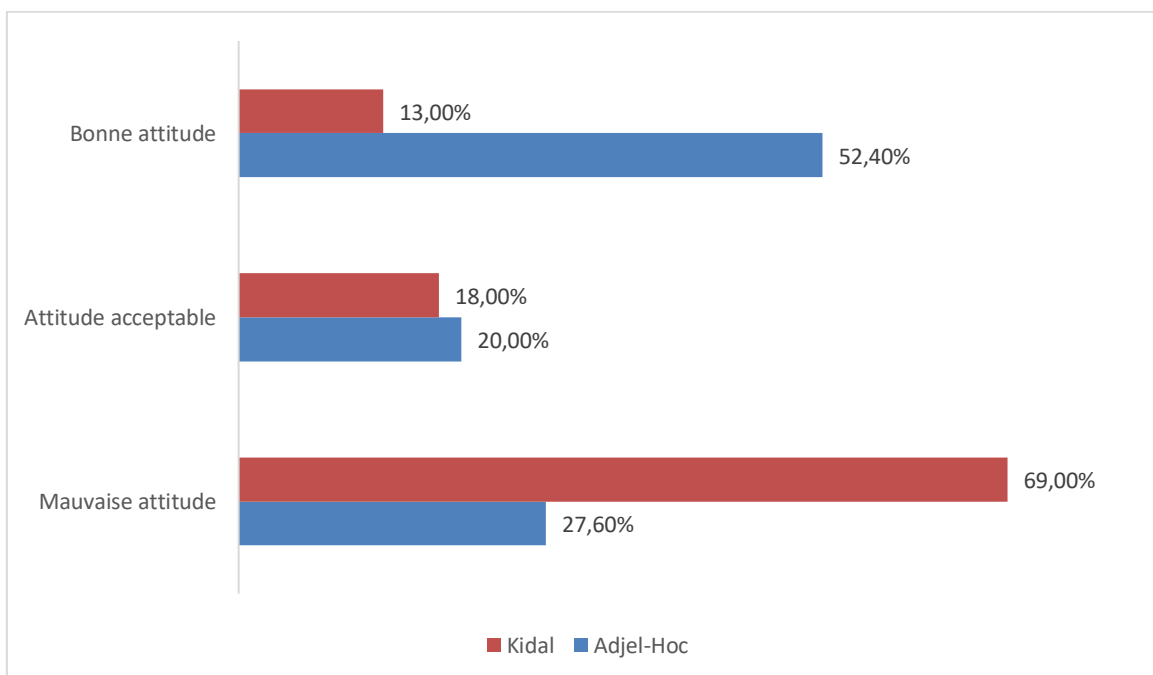


Figure 4.6 : Répartition des enquêtés selon leur attitude sur la prise de décision au sein du couple par commune

4.3. Niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple

Dans le tableau ci-dessous, il est éloquentement remarqué que le niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple est très faible. Seulement 0,6% de l'ensemble des enquêtés déclarent être confiants contre un taux de 61,7% qui ne sont pas confiants et les 37,7% d'entre eux sont moyennement confiants.

En analysant selon le sexe, les hommes sont à 1,2% confiants, ce taux est nul chez les femmes. Aussi, si ce taux est nul à Kidal, il est au moins de 0,9% des enquêtés à Adjel-Hoc. Quand on prend le niveau d'instruction, ce taux est de 0% partout sauf chez ceux ayant le niveau coranique (1,5%) et ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (0,7%).

Quant aux enquêtés n'étant pas du tout confiants, le taux le plus élevé est enregistré chez ceux ayant un niveau d'instruction secondaire/lycée/enseignement technique (100%) et taux le plus bas (34,8%) est enregistré chez les enquêtés qui ont le niveau de la medersa.

Tableau 31 : Répartition en pourcentage des enquêtés par niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple selon quelques caractéristiques individuelles

Quelques caractéristiques des enquêtés		Niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple			
		Pas confiant	Moyennement confiant	Confiant	Effectif
Sexe	Homme	59,1%	39,8%	1,2%	171
	Femme	64,8%	35,2%	0,0%	145
Âge	Jeune de moins de 35 ans	62,4%	37,6%	0,0%	109
	Adulte d'au moins 35	61,4%	37,7%	1,0%	207
Niveau d'instruction	Aucun	69,0%	30,3%	0,7%	145
	Alphabétisé	53,8%	46,2%	0,0%	13
	Coranique	49,3%	49,3%	1,5%	67
	Medersa	34,8%	65,2%	0,0%	23
	1er cycle Fondamental	60,0%	40,0%	0,0%	35
	2e cycle Fondamental	87,5%	12,5%	0,0%	16
	Secondaire/Lycée/Enseignement technique	100,0%	0,0%	0,0%	9
	Supérieur	37,5%	62,5%	0,0%	8
Commune	Adjel-Hoc	59,3%	39,8%	0,9%	216
	Kidal	67,0%	33,0%	0,0%	100
Ensemble		61,7%	37,7%	0,6%	316

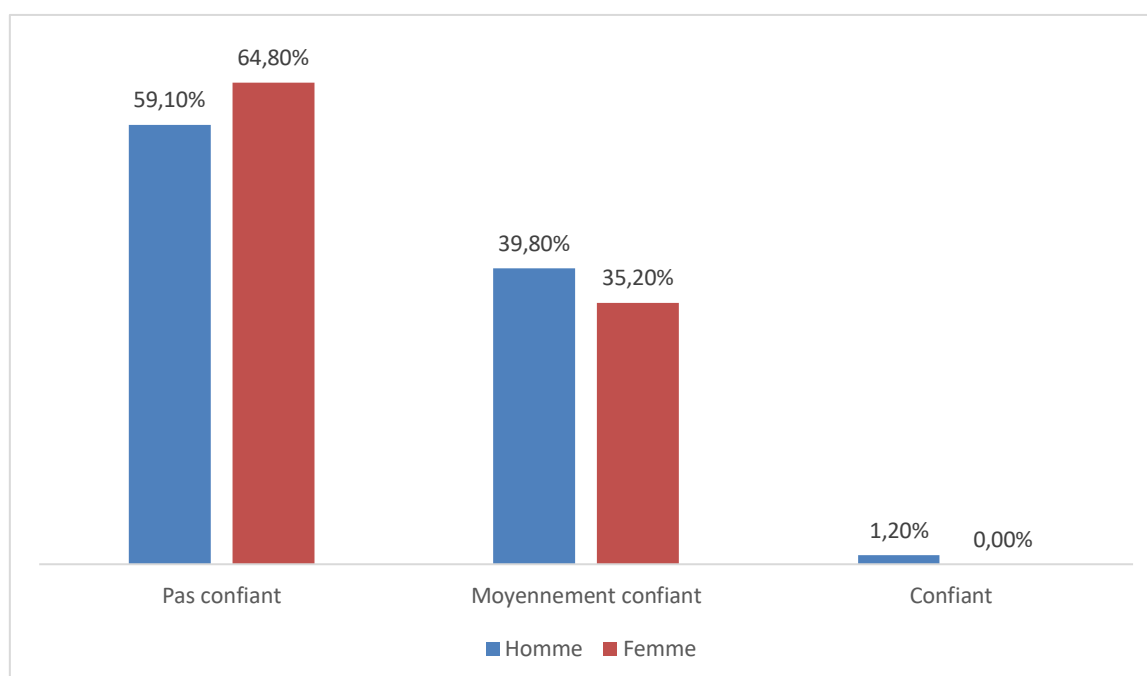


Figure 4.7 : Répartition des enquêtés sur le niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple par sexe

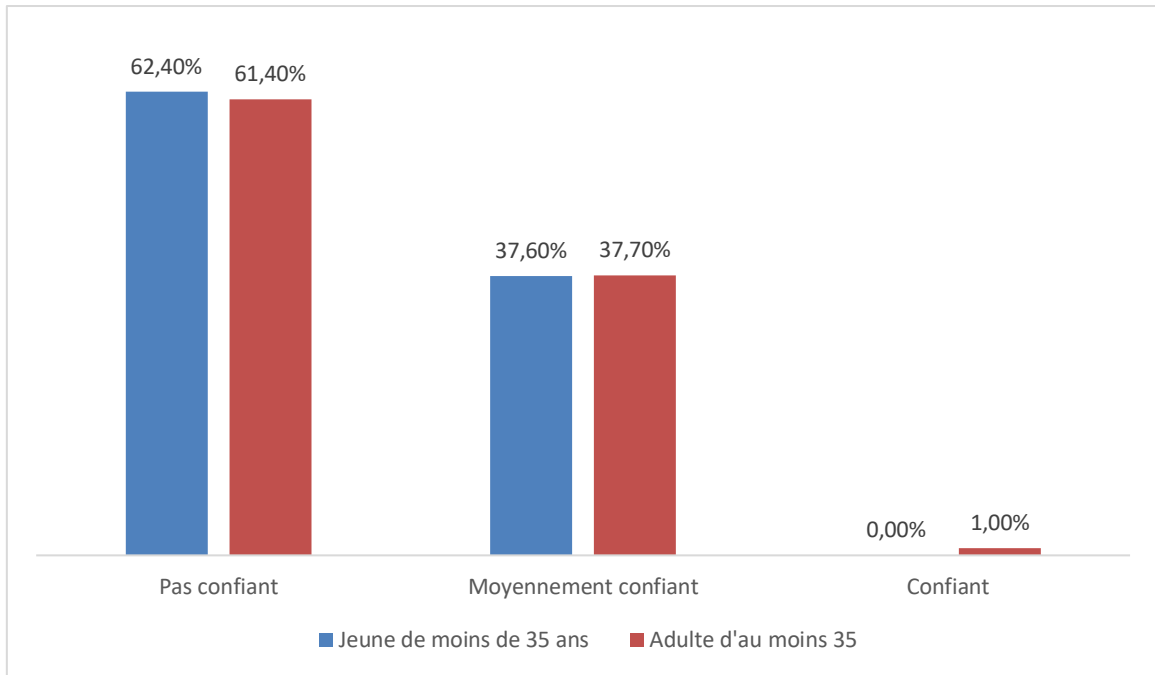


Figure 4.8 : Répartition des enquêtés sur le niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple par tranche d'âge

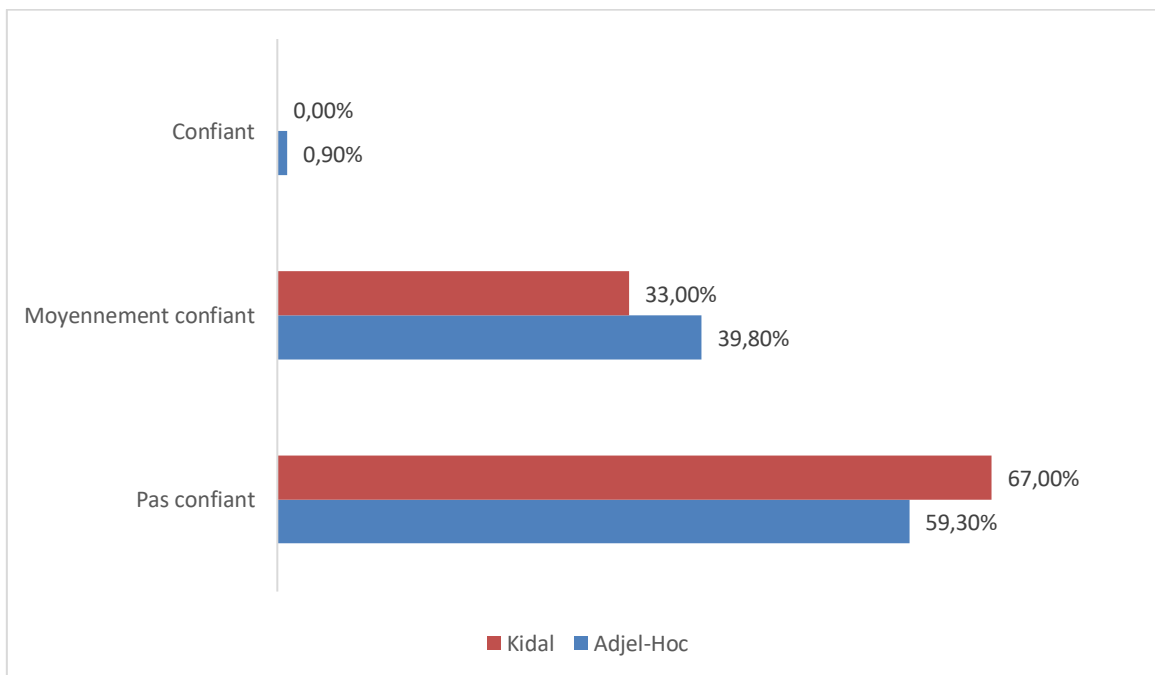


Figure 4.9 : Répartition des enquêtés sur le niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple par commune

V. Conclusion et recommandations

La population nomade au Mali particulièrement celle de la région de Kidal sont très conservatrice des pratiques traditionnelles. Cette présente étude était une opportunité pour les acteurs de lutte contre les violences basées sur le genre d'avoir des détails sur les formes, la perception des nomades sur ces formes afin de proposer des stratégies adaptées au contexte de cette partie du territoire national. Elle était également manière de faire ressortir la spécificité du milieu nomade dans la conceptualisation et de la compréhension du phénomène des violences basées sur le genre.

Il est couramment rapporté que ces certaines pratiques néfastes comme l'excision est très peu pratique dans cette zone et cette présente étude confirme cela. En effet, seulement 0,3% des enquêtées soit une seule femme affirme avoir subi la pratique de l'excision.

L'étude nationale conduite en 2020 sur les violences basées sur le genre au Mali n'avait pas touché la région de Kidal donc la présente en combinant les méthodes qualitatives et celles quantitatives permet de corriger d'une part ce gap.

Les résultats de la présente étude ont permis de mettre en lumière les connaissances des nomades sur les formes de violences basées sur le genre. Le niveau de connaissance sur les 6 formes de violences basées sur le genre, retenues par le Mali est relativement bon sur le viol, les violences sexuelles et le mariage d'enfant.

Quant aux attitudes faces aux formes de violences basées sur le genre, elles sont très bonnes pour toutes les formes exceptées les violences économiques ou le déni des ressources et des opportunités. Les pratiques les plus courantes sont les violences économiques et les violences émotionnelles.

La qualité de relation dans la prise de décision au sein du couple, l'attitude des hommes et des femmes sur la prise de décision au sein du couple et le niveau de confiance dans la prise de décision au sein du couple sont à des niveaux acceptables bien qu'il y a des efforts à faire.

Au regard des principaux résultats de l'étude, quelques recommandations sont nécessaires pour améliorer les tendances en matière de connaissance, d'attitude et de pratiques sur les différentes formes de violences basées sur le genre. Il s'agit entre autres :

- Poursuivre la communication sur les VBG en l'adaptant au besoin des jeunes, des femmes, des ruraux et des personnes sans instruction.
- Entreprendre des actions de sensibilisation de la population particulièrement en milieu rural sur le droit des personnes, des femmes et des filles concernant la liberté d'exercer une activité, d'apprendre, etc. ;
- Mettre en place au niveau de chaque commune une cellule de suivi de la forme des violences basées sur le genre en renseignant le GBVIMS ;

- Mettre en place des centres de prise en charge holistique pour toutes les formes de VBG au niveau de chaque commune, en confiant la gestion aux collectivités pour la pérennisation ;
- En réponse à la faible qualité de la relation au sein de couple, il sera nécessaire de mettre en place en vivier de maris modèles au niveau des villages et fractions nomades pour inciter les autres à adopter des comportements surtout en lien avec les violences économiques ;
- Accorder des faveurs spécifiques (fonds de solidarité, Allègement des taux de crédit bancaire, facilité d'accès aux terres etc.) aux femmes et aux filles en matière d'accès aux ressources.
- Former les autorités coutumières et religieuses sur les concepts genre au niveau périphérique ;
- Faire un plaidoyer pour intégrer les besoins liés au VBG dans les plans d'actions ou PDSEC des communes concernées ;

Réalisée par l'ONG ADD Accord-cadre No 001487

Email : contact@add-kidalmali.org

VI. Bibliographie

• Textes, Lois et conventions

- 1) Décret 2016 -0909 / P-RM du 06 Décembre 2016 déterminant les fonctions nominatives et électives pour l'application de la loi N° 2015-052 du 18 Décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.
- 2) Loi N° 215 052 du 18 Décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.
- 3) Nations Unies, 2015 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention, Mali, Avril 2015, 57 pages.

• Articles et journaux

- 1) CARE Gender Toolkit, 2019 : Rapid Gender Analysis in Emergencies
- 2) Health Communication Capacity Collaborative (HC3): SBCC And Gender: Models and Frameworks;
- 3) International Food Policy Research Institute (IFPRI) 2012, Women's empowerment in agriculture index.

• Rapports

- 1) Etude nationale qualitative et quantitative des connaissances, attitudes et pratiques des femmes et des hommes en matière de violences basées sur le genre au Mali (ECAP-VBG I), mai 2020, 193 pages
- 2) CARE, 2017 : Etude sur la violence chez les jeunes : Mali, Novembre-Décembre 2017 ;
- 3) CNDIFE, 2015 : Rapport sur la situation de la femme et de l'enfant au Mali en 2014, Décembre 2015, 89 Pages ;
- 4) INSTAT Mali, 2019 : Enquête Démographique et de Santé, Août 2019, 643 Pages ;
- 5) Nations Unies, Assemblée Générale, 2007 : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Yakin Ertürk, Janvier 2007, 27 pages ;
- 6) Underwood CR, Leddy AM and Morgan M. 2014. Gender-equity or gender-equality scales and indices for potential use in aquatic agricultural systems. Penang, Malaysia : CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Program Report : AAS-2014-37.
- 7) UNFPA Gabon, 2016 : Enquête nationale sur les Violences Basées sur le Genre, 2016, 96 Pages ;
- 8) UNFPA Niger, 2015 : Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger, rapport final de l'étude, Septembre 2015, 132 pages.

• Documents de travail

- 1) CREED, 2019 : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (2019-2023), Mai 2019, 148 Pages
- 2) Guide d'animation des sessions d'IEC/CCC sur les Violences Basées sur le Genre, DEDE EKOUE et al, 2010, 33 pages
- 3) Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Projet de Services d'Appui sur le Terrain : Programme de développement pour l'autonomisation de la

femme, de l'enfant et de la famille 2020-2024 (PRODAFFE I) et son plan de financement, Mars 2019, 97 pages ;

- 4) MPFEF, 2019 : Projet de Services d'Appui sur le Terrain : Plan d'Appui Institutionnel, Mars 2019, 32 pages.
- 5) MPFEF, 2018 : Stratégie Nationale Holistique pour mettre fin aux violences basées sur le genre au Mali 2019-2030, juillet 2018, 64 Pages.
- 6) Ministère de Femme, de l'Enfant et de la Famille : Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant du Mali (PNPPE) : Plan d'Action 2015-2019, 25 pages.
- 7) MPFEF, 2011 : Politique Nationale Genre du Mali, 2011, 108 pages

